This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

DE LA DÉMONIALITÉ ET DES ANIMAUX INCUBES ET SUCCUBES: OÙ LON PROUVE QUIL... Luigi Maria Sinistrari m

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.38% accurate

$nruarti Collège Hforarg y FROM THE BBQJJBST OF JAMES WALKER, D.D., LL.D., (Clnss of 1814=), FORMER PRESIDENT OF HARVARD COLLEGE J 4 4 Préférence being given to works in the Intellectual and Moral Sciences."

24944.44

12 Sept. 1894.

Digitized by Google

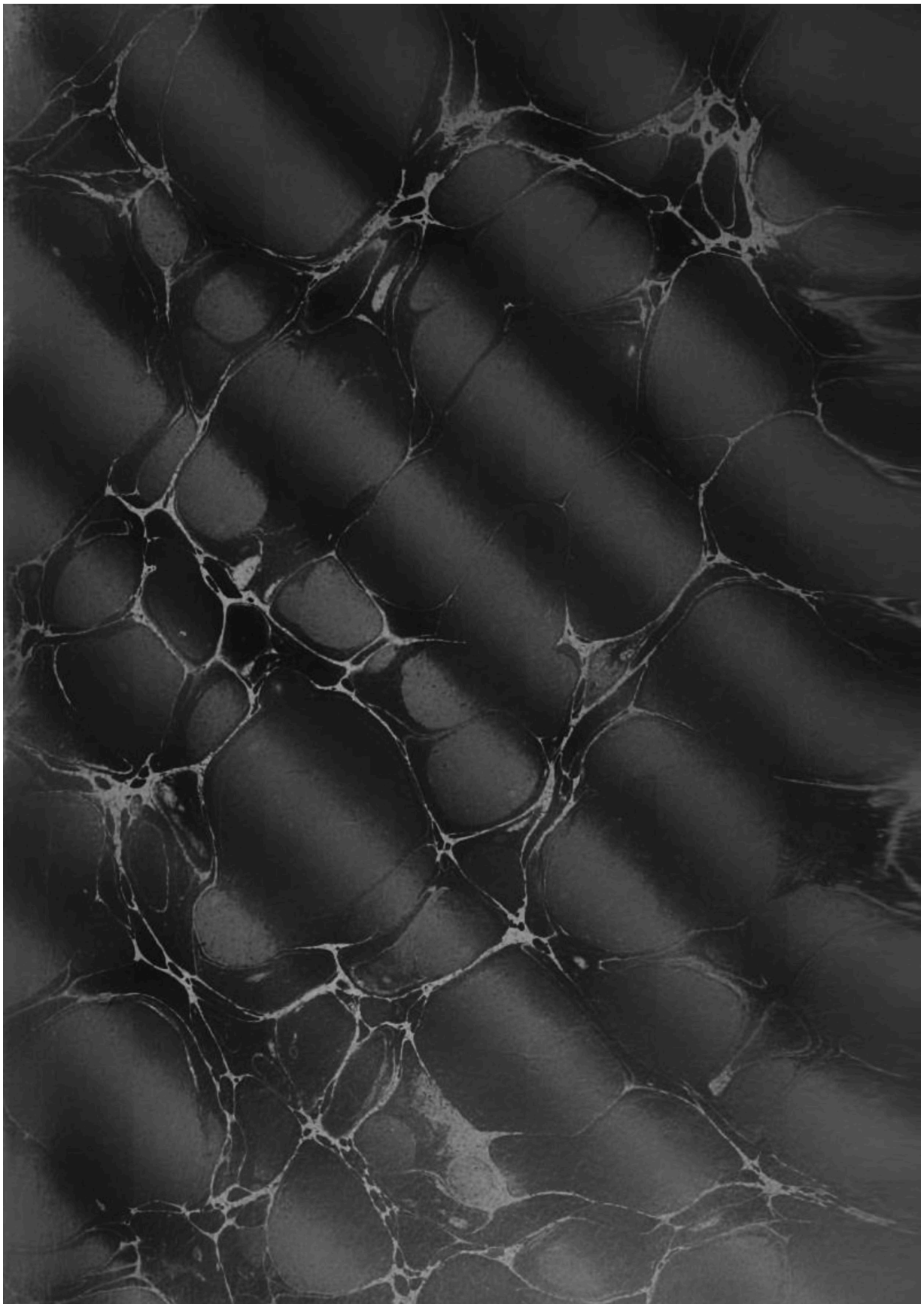

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.33% accurate

DE LA DÉMONIALITÉ

The text on this page is estimated to be only 22.00% accurate

Digitized by Google

I o DE LA Démonialité ET *DES &îV(lt\f&iUX INCUBES ET SUCCUBES oit Von prouve qu'il existe sur terre des créatures raisonnables autres que l'homme, ayant comme lui un corps et une âme, naissant et mourant comme lui, rachetées par N.-S. Jésus- Christ et capables de salut ou de damnation, Par le R. P. Louis Marie ^SINISTRARI d'Ameno ' de l'Ordre des Mineurs"Rëformés de l'étroite Observance de Saint-François (xvii« siècle) Publié d'après le Manuscrit original découvert à Londres en 1872 et traduit du Latin par ISIDORE LISEUX , , SECONDE ÉDITION /

PARIS
Isidore LISEUX, *5, Rue Scribe*
1876

~~III .7708~~
24244.44

SEP 12 1891

I La première édition de cet ourage, publiée il y a quelques mois I peine, est aujourd'hui épuisée. [En le réimprimant, l'Éditeur est \eureux de pouvoir remercier les lecteurs d'élite qui ont si favorablement accueilli, dès son appariion , le chef-d'œuvre du Père Sinistrari. Comme il fallait s'y xttendre, une bonne part de ces renercîments revient au Clergé cahotique : avec leur perspicacité labituelle, les Ecclésiastiques réguler s et séculiers ont compris ce ni un tel livre ajoutait d'éclat à \enseignement de l'Église Romaine;)ur concours seul devait suffire ^ur en assurer le succès.]Mais ce qui a le plus touché Éditeur, il l'avoue ingénument, Digitized by Google

c'est le témoignage tout spontané de satisfaction qui lui a été adressé par l'un des supérieurs de l'Ordre même auquel appartenait son auteur, par le R. P. Provincial des Capucins pour la province de P On trouvera à la fin du volume la lettre du Révérend Père A ; elle est de nature à éclairer les personnes défiantes qui, ne voulant croire à la sincérité de cette publication, avaient osé formuler leurs soupçons par le vilain mot de « facétie bibliographique ». Ces hommes de peu de foi sont excusables peut-être de ne pas pousser le Christianisme jusqu'à dire avec Saint Augustin, Credo quia absurdum : ils devraient au moins ne pas se montrer plus incrédules que la sagesse payenne, et observer avec Horace qu'il ne faut s étonner de rien, nil admirari. Mai 1876. Digitized by Google

■ AVANT-PROPOS DE LA PREMIÈRE ÉDITION (Paris, l8j5)

'étais à Londres en l'année 1872, et j'y bouquinais, Car que faire là-bas, à moins qu'on [ne bouquine ? Les vieux livres me faisaient vivre dans les âges passés, heureux d'échapper au présent, d'échanger les petites passions du jour contre la tranquille intimité des Aide, des Dolet ou des Estienne. Un de mes libraires favoris était M. Allen, respectable vieillard, établi dans VEuston 0 Road, presque à la porte de Regenfs Park. Non que sa boutique fût particulièrement Digitized by Google

— vin — riche en bouquins poudreux : au contraire, elle était fort petite, et cependant jamais remplie. A peine quatre ou cinq cents volumes à la fois, bien époussetés, bien luisants, rangés avec symétrie sur des rayons à portée de la main ; ceux du haut restaient vides. A droite, la Théologie ; à gauche, les Classiques Grecs et Latins, en majorité, avec quelques livres Français et Italiens ; car telles étaient les spécialités de M. Allen : on eût dit qu'il ignorait absolument Shakespeare et Byron, et que la littérature de sa nation n'allait pas pour lui au delà des sermons de Blair ou de Macculloch. Ce qui, au premier coup d'œil, frappait dans ces livres, c'était la modicité de leur prix, comparée à leur excellent état de conservation. Évidemment ils n'avaient pas été achetés au tas, au mètre cube, comme les rebuts des ventes publiques, et pourtant les plus beaux, les plus anciens, les plus vénérables par leur format, in-folio ou in-quarto, n'étaient pas cotés plus de 2 à 3 shillings ; les in-octavo se vendaient 1 shilling, les indouze six pence: chacun suivant sa taille. Ainsi le décidait M. Allen, homme méthodique s'il en fut, et bien il s'en trouvait, car sa clientèle Digitized by Google

— IX — de clergymen, de scholars et de collectors lui restant fidèle, son stock se renouvelait avec une rapidité que des spéculateurs plus prétentieux eussent peut-être enviée. Mais comment se procurait-il ces volumes bien reliés et bien conservés, qui, partout ailleurs, eussent été cotés cinq ou six fois plus cher ? Ici, encore, M. Allen avait sa méthode, sûre et régulière. Personne ne suivait plus assidûment que lui les ventes publiques qui se font chaque jour à Londres : sa place était marquée au bas du pupitre de Vauctioneer. Les livres les plus rares, les plus précieux, passaient devant lui, disputés à des prix souvent fabuleux par les Quaritch, les Sotheran, les Pickering, les Toovey, et autres bibliopoles de la capitale Britannique; M. Allen souriait de ces folies : une fois l'enchère mise par tout autre, il n'eût pas ajouté un penny, se fût-il agi d'un Gutenberg inconnu ou du Boccace de Valdarfer. Mais si de temps à autre, soit distraction, soit lassitude, la concurrence des acheteurs faiblissait (habent sua fata libelli), M. Allen était là: six pence! murmurait-il, et parfois l'article lui restait ; parfois même, deux numéros consécutifs, réunis faute de trouver acheteur isolément, lui

Digitized by Google

— X — étaient adjugés, toujours pour ce minimum de six pence, qui était, à lui, son maximum. Beaucoup de ces dédaignés méritaient sans doute leur sort; mais il pouvait s'en glisser dans le nombre qui notaient pas indignes des honneurs du catalogue, et que, à tout autre moment, des acheteurs plus attentifs ou moins capricieux eussent peut-être couverts d'or. Ceci, toutefois, n'entrait pour rien dans les calculs de M. Allen : la seule règle de son estimation, c'était le format. Or, un jour qu'à la suite d'une vente publique considérable, il avait exhibé dans sa boutique des achats plus nombreux que d'ordinaire, je remarquai spécialement quelques Manuscrits en langue Latine, dont le papier, l'écriture, la reliure, dénotaient une origine Italienne, et qui pouvaient avoir deux cents ans d'existence. L'un avait pour titre, je crois: De VeneniSy un autre : De Viperis, un troisième (c'est le présent ouvrage) : De Dœmojiiaîitate, et Incubis, et Succubis. Tous trois, d'ailleurs, d'auteurs différents, et indépendants l'un de l'autre. Poisons, vipères, démons, que d'horreurs réunies ! pourtant, ne fût-ce que par politesse, il fallait acheter quelque chose; après un peu d'hésitation, ce fut le Digitized by Google

— XI — dernier que je choisis : Démons il est vrai, mais Incubes, mais Succubes, le sujet n'est pas vulgaire, et moins vulgaire encore était la façon dont il me semblait traité. Bref, j'eus le volume pour six p$nce (63 centimes), un prix de faveur pour un in-quarto : M. Allen jugeait sans doute ce gribouillage au-dessous du tarif de la lettre moulée. Ce manuscrit, en papier fort du xvnc siècle, relié en parchemin d'Italie, et d'une conservation parfaite, a 86 pages de texte. Le titre et la première page sont de la main de l'auteur, une écriture de vieillard ; le reste est fort nettement écrit par une autre main, mais sous sa direction, comme en témoignent des additions et rectifications autographes répandues dans tout le corps de l'ouvrage. C'est donc bien le Manuscrit original, selon toute apparence unique et inédit. Notre bouquiniste avait fait cette acquisition quelques jours auparavant à la salle Sotheby, où avait eu lieu (du 6 au 16 Décembre 1 871) la vente des livres du baron Seymour Kirkup, collectionneur Anglais, mort à Florence. Le Manuscrit était ainsi indiqué dans le Catalogue de la vente : Digitized by Google

— XII — N» 145. Ameno (R. P. Ludovicus Maria [Cotta] de). De Dœmonialitate, et Incubis, et Succubis, Manuscript. Sœc. XVI I-X VIII. Quel est cet écrivain ? a-t-il laissé des ouvrages imprimés ? c'est une question que j'abandonne aux bibliographes, car, malgré de nombreuses recherches dans les Dictionnaires spéciaux , je n'ai rien pu apprendre à cet égard. Bru net (Manuel du libraire, art. Cotta d' Ameno) soupçonne vaguement son existence, mais il le confond avec son homonyme, et sans doute aussi son compatriote, Lazaro Agostino Cotta d' Ameno, avocat et littérateur Novarais. « L'auteur », dit-il, t dont, à ce qu'il paraît, les véritables prénoms seraient Ludovico-Maria, a écrit plusieurs ouvrages sérieux... » L'erreur est évidente. Ce qui est certain, c'est que notre auteur vivait dans les dernières années du xviie siècle, comme il résulte de son propre témoignage, et qu'il avait professé la théologie à Pavie. Quoi qu'il en soit, son livre m'a paru trèsintéressant à divers points de vue, et je le donne en toute confiance à ce public choisi, pour qui le monde invisible n'est pas une Digitized by Google

— XIII — chimère. Je serais fort étonné qu'après Pavoir ouvert à une page quelconque, on ne fût pas tenté de revenir sur ses pas et d'aller jusqu'au bout. Le philosophe, le confesseur, le médecin, y trouveront, avec la foi robuste du Moyen-âge, des aperçus neufs et ingénieux ; le lettré, le curieux apprécieront la solidité du raisonnement, la clarté du style, la gaîté des récits (car il y a des historiettes, et finement contées). Tous les théologiens ont consacré plus ou moins de pages, à la question des rapports matériels de l'homme avec le démon ; de gros volumes ont été écrits sur la sorcellerie, et le mérite de ce travail serait assez mince s'il se bornait à développer la thèse ordinaire ; mais tel n'est pas son caractère. Le fond de l'ouvrage, ce qui lui donne un cachet vraiment original et philosophique, c'est la démonstration toute nouvelle dç l'existence des Incubes et; des Succubes en tant qu'animaux raisonnables, corpords à la fois et spirituels comme nous, vivant au milieu de nous, naissant et mourant comme nous, comme nous enfin rachetés par les mérites de Jésus-Christ et capables de salut ou de damnation. Pour le Père d'Ameno, ces créatures douées de sens et de raison, entièb Digitized by Google

— XIV — rement distinctes des Anges ou des Démons purs esprits, ne sont autres que les Faunes, les Sylvains, les Satyres du paganisme, continués par nos Sylphes, nos Lutins, nos Follets ; et ainsi se trouve renouée la chaîne des croyances. A ce titre seulement, et sans parler de Pintérêt des détails, ce livre appellerait l'attention des lecteurs sérieux : je suis persuadé qu'elle ne lui fera pas défaut. L L. Mai 1875. L'Avertissement qui précède était composé à Pimprimerie et prêt à mettre sous presse, lorsque, en me promenant sur les quais, je rencontrai par hasard un exemplaire de 17«dex iibrorum prohibitorum. Machinalement je Pouvris, et la première chose qui me tomba sous les yeux fut Particle suivant : de Ameno Ludovicus Maria. Vide Sinistrari. Mon cœur battait très-fort, je Pavoue. Étais-je enfin sur la trace de mon auteur ? Digitized by Google

— XV — était-ce la Démoniaîité que j'allais voir clouée au pilori de Y Index ? Je courus aux dernières pages du redoutable volume, et je lus : Sinistrari (Ludovicus Mariai de Ameno, De Delictis et Pœnis Tractatus absolutissimus. Donec corrigatur.Decr. 4 Martii 170g. Correctus autem juxta editionem Romanam anni 17 53 permittitur. C'était bien lui. Le vrai nom du Père d'Ameno était Sinistrari, et je possédais le titre d'un au moins de ces « ouvrages sérieux » auxquels le bibliographe Brunet faisait allusion. Ce titre même, De Delictis et Pœnis, n'était pas sans rapport avec celui de mon Manuscrit, et j'avais lieu de supposer que la Démoniaîité était au nombre des délits examinés et jugés pas le Père Sinistrari : en d'autres termes, ce manuscrit, en apparence inédit, se trouvait peut-être publié dans le volumineux ouvrage qui m'était révélé; peutêtre encore était-ce à cette monographie de la Démoniaîité que le Tractatus de Delictis et Pœnis devait sa condamnation par la Congrégation de l'Index. Tous ces points étaient à vérifier. Mais il faut avoir tenté des investigations Digitized by Google

 de ce genre pour en connaître les difficultés. J'interrogeai les Catalogues de livres anciens qui me tombèrent sous la main ; je fouillai les arrière-boutiques des bouquinistes, des antiquaires, comme on dit en Allemagne, m'adressant particulièrement aux deux ou trois maisons qui exploitent à Paris la vieille Théologie; j'écrivis aux principaux libraires de Londres, de Milan, de Florence, de Rome, de Naples : le tout sans résultat ; le nom môme du P. Sinistrari d'Ameno semblait inconnu. J'aurais dû sans doute commencer par une enquête à notre Bibliothèque Nationale ; force me fut d'y recourir, et là du moins j'eus un commencement de satisfaction. On me présenta deux ouvrages de mon auteur : un in-40 de 1704, De Incorrigibilium expulsione ab Ordinibus Regularibus, et le premier tome d'une collection de ses Œuvres complètes : R. P. Ludovici Mariœ Sinistrari de Ameno Opéra omnia (Romce, in domo Caroli Giannini, 1 753-1754, 3 vol. in-folio). Malheureusement ce premier tome ne contenait que la Practica Criminalis Minorum ilîustrata: le De Delictis et Pœnis faisait l'objet du tome troisième, et ce dernier volume, aussi bien que le second, manquait à la Bibliothèque. Digitized by Google

— XVII — Pavais cependant un renseignement positif, et je continuai mes recherches. Peut-être serais-je plus heureux à la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice. Elle n'est pas publiq.ue, il est vrai, mais les Pères Sulpiciens sont hospitaliers : n'ont-ils pas jadis donné asile à Des Grieux repentant, et Manon Lescaut elle-même n'a-t-elle pas foulé les dalles de leur parloir? J'osai donc m'aventurer dans cette sainte Maison ; il était midi et demi, le dîner finissait; je demandai le bibliothécaire, et au bout de quelques minutes, je vis venir à moi un petit vieillard d'une politesse irréprochable, lequel me fit traverser le parloir i commun pour m'introduire dans un autre beaucoup plus étroit, une simple cellule donnant sur un corridor, vitrée dans toute sa largeur et ouverte ainsi à tous les yeux. Précaution ingénieuse dont l'évasion de Des Grieux avait bien montré l'urgence. Ce ne fut pas sans peine que je fis comprendre au bon père, qui était sourd et myope, le but de ma visite. Il me laissa pour se rendre à la bibliothèque, et revint bientôt, mais les mains vides : là aussi, dans ce sanctuaire de la Théologie Catholique, le Père Sinistrari d'Anieno était entièrement ignoré. Je n'avais ilus Digitized by Google

— XVIII — qu'une ressource: c'était d'aller trouver ses frères en Saint François, les Pères Capucins, en leur couvent de la Rue de la Santé ! Cruelle extrémité, on en conviendra, car j'avais peu de chance d'y rencontrer comme ici l'ombre aimable de Manon. Enfin, une lettre de Milan vint me tirer d'embarras. Le livre introuvable était trouvé; je recevais à la fois la première édition du De Delictis et Pœnis (Venetiis, apud Hieronymum A Ibriccium, 1 7 0 0), et l'édition de Rome, 1 7 54. C'est un traité complet, tractatus absolutissimus, de tous les crimes, délits, péchés imaginables ; mais, hâtons-nous de le dire, dans l'un comme dans l'autre de ces volumineux in-folio, la Démonialité occupe à peine cinq pages, sans aucune différence de texte entre les deux éditions. Et ces cinq pages ne sont même pas un résumé de l'ouvrage manuscrit que je donne aujourd'hui au public, elles en comprennent seulement l'exposition et la conclusion (Noi 1 à 27 et 112 à 1 15). Quant à ce qui fait l'originalité du livre : à savoir, la théorie de ces animaux raisonnables, incubes et succubes, doués comme nous de corps et d'âme et capables de salut ou de damnation, on l'y chercherait vainement. Digitized by Google

t — XIX — Ainsi, après tant d'efforts, j'étais fixé sur tous les points que je m'étais proposé d'élucider : j'avais découvert l'identité du Père d'Ameno (i) ; la comparaison des deux éditions du De Delictis et Pœnis, la première condamnée, la seconde permise par la Congrégation de V Index y m'avait appris que les fragments imprimés de la Démonialité n'étaient pour rien dans la condamnation du livre, puisqu'ils n'avaient subi aucune correction; enfin, j'étais arrivé à la conviction que, saut pour quelques pages, mon Manuscrit était absolument inédit. Heureuse terminaison de cette Odyssée bibliographique, qu'on me pardonnera d'avoir contée tout au long « pour l'esbattement » des Bibliophiles « et non aultres ». . I. L. • » oAout i8j5. (i) Voir la notice biographique à la fia de ce volume. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.57% accurate

I > I I Digitized by Google

DÉMONIALITÉ ou INCUBES ET SUCCUBES

D^MON IMITAS ocabulum Daemonialitatis primo inventum reperio a Jo. Caramuele in sua Theo logia fundamentali, necante illum inveni Auctorem, qui de hoc crimine tanquam distincto a Bestialitate locutus sit. Omnes enim Theologi Morales, secuti D. Thomam, 2.2., q. 154. in corp., sub specie Bestialitatis recensent omnem concubitum cum re non ejusdem speciei, ut ibi loquiturtD. Thomas, etproinde Cajetanus, in Commentario illius quœstionis et articuli, 2.2., q. i54., ad 3. dub., coitum cum Dœmone ponit in specie Bestialitatis ; et CajetaDigitized by Googlei

DÉMONIALITÉ c premier auteur qui, à ma connaissance, ait imaginé le mot de Démonialité, est Jean Caramuel, dans sa Théologie fondamentale, et personne avant lui ne me paraît avoir distingué ce crime de celui de Bestialité. En effet, tous les Théologiens Moralistes, à la suite de S. Thomas (2, 2, question 1 54), comprennent, sous le titre spécifique de Bestialité, « toute sorte de commerce charnel avec un objet quelconque d'espèce différente » : ce sont les propres termes de S. Thomas. Cajetan, par exemple, dans son Commentaire sur cette Digitized by Google

4 Dsemonialitas num sequitur Silvester, v° Luxuria, Bona cina, de Matrim., q. 4., et alii. 2. Sed rêvera D. Thomas in Mo loco considérât ionem non habuit ad coitum cum Dœmone : ut fcmm infra probabimusy hic coi tus non potes t in specie specialissima Bestialitatis comprehendi ; et ut veritati cohœreat sententia S. Doctoris, dicendum est, quod in citato loco, quando ait, quod pcccatum contra naturam, alio modo si fiât per concubitum ad rem non ejusdem speciei vocatur Bestialitas : sub nomine rei non ejusdem speciei intellexerit animal vivensy non ejusdem speciei cum homine : non enim usurpare potuit ibi nomen rei pro re, puta, ente communi ad animatum et inanimatum : si enim quis coiretcum cadavere humanoy concubitum haberet ad rem non ejusdem speciei cum homine [maxime apud Thomistas, qui formam corporeitatis humanœ negant in cadavere\ quod etiam esset si cadaveri bestiali copularetur; et tamen talis coitus non esset bestialitas, sed mollities. Voluit igitur ibi D. Thomas prœcise intclligere concubitum cum re vivente non ejusdem speciei cum homine, hoc

• De la Démonialitè 5 question, classe le commerce avec le Démon dans l'espèce de Bestialité ; d« même Sylvestre, au mot Luxuria, Bonacina, de Matrimonio, question 4, et les autres. 2. Cependant il est certain que S. Thomas, dans le passage en question, n'a eu nullement en vue le commerce avec le Démon. Comme je le prouverai plus loin, ce commerce ne peut être compris dans l'espèce très-spéciale de la Bestialité ; et, pour faire cadrer avec le vrai cette sentence du saint Docteur, il faut admettre qu'en disant du péché contre nature, que - a lorsqu'il se commet par commerce avec un objet d'espèce différente, il prend le nom de Bestialité », sous cette dénomination d'objet d'espèce différente, S. Thomas entend désigner un animal vivant, d'une autre espèce que l'homme ; car il n'a pu employer ici le mot objet ou chose dans son sens le plus général, pour exprimer indifféremment un être animé ou inanimé. Qu'un homme, en effet, s'avise de forniquer cum cadavere humano, il aura affaire à un objet d'une autre espèce que lui (surtout pour les Thomistes, qui refusent au cadavre la forme de corporéité humaine); même chose si cadaveri bestiali 1.
Digitized by Google

6 Dœmonialitas est cum bruto, nullo antem modo comprehendere voluit côitum cum Damonc. 3. Coitus igitur cum Dœmone, sive Incubo, sive Succubo (qui proprie est Daemonialitasj, specie differt a Bestialitate, nec cum eafacit unam speciem specialissimam, ut opinatus est Cajetanus : peccata cnim contra naturam specie inter se distingui contra opinionem nonnullorum Antiquorum , et Caramuelis, Summ. ArmilL, v. Luxur. n. 5., Jabien.,eo. v. n.6., Asten. lib.2. tit. 46. art, 7., Caram. Theol. fundam. post Filliucium, et Crespinum a Borgia, est opinio communis ; et contraria est damnata in proposit. 24. ex damnatis ab Alexandro VIL ; tum quia singula continent peculiarem, et distinctam turpitudinem repugnantem castitati, et humanœ generationi ; tum quia quodlibet ex Us privât bono aliquo secundum naturam, et institut ionem actus venerei, ordinati ad jinem generationis humanœ ; tum quia quodlibet ipsorum habet diversum motivum, per se sufficiens Digitized

De la Démonialité 7 copularetur ; et pourtant talis coitus ne sera pas bestialité, mais pollution ou mollesse. Ce que S. Thomas a donc voulu préciser ici, c'est le commerce charnel avec un objet vivant d'une autre espèce que l'homme, c'est-à-dire avec une bète, et il n'a pas songé le moins du monde au commerce avec le Démon. 3. Donc, le commerce avec le Démon, soit Incube, soit Succube (qui est proprement Démonialité), diffère en espèce de la Bestialité, et ne saurait être confondu avec ce dernier crime, comme le pense à tort Cajetan, sous la qualification d'espèce très-spéciale ; car, malgré qu'en aient dit quelques Anciens, et après eux Caramuel, dans sa Théologie fondamentale, les péchés contre nature sont entre eux d'espèce bien distincte. C'est du moins la doctrine générale, et l'opinion contraire a été condamnée par Alexandre VII : d'abord, parce que chacun de ces péchés porte avec lui sa turpitude particulière et distincte, contraire à la chasteté et à la génération humaine; ensuite, parce qu'en le commettant, on sacrifie chaque fois quelque avantage naturellement attaché à l'institution de l'acte vénérien, lequel a pour but normal la génération humaine ; Digitized by Google

DiEmonialitas ad privandum eodem bono diversimode, ut optime philosophatur Filliuc, tom. 2 c. 8. tract. 3o. qu. 3. n° 142. ; Cresp., q. mor. sel. contro. ; Caramuel. q. S. pcr tôt. 4. Ex his autem infertur, quod etiam Dœmonialitas specie differt a Bestialitate : singula enim ipsarum peculiarem, et distinctam turpitudinem castitati, ac humanœ gêner ationirepugnantem involvit ; siquidem Bestialitas est copula cum bruto vivente, ac sensibus et motu proprio prœdito : Dtvmonialitas autem est commixtio cum cadavere (stando in sententia communi, quam in/ra examinabimus), nec sensum, nec motum vitalem habente; et per accidens est, quod a Dœmone moveatur. Quod si im mundit ia comm issa cum brut al i cadavere, vel humano, differt specie a Sodomia et Bestialitate, ab ista differt pariter specie etiam Daemonialitas, in qua, juxta communem sententiam, homo cum cadavere concumbit accidentaliter moto. S. Et conjirmatur : quia in peccatis contra naturam, seminatio innaturalis (hoc esty Digitized by Google

De la Démonialitê g enfin, parce que tous ont un motif différent, mais suffisant en soi pour produire de diverses manières la privation du même bien, comme le déduisent excellemment Filliucius, Crespin et Caramuel. 4. Il suit de là que la Démonialitê diffère en espèce de la Bestialité, car chacune d'elles a sa turpitude particulière et distincte, contraire à la chasteté et à la génération humaine. La Bestialité est l'union avec une bête vivante, douée de sentiments et de mouvements qui lui sont propres : la Démonialitê, au contraire, est la copulation avec un cadavre (au moins d'après la doctrine générale, que j'examinerai ci-après}, lequel cadavre n'a ni sentiment ni mouvement, et ne se trouve mû qu'accidentellement, par un artifice du Démon. Or, si la fornication commise avec un cadavre d'homme, de femme ou de bête, diffère en espèce de la Sodomie et de la Bestialité, la même différence existe pour la Démonialitê qui, dans l'opinion commune, est le commerce de l'homme avec un cadavre mû accidentellement. 5 . Autre preuve : dans les péchés contre nature, la sémination anti-naturelle (c'estDigitized by Google

i o Daemonialitas eaad quant regulariter non potest sequi generatio) habet rationem generis ; subjectum vero talis seminationis est differentia constituens species sub tali génère, undesi seminatio jiat in terrant, ant corpus inanimé, est ntollities: si fiât cum /tontine in vase prœpostero, est Sodomia; si fiât cum bruto, est bestialitas; quœ absque controversia inter se specie differunt, eo quod terra, seu cadaver, homo, et brutum, quœ sunt subjecta talis seminationis, specie differunt inter se. Sed Dœmon a brutà non solum differt specie, sed plusquam specie : differunt enim per corporeum, et incorpôreum, quœ sunt differentiœ genericœ. Sequitur ergo quod seminationes factœ cum aliis differunt inter se specie, quod est intentum. t 6. Pariter, trita est doctrina Moralistarum fundatain Tridentino, sess. i4-C 5.D. Th. in 4. dist. 16. q. 3. art. 2., Vasque^, q. gi. art. i. dub. 2. n. 6., Reginald. Valenf. Medin. Zerola. Pesant. Sajir. Sott. Pitig. Henriquef apud Bonac. de Sac. disp. 5. q. 5. sect. 2. punct. 2. % 3.

De la Démontait té u à-dire qui ne peut être régulièrement suivie de génération) constitue un genre; mais le sujet de cette sémination est la différence qui constitue les espèces classées sous le genre. Ainsi, que la sémination ait lieu sur la terre, ou sur un corps inanimé, c'est pollution; qu'elle s'opère cum homine in vase prœpostero, c'est Sodomie ; avec une bête, c'est bestialité : tous crimes qui, sans contredit, diffèrent en espèce entre eux, par la même raison que la terre, le cadavre, l'homme et la bête, sujets passifs talis seminationis, sont entre eux d'espèce différente. Mais la dif* ference du Démon avec la bête n'est pas seulement spécifique, elle est plus que spécifique : la nature de l'une est corporelle, l'autre incorporelle, ce qui établit une différence générique. D'où il suit quod seminationes pratiquées sur des sujets différents diffèrent en espèce entre elles ; ce qu'il fallait démontrer. 6. J'invoquerai encore la doctrine bien connue des Moralistes, établie dans le Concile de Trente, session 14, et admise par les Théologiens, à savoir : que, dans la confession, il suffit d'énoncer les circonstances qui modifient l'espèce des péchés. Si donc la Démonialité et la BestiaDigitized by Google

1 2 Dasmonialitas diffic. 3. n. 5., et tradita per Theologos, quod in confessione manifestandœ sint tantum circumstantiœ quœ mutant speciem peccatorum. Si igitur Dœmonialitas et Bestial iias sunt ejusdem speciei specialissimœ, sufficit in confessione dicere : Bestialitatis peccatum commisi, quantumvis confitens cum Dœmone concubuerit. Hoc autem falsum est : igitur non sunt ejusdem speciei specialissimœ. 7. Quod si dicatur, aperiendum esse in confessione circumstantiam concubitus cum Dœmone ratione peccati contra Religionem : peccatum contra Religionem committitur, aut ex cultu, aut ex reverentia, aut ex deprecatione, aut ex pacto, aut ex societate cum Dœmone (D. Thomas, 2. 2. q. go. art. 2. et q. g5. art. 4. in corp.); sed, ut infra dicemus, dantur Succubi, et Incubi, quibus nullum prœdictorum exhibetur, et tamen copula sequitur : igitur respectu istorum nulla intervenit irreligiositas, et commixtio cum istis nullam habebit rationem ulteriorem, quam puri et simplicis coitus} qui, si est ejusdem speciei cum Bestialitate, sufficienter exprimetur dicendo : Bestialitatem commisi ; quod tamen falsum est. Digitized by Google

De la Démonialité i3 lité sont d'une même espèce très-spéciale, il suffira au pénitent, chaque fois qu'il aura forniqué avec le Démon, de dire à son confesseur : J'ai commis le péché de Bestialité. Or, ceci est faux : donc ces deux péchés ne sont pas de même espèce très-spéciale. 7. On dira peut-être que si les circontances du commerce avec le Démon doivent être révélées au confesseur, c'est à cause de l'atteinte qu'il porte à la Religion ; cette atteinte résulte, en effet, soit du culte rendu au Démon, soit des hommages ou des prières qu'on lui adresse, soit du pacte de société conclu avec lui (S. Thomas, quest. 90). Mais, comme on le verra dans la suite, il est des Incubes et des Succubes auxquels rien de tout cela ne s'applique, et cependant copula sequitur. Il n'y a donc, dans ce cas spécial, aucun élément d'impiété, aucun caractère autre quam puri et simplicis coitus ; et, s'il est de même espèce que la Bestialité, on l'énoncera suffisamment en disant: J' ai commis le péché de Bestialité, ce qui est faux. 2 Uigiti

1 4 Daemonialitas « 8. Ulterius in confesso est apud omnes Theologos Morales, quod longe gravior est copula cum Dœmone, quant cum quolibet bruto ; in eadem autem specie specialissima peccati non datur unum peccatum gravius altero, sed omniaœque gravia sunt; perinde enim est coirecum cane, aut asina9 aut equa ; sequitur ergo, quod si Daemo-r nialitas est gravior Bestialitate, non sint ambo ejusdem speciei. Nec dicendum gravitatem majorent in Daemonialitate/?etendamesseab irreligiositate, seu super stitione ex societate cum Dœmone, utscribit Cajetamis ad 2. 2. q. i54.f ar. 1 1. % ad 3. in fine, quia hoc fallit in aliquibus Succubis et Incubis, ut supra dictum est ; tum quia gravitas major statuitur in Dremonialitate prœ Bestialitate, in génère vitii contra naturam : major autem gravitas in illa supra istam ratione irreligiositatis exorbitat ex illo génère, proinde non facit in illo génère, et ex se gravior em. 9. Statuta igitur differentia specifica Daemonialitatis a Bestialitate, ut gravitas illius percipiatur in ordine ad pœnam de Digitized by Google

De la Démontait té i5 8. En outre, de l'aveu de tous les Théologiens Moralistes, copula cum Dœmone est beaucoup plus grave que pareil acte . commis avec n'importe quelle bête. Or, dans une même espèce très-spéciale de péché, un péché n'est pas plus grave qu'un autre, mais tous sont également graves : c'est même chose d'avoir commerce avec une chienne, ou une ânesse, ou une ju* ment ; d'où il suit que, si la Démonialité est plus grave que la Bestialité, ces deux actes ne sont pas de même espèce. Et qu'on ne prétende pas, comme le fait Cajetan, attribuer plus de gravité à la Démonialité^ à cause de l'outrage que recevrait la Religion du culte rendu au Démon ou du pacte de société conclu avec lui : ceci, en effet, on l'a vu plus haut, ne se rencontre pas toujours dans le commerce de l'homme avec les Incubes et les Succubes ; de plus si, dans le genre du péché contre nature, la Démonialité est plus grave que la Bestialité, l'outrage à la Religion n'est pour rien dans cette aggravation, puisqu'il est étranger à ce genre lui-même. 9. Or, ayant établi la différence spécifique de la Démonialité d'avec la Bestialité,de telle sorte qu'on puisse en apprécier

Digitized by Google

I i6 Daemonialitas qua principaliter nobis tractandum est, est necessarium inquirere quotupliciter Daemonialitas accidat. Non desunt qui sibi nimis scioli negant quod gravissimi Auctores scripsere, et quod quotidiana constat experientia, Dœmonem scilicet tum Incubum, tum Succubuniy non solum hominibus, sed . etiam brutis carnaliter conjungi. Aiunt proinde esse hominum imaginationem , phantasmatibus a Dœmone perturbatis lœsam, seu dœmoniaca esse prœstigia : sicuti etiam Sagœ, seu Striges, sola imaginatione perturbata a Dœmone, sibi videntur assistere ludis9 choreis, conviviis, et conventibus nocturnis, et carnaliter Dœmoni commisceri; nullo vero reali modo deferuntur cor pore ad ejusmodiloca, et actiones, prout textualiter dicitur in quodam Capitulo, ac duobus Conciliis. Cap. Episcop. 26. q. 5., Conc. Ancyr. c. 24., Conc. Rom. 4. sub Damaso, c. 5. apud Laur. Epitom. v° Saga. . 10. Sed non negatur, quin aliquando mulierculœ, illusœ a Dœmonibus, videantur nocturnis Sagarum ludis corporaliter inDigitized by Google

De la Dêmonialité 17 la gravité et déterminer le degré de pénitence qu'elle mérite (ce qui, pour nous, est le point capital), il nous faut maintenant rechercher de combien de manières différentes ce péché de Dêmonialité peut être commis. Il ne manque pas de gens, trop infatués de leur petit savoir, qui osent nier ce qu'ont écrit les plus graves Auteurs et ce qu'atteste l'expérience de chaque jour : à savoir que le Démon, soit Incube, soit Succube, s'unit charnellement, nonseulement aux hommes ou aux femmes, mais aussi aux bêtes. A les en croire, tout cela n'a de fondement que dans l'imagination humaine, troublée par l'artifice du Démon ; ce ne sont que fantasmagories et prestiges diaboliques. Pareille chose, disent-ils, arrive aux Sorcières ou Sagas qui, sous l'empire d'une illusion produite par le Démon, s'imaginent assister aux jeux, danses, festins et sabbats nocturnes, et avoir avec le Démon un commerce charnel, sans y être en réalité présentes ou agissantes de corps, ainsi que Font textuellement défini un Capitule et deux Conciles. 10. Mais, sans doute, on ne conteste pas que parfois de jeunes femmes, trompées par le Démon, se figurent prendre 2.
Digitized by Google

1 8 Dœmonialitas teresse, dum tamen sola imaginaria visione ipsis hoc accidit : sicut etiam in somnis videtur nonnullis cum fœmina aliqua concumbere, et semen vere excernitur, non tamen concubitus illerealis est, sed tantum phantasticus, paratus non raro per illusionem diabolicam ; et in hoc verissimum est qaod habent citatum Capitulum et Concilia. Sed hoc non semper est ; sed utinpluribus, corpore deferuntur Sagœ ad ludos nocturnoSj et vere carnaliter corpore conjunguntur Dœmoni, et Malefici non minus Dœmoni succubo miscentur, et hœc est sententia Theologorum, et jure consullorum Catholicorum, quos abunde citât Frater Francisais Maria Guaccius in suo libro intitulato Compendium Maleficarum ; Grilland. Remig. Petr. Damian. Sylvest. Alphon. a Cast. Abul. Cajet. Senon. Crespet. Spine. Anan.apud Guaccium, Comp. Malef.,c. i5. § Altéra, quam verissimam.i. n. 6g. lib.p.; quœ sententia confirmatur decem et octo exempliSj ibidem allatis et relatis per viros doctos et veridicos de quorum fide ambigendum non est, quibus probatur Maieficos et Sagas corporaliter ad ludos conveniret et cum Dœmonibus succubis et incubis corporaliter turpissime commisceri. Etpro omnibus sufficere débet auctoritas Divi Augustini, qui loquens de concubitu homiDigitized by Google

De la Démontait té ig part, en chair et en os, aux sabbats nocturnes des Sorcières, sans qu'il y ait là autre chose qu'une vision imaginaire. C'est ainsi qu'en rêve, on s'imagine assez souvent cum fœmina aliqua concumbere, et semen vere excernitur, non tamen concubitus Me realis est, mais seulement fantastique et fréquemment l'œuvre d'une illusion diabolique : en quoi le Capitule et les Conciles ci-dessus cités ont parfaitement raison. Mais ceci n'est pas toujours le cas ; il arrive, au contraire, le plus souvent, que les Sorcières sont bien présentes de corps aux sabbats nocturnes, qu'elles ont avec le Démon un commerce parfaitement charnel et corporel, et que tout pareillement les Sorciers s'accolent au Démon femelle ou succube. C'est là l'opinion des Théologiens comme des Jurisconsultes catholiques, qu'on trouvera cités tout au long dans le Compendium Maleficarum, ou Répertoire des Sorcières, de Frère François-Marie Guaccius. On y verra cette doctrine confirmée par dixhuit exemples tirés des récits d'hommes savants et véridiques, dont le témoignage est au-dessus du soupçon, et qui prouvent que les Sorciers et Sorcières sont .bien présents de corps aux sabbats, et font bel et bien l'œuvre de chair avec les Démons

20 Daemonialitas num cum Dcemonibus, sic ait lib. i5. de Civitate Dei, c. 23. : « Et quoniam creberrima fama est, multique se expertos , vel ab eis qui experti essent, de quorum fide dubitandum non est, audivisse confirmant, Sylvanos et Faunos, quos vulgo Incubos vocant, improbos saepe extitisse mulieribus, et earum appetiisse et peregisse concubitum. Et quosdam Dsemones, quos Dusios Galli nuncupant, hanc assidue immunditiam et tentare et efficere, plures talesque asseverant, ut hoc negare impudentia videatur. » Hœc Augnstinus. ir. Pront autem apud iiversos Auctores legitur, et pluribus experimentis comprobatur, duplici modo Dœmon hominibus carnaliter copulatur : uno modo quo Maieficis et Sagis jungitur, alio modo quo aliis hominibus fninime malefcis miscetur.
Digitized by Google

De la Démonialité 21 incubes ou succubes. En définitive, nous avons, pour trancher la question, l'autorité de S. Augustin, lequel, parlant du commerce charnel des hommes avec le Démon,s'exprime ainsi au livre 1 5,chap. 23, de la Cité de Dieu : « C'est une opinion très-répandue, et confirmée par les témoignages directs ou indirects de personnes absolument dignes de foi, que les Sylvains et les Faunes, vulgairement appelés Incubes, ont souvent tourmenté les femmes, sollicité et obtenu d'elles le coït. Il y a même des Démons, nommés par les Gaulois Duses (ou lutins), qui se livrent très-régulièrement à ces pratiques impures : ceci est attesté par des autorités si nombreuses et si graves, qu'il y aurait impudence à vouloir le nier. » Tels sont les propres termes de S. Augustin. 1 1 . Or divers Auteurs nous enseignent, et leur opinion est confirmée par de nombreuses expériences, que le Démon a deux manières de s'unir charnellement aux hommes ou aux femmes : Tune qu'il emploie à l'égard des Sorciers ou des Sorcières, l'autre à l'égard d'autres hommes ou femmes parfaitement étrangers à toute sorcellerie. Digitized by Google

2 2 Daemonialitas 12. Quantum ad primum modum, non copulatur Dœmon Sagis, seu Maleficis, nisi prœmissa solemni professione, qua iniquissimi homines Dœmoni addicuntur; quœ professio, ut ex variis Auctoribus referentibus confessiones Sagarum judiciales in tormentis fartas, quas collegit Francisais Maria Guaccius, Comp. Malef., c. 7., lib. 1., consistit in undecim ceremoniis. 13. Primo, ineunt pactum expressum cum Dœmone, aut alio Mago seu Malejico vicem Dœmonis gerente, et testibus prœsentibus, de servitio diabolico suscipiendo : Dœmon vero viceversa honores, divitias, ' ' et carnales delectationes illis pollicetur. Guacc. loc. cit. fol. 34. 14. Secundo, abnegant catholicamfidem, subducunt se obedientiœ Dei, renuntiant Christo, et protectioni Beatissimœ Virginis Mariœ, ac Ecclesiœ omnibus sacramentis. Guacc. loc. cit. 15. Tertio, projiciunt a se Coronam, seu Rosarium B. V. M., Chordam S. P. Francisci, aut Corrigiam S. Augustini, ■ Digitized by Google

De la Démonialité 23 12. Dans le premier cas, le Démon ne s'accole aux Sorcières ou aux Sorciers qu'après une profession solennelle, en vertu de laquelle ces misérables créatures humaines s'abandonnent à lui. Suivant plusieurs auteurs, qui ont rapporté les aveux judiciaires arrachés aux Sorcières dans les tortures, et dont les récits ont été recueillis par François-Marie Guaccius, Compend. Malef.^ livre Ier, chap. 7, cette profession consiste en onze cérémonies : 13. Premièrement, les Novices doivent conclure un pacte exprès avec le Démon, ou avec quelque autre Sorcier ou Magicien agissant au lieu et place du Démon, par quoi, en présence de témoins, ils s'enrôlent au service du Diable. Le Démon, de son côté, leur garantit honneurs, richesses et plaisirs charnels. 14. Deuxièmement, ils abjurent la foi catholique, se soustraient à l'obéissance de Dieu, renoncent au Christ et à la protection de la Très-Bienheureuse Vierge Marie, et à tous les Sacrements de l'Eglise. • 1 5. Troisièmement, ils jettent loin d'eux la Couronne ou le Rosaire de la TrèsBienheureuse Vierge Marie, le Cordon de Digitized by Google

24 Daemonialitas aut Scapulare Carmelitarum, si quod habent, Crucem, Medaleas, Agnos Dei, et quidquid sacri aut benedicti gestabant, et pedibus ea proculcant. Guacc. loc. cit. fol. 35. Grilland. 16. Quarto, vovent in manibus Diaboli obedientiam, et subjectionem, eique prœstant homagium et vassallagium, tangendo quoddam volumen nigerrimutn. Spondent, quod nunquam redibunt ad fidem Christi, nec Dei prœcepta servabunt, nec ulla bona opéra facient, sed ad sola mandata Dœmonis attendent, et ad conventus nocturnos diligenter accèdent ."Guacc. loc. cit. foi 36. ij. Quinto, spondent se enixe curaturos, et omni studio ac sedulitate procuraturos adducere alios mares et fœminas ad suam sectamy et cultum Dœmonis. Guacc. loc. cit. 1 8. Sexto, baptiqantur a Diabolo sacrilego quodam baptismo, et abnegatis Patrinis et Matrinis baptismi Christi, et Conjirmationis, et nomine, quod sibifuit primo impositum, a Diabolo sibi assignanDigitized by Google

De la Dèmoniàlité 25 S. François d'Assise ou la Courroie de S. Augustin, ou le Scapulaire des Carmélites, selon qu'ils appartiennent à tel ou tel ordre, la Croix, les Médailles, les Agnus Dei, enfin tout ce qu'ils pouvaient porter de saint ou de bénit, et ils foulent tout cela aux pieds. » • 16. Quatrièmement, ils jurent entre les mains du Diable obéissance et soumission; ils lui rendent hommage et vasselage, les doigts posés sur un certain volume trèsnoir. Ils s'engagent à ne jamais revenir à la foi du Christ, à ne tenir aucun compte des préceptes divins, à ne faire aucune bonne œuvre, mais à obéir au Diable seul, et à fréquenter assidûment les réunions nocturnes. 17. Cinquièmement, ils promettent de faire tous leurs efforts, d'employer tout leur zèle et tous leurs soins, pour enrôler dans leur secte, au service du Diable, d'autres créatures mâles et femelles. 18. Sixièmement, le Diable leur administre une sorte de baptême sacrilège, et, après avoir renié les Parrains et Marraines qu'ils ont eus au Baptême du Christ et à la Confirmation, ils se font assigner par 3 Digitized by Google

26 Daemonialitas tur Patrinus et Matrina novi, qui ipsos instruant in arte malefciorum, et imponitur nomen novum, quod plerumque scurrile est. Guacc. loc. cit. ig. SeptimOj abscindunt partent propriorum indumentorum, et illam offerunt Diabolo in signum homagii, et Diabolus illam asportaty et servat. Guacc. loc. cit. fol. 38. 20. OctavOy format Diabolus circulum super terram, et in eo stantes Novitii Malefici et Sagœ firmant juramento omnia, quœ ut dictum est promiserunt. Guacc. loc. cit. 21. Nono, petunt a Diabolo deleri a libro Christi, et describi in libro suo, et profertur liber nigerrimus, quem tetigerunt prœstando homagium, ut dictum est supra, et ungue Diaboli in eo exarantur. Guacc. loc. cit. 22. Decimo, promittunt Diabolo statis temporibus sacrificia^ et oblationes; singulis quindecim diebus, vel singulo mense Digitized by

De la Démonialité 27 le Diable un Parrain et une Marraine nouveaux, chargés de les instruire dans l'art des maléfices ; ils quittent le nom qu'ils portaient avant et en reçoivent un nouveau, qui le plus souvent est un sobriquet bouffon. 19. Septièmement, ils coupent une partie de leurs propres vêtements pour l'offrir au Diable en signe d'hommage, et le Diable l'emporte et la garde. • 20. Huitièmement, le Diable trace sur la terre un cercle, et dans ce cercle se tiennent les Novices, Sorciers et Sorcières, pour y confirmer tous les serments qu'ils ont faits comme il est dit ci-dessus. 21. Neuvièmement, ils demandent au Diable de les rayer du livre du Christ, et de les immatriculer dans le sien. Alors paraît ce livre très-noir qu'ils ont touché en rendant hommage (voyez plus haut), et dans ce livre ils sont enregistrés par la griffe du Diable. 22. Dixièmement, ils promettent au Diable, à des époques déterminées, des sacrifices et des offrandes : tous les quinze

28 Dasmonialitas saltem necem alicujus infantis, aut mortale veneficium, et singulis hebdomadis alia mala in damnum humant generis, ut grandînes, tempestates, incendia, mortem animalium, etc. Guacc. loc. cit. fol. 40. 23. Undecimo, sigillantur a Dœmone aliquo caractère, maxime iiy de quorum constantia dubitat. Caracter vero non est semper ejusdem formœ, aut jigurœ : aliquando enim est simile lepori, aliquandcT pedi bufonis, aliquando araneœ, vel catello, vel gliri; imprimitur autem in locis corporeis magis occultis : viris quidem aliquando sub palpebris, aliquando sub axillis, aut labiis, aut humeris, aut sede ima, aut alibi ; mulieribus autem plerumque in mammis, aut locis muliebribus. Porro sigillum, quo talia signa imprimuntur, est unguis Diaboli. Quibus peractis ad instructionem Magistrorum qui Novitios initiarunt, hi promittunt denuo, se nunquam Eucharistiam adoraturos ; injuriosos Sanctis omnibus, et maxime B. V. M.futuros; conculcaturos ac conspurcaturos Sacras Imagines, Crucem, ac Sanctorum Reliquias; nunquam usuros Sacramentis, aut sacramentalibus, nisi ad malejicia; integram confessionem sacramentalcm sacerDigitized by

De la Démonialité 2g jours, ou au moins tous les mois, le meurtre de quelque enfant, ou un sortilège homicide, et chaque semaine d'autres méfaits au préjudice du genre humain, tels que grêles, tempêtes, incendies, épizooties, etc. 23. Onzièmement, ils sont marqués par le Démon de quelque signe, ceux surtout dont la constance lui est suspecte. Ce signe, du reste, n'est pas toujours de même forme ou figure : tantôt c'est l'image d'un lièvre, tantôt une patte de crapaud, tantôt une araignée, un petit chien, un loir. Il s'imprime dans les endroits du corps les plus cachés : chez les hommes, sous les paupières, ou sous l'aisselle, ou sur les lèvres, sur l'épaule, au fondement ou ailleurs ; quant aux femmes, c'est généralement aux seins ou aux parties sexuelles. Maintenant, le cachet qui imprime ces marques n'est autre que la griffe du Diable. Tout ceci étant accompli suivant les instructions des Maîtres qui ont initié les Novices, ces derniers, pour conclure, promettent de n'adorer jamais l'Eucharistie; d'accabler d'insultes tous les Saints et surtout la Très-Bienheureuse Vierge Marie ; de fouler aux pieds et vilipender les Saintes Images, la Croix et les Reliques des Saints ; de ne 3. Digitized by Google

3o Dsemonialitas doti nunquam facturos, et suum cum Dœmone commercium semper celaturos. Et Di/ibolus vicissim pollicetur, se illis semper prœsto futurum; se in hoc mundo votis eorum satisfacturum, et post mortem illos esse beaturum. Sic peracta prof essione solemni, assignatur singulis eorum DiaboluSj qui appellatur Magistellus, cum quo in partes secedunt, et carnaliter commiscentur : ille quidem in specie fœminœ, si initiatus est vir ; in forma autem viri, et aliquando satyri, aliquando hirci, si fœmina est saga professa. Guacc. loc. cit. fol 42 et 43. 24. Quod si quœratur ab Auctoribus, quomodo possit Dœmon, qui corpus non habet, corporalem commixtionem habere cum homine ? Respondent communiter, quod Dœmon aut assumit alterius maris, aut fœmince, juxta exigentiam, cadaver, aut ex mixtione aliarum materiarum effingit sibi corpus, quod movet, et mediante quo homini unitur. Et subdunt, quod quando fœminœ gaudent imprœgnari a Dœ

De la Démonialité Si jamais faire usage des Sacrements ou cérémonies sacramentelles, sinon pour les maléfices ; de ne jamais faire au prêtre la confession sacramentelle complète, et de lui cacher toujours leur commerce avec le Démon. Le Démon, de son côté, s'engage à leur donner toujours prompte assistance ; à combler leurs vœux en ce monde, et à les rendre heureux après leur mort. La profession solennelle ainsi accomplie, chacun d'eux se voit assigner un Diable, appelé Magistelle ou Petit-Maître, avec lequel il se retire en particulier pour consommer l'union charnelle ; ce Diable, naturellement, a la forme d'une femme si l'initié est un homme : ou la forme d'un homme, et quelquefois d'un satyre, quelquefois d'un bouc, si c'est une femme qui est reçue sorcière. 24. Mais, demandera-t-on aux Auteurs, comment se fait-il que le Démon, qui n'a pas de corps, ait cependant avec l'homme ou la femme un commerce charnel ? Ils vous répondent tout d'une voix que le Démon emprunte le cadavre d'un autre être humain, mâle ou femelle, suivant le cas, ou bien qu'il se forme avec d'autres matières un corps à l'aide duquel il s'unit à l'homme. Et lorsqu'il prend aux femDigitized by Google

32 Dœmonialitas mone (quod non fit, nisi in gratiam fœminarum hoc optant ium), Dœmon se transformat in succubam, et juncta homini semen ab eo recipit; aut per illusionem nocturnam in somnis procurât ab homine pollutionem, et semen prolectum in suo nativo calore, et cum vitali spiritu conservât, et incubando fœminœ infert in ipsius matricem, ex quo sequitur conceptio. Ita multis citatis docet Guaccius, L i. c. 12., per totum, qui prœdicta multis exemplis desumptis a variis Doctoribus confirmât. 25. Alio modo jungitur Dœmon tum IncubuSj tum Succubus, homini bus, fœminis aut maribus, a quibus nec honorem, nec sacrificia, oblationes, maleficia, quœ a Sagis et Maleficis, ut supra dictum est, prétendit, recipit; sed ostendens deperdite amorem, nil aliud appétit, quam carnaliter commisceri cum Us quos amat. Multa sunt de hoc exempta, quœ ab Auctoribus referuntur, ut Menippi Lycii, qui fuit sollicitatus a quadam fœmina ad sibi nubendum, postquam cum ea multoties coivit ; et détecta fœmina quœnam esset a quodam Digitized by Google

De la Démonialité 33 mes la fantaisie de concevoir des œuvres du Démon (ce qui n'a lieu que du consentement et suivant le désir exprès desdites femmes), le Démon se transforme en succube femelle, et juncta homini semen ab eo recipit ; ou bien, il provoque chez cet homme, dans son sommeil, quelque rêve lascif suivi de pollution, et semen prolectum in suo nativo calore, et cum vitali spiritu conservât, et incubando fœminœ in/ert in ipsius matricem, d'où résulte la conception. Cest là ce qu'enseigne Guaccius, livre I, chap. 12, en apportant à l'appui de sa thèse une foule de citations et d'exemples empruntés à divers Docteurs. 25. D'autres fois aussi le Démon, soit incube, soit succube, s'accouple avec des hommes ou des femmes dont il ne reçoit rien des hommages, sacrifices ou offrandes qu'il a coutume d'imposer aux Sorciers et aux Sorcières,~comme on l'a vu plus haut. C'est alors simplement un amoureux passionné, n'ayant qu un but, un désir : posséder charnellement la personne qu'il aime. Il y a de ceci une foule d'exemples, qu'on peut trouver dans les Auteurs, entre autres celui de Menippus Lycius, lequel, après avoir maintes et maintes fois pailDigitized by Google

34 Daemonialitas Philosopho, qui convivio nuptiali intererat, et Menippo dixit illatn esse Compusam, puta Dœmonem succubam, siatim ejulans evanuit, ut narrât Cœlius Rodiginus, Antiq. lib. 2g, c. S. Pariter adolescens quidam Scotus a Dœmone succuba omnium gratissima, quas vidisset, forma, quœ occlusis cubiculi foribus ad se ventitabat, blanditiis, osculis, amplexibus per tnultos menses fuit sollicitatus, ut secum coiret, ut scribit Hector Boethius, Hist. Scotor. lib. quod tamen a casto juvene obtinere non potuit. 26. Similiter, multas fœminas legimus ab Incubo Dœmone expetitas ad coitum, ipsisque repugnantibus facinus admittere, precibus, fletibus, blanditiis, non secus, ac perditissimus amasius procurasse animum ipsarum demulcere, et ad congressum inclinare ; et quamvis aliquoties hoc eveniat ob malcficium, ut nempe Dœmon missus a maleficis hoc procuret : tamen non raro Dœmon ex se hoc agit, ut scribit Guaccius,
Digitized by Google

 lardé avec une femme, en fut prié de Tépouser ; mais un certain Philosophe, qui assistait au repas de noces, ayant deviné ce qu'était cette femme, dit à Menippus qu'il avait affaire à une Compuse, c'est-à-dire à une Diablesse succube : aussitôt notre mariée de s'évanouir en gémissant Lisez là-dessus Cœlius Rodiginus, Antiq., livre 29, chap. 5. Hector Boethius, Hist. Scot., raconte aussi le cas d'un jeune Écossais qui, pendant plusieurs mois, reçut dans sa chambre, quoique les portes et fenêtres en fussent hermétiquement fermées, les visites d'une Diablesse succube, de la plus ravissante beauté; caresses, baisers, embrassements, sollicitations, cette Diablesse mit tout en œuvre ut secum coiret : ce qu'elle ne put toutefois obtenir de ce vertueux jeune homme. 26. On peut lire encore nombre d'exemples de femmes sollicitées au coït par le Démon Incube, et qui, si elles répugnent d'abord à sauter le pas, se laissent bientôt fléchir par ses prières, ses larmes, ses caresses ; c'est un amoureux fou, il faut lui céder. Et quoique ceci résulte parfois des maléfices de quelque sorcier, qui emploie le Démon comme intermédiaire, il n'est point rare cependant que le Démon agisse

36 Daemonialitas Comp. Mal., lib. 3. c. 8., et non solum hoc evenit cum mulieribus, sed etiam cum eqaabus, cum quibus commiscetur ; quœ si libenter coitum admittunt, ab eo curantur optime, ac ipsarum jubœ varie artijiciosis et inextricabilibus nodis texuntur ; si autan illiim adversentur, eas maie tractât, percutit, macras reddit, et tandem necat, ut quotidiana constat experientia. 2 y. Et quod mirum est, et pene incapabile, taies Incubi, qui Italice vocantur Folletti, Hispanice Duendes, Gallice Follets, nec Exorcistis obediunt, nec exorcismos pavent, nec res sacras reverentur ad earum approximationem timorem ostendendo, sicuti faciunt Dœmones, qui obsessos vexant ; quantumvis enim maligni Spiritus sint obstinati, nec parère velint Exorcistœ prœcipienti, ut exeant a corporibus quœ obsident, tamen ad prolationem Sanctissimi Nominis Jesu, attt Mariœ, aut aliquorum Versuum Sacrœ Scripturœ, impositionem Reliquiarum, maxime Ligni Sanctœ Crucis, approximationem Sacra. rum Imaginum, ad os obsessi rugiunt, strident, /rendent, concutiuntur, et timorem, ac horrorem ostendunt. Folletti vero nihil horum, ut dictum est, ostendunt, nec Digitized by

De la Démonialité 3j pour son propre compte, comme récrit Guaccius ; et ce n'est pas seulement aux femmes qu'il s'attaque, mais aussi aux juments : sont-elles dociles à ses désirs, il les accable de soins, de caresses, il tresse leur crinière en une infinité de nœuds inextricables ; mais si elles résistent, il les maltraite, les frappe, leur donne la morve, et finalement les tue, comme il est constaté par l'expérience de chaque jour.
27. Enfin, chose prodigieuse et presque incompréhensible, ces Incubes, qu'on appelle en Italien Folletti , en Espagnol DuendeSy en Français Follets, n'obéissent pas aux Exorcistes, n'ont aucune peur des exorcismes, aucune vénération pour les objets sacrés, à l'approche desquels ils ne manifestent pas la moindre frayeur : bien différents en cela des Démons qui tourmentent les possédés ; car, si obstinés que soient ces malins Esprits, si rétifs qu'ils se montrent à l'injonction de l'Exorciste qui leur commande de déloger du corps du possédé, il suffit pourtant de prononcer le très-saint nom de Jésus ou de Marie ou quelques versets des Saintes Écritures, d'imposer des Reliques, principalement le Bois de la Sainte Croix, ou d'approcher les Saintes Images, pour qu'aussitôt on les

38 Dœmonialitas a divexatione, nisi post longum tempus. cessant. Hujus rei testis sum oculatus, et historiam . recito quœ reipsa humanam jxdem superat : sed testis mihi sit Deas quod puram veritatem multorum testimonio comprobatam describo. 28. Viginti quinque abhinc annis plus, minusve} dum essem Lector Sacrœ Théologie? in Conventu Sanctœ Crucis Papiœ, reperiebatur in illa civitate honesta quœdam fœmina maritata optimœ conscientiœy et bonum habens ab omnibus eam agnoscentibuSy maxime Religiosis, testimoniumy quœ vocabatur Hieronyma; et habitabat in Parochia Sancti Michaelis. Hœc quadam die domi suœ panem pinserat, et per furnarium miserat ad illum decoquendum. Reportât panes coctos furnarius, et cum illis grandem quamdam placentam curiose elaboratam, conditam butyro, et pastulis Venetis, ut in ea civitate soient fieri placenta hujusmodi. Renuit illa placentam Digitized by Google

De la Démonialitê 3g entende rugir à la bouche du possédé, et qu'on les voie grincer des dents, s'agiter, frémir, montrer, en un mot, tous les signes de la crainte et de l'horreur. Mais ces coquins de Follets, rien de tout cela n'a d'effet sur eux : s'ils discontinuent leurs vexations, ce n'est qu'après longtemps et quand ils le veulent bien. De ceci je suis témoin oculaire, et je vais en conter une histoire qui réellement passe toute croyance humaine : mais, que Dieu m'en soit témoin ! c'est la pure vérité, confirmée d'ailleurs par de nombreux témoignages. 28, Il y a environ vingt-cinq ans, alors que j'étais Professeur de Théologie Sacrée au couvent de Sainte-Croix, à Payie, habitait dans cette ville une femme mariée, d'excellentes mœurs, et dont tous ceux qui qui la connaissaient, principalement les Moines, disaient le plus grand bien. Elle se nommait Hieronyma, et demeurait sur la paroisse de Saint-Michel. Un jour, cette femme avait pétri chez elle du pain, qu'elle confia ensuite au fournier pour le faire cuire. Le fournier lui rapporte le pain cuit, et en même temps une grande galette de forme très-curieuse, arrangée au beurre et aux pâtes de Venise, comme on a coutume de faire les gâteaux dans ce pays-là.

40 Daemonialitas recipere, dicens, se talem nullam fecisse. Replicat furnarius, se il la die al m m panent coquendum non habuisse, nisi illum quem ab ea habuerat ; oportere proinde, etiam placentam a se fuisse factam, licet minime de il la recordaretur. Acquievit fœmina, et placentam cum viro suo, jilia quam habebat triennem, et famula comedit. Sequenti nocte, dum cubaret mulier cum viro 5i/o, et ambo dormirent, expergefacta est a quadam tenuissima voce, velut acutissimi sibili ad ipsius aures susurrante, verbis tamen distinctis : interrogavit autem fœminam, num placenta illi placuisset? Pavcns fœmina cœpit se munire signo Crucis, et invocare sœpius nomina Jesu et Marice. Replicabat vox, ne paveret, se nolle illi nocere, immo quœcumque illi placèrent paratum exequi, essefilo captum pulchritudinis suce, et nil amplius desiderare, quam ejus amplexu frui. Tum fœmina sensit aliquem suaviantem ipsius gênas, sed tactus ita levis, ac mollis, ac si esset gossipium subtilissime carminatum id, a quo tacta fuit. Respuit illa invitantem, nec ullum responsum illi dédit : sed jugiter nomen Jesu, et Mariœ repetebat, et se Crucis signo muniebat, et sic per spatium quasi horœ dimidiœ tentata fuit, et postea abscessit tentaior. Digitized by Google

De la Démonialitè 41 Elle refuse de recevoir cette galette, disant qu'elle n'a rien fait de pareil. « Mais, dit le fournier, je n'ai pas eu aujourd'hui d'autre pain à cuire que le vôtre : il faut bien que la galette aussi vienne de chez vous ; votre mémoire est en défaut. » Notre bonne dame se laisse convaincre; elle accepte la galette, et la mange en compagnie de son mari, de sa petite fille âgée de trois ans et de sa servante. La nuit d'après, tandis qu'elle était couchée avec son mari et que tous deux dormaient, la voici qui s'éveille au son d'une voix extrêmement fine, quelque chose comme un sifflement aigu, mais qui cependant lui murmurait à l'oreille des paroles très-distinctes : cette voix lui demandait

42 Dœmonialitas Sequenti mane fuit mulier ad Confessarium virum prudentem ac doctum, a quo fuit in fide confirmata et exkortata, ut viriliter, sicut fecerat, resisteret, et sacris Reliquiis se muniret. Sequentibus noctibus par priori fuit tentât io, et ver bis, et osculis, et par etiam in muliere constantia. Hœc pertœsa talem ac tantam molestiam, ad Confessarii consultationem, et aliorum gravium virorum, per Exorcistas peritos fecit se exor cigare ad sciendum, num esset obsessa ; et cum invenissent a nullo malo spiritu possideri, benedixerunt domui9 eubiculo, lecto, et prœceptum Incubo fecerunty ne auderet molestiam amplius mulieri inferre. Sed omnia incassum; siquidem tentationem inceptam prosequebatur, ac si prœ amore langueret, ploratus, et ejulatus emittebat ad mulierem demulcendam, quœ tamen gratia Dei adjuta semper viriliter restitit. Renovavit Incubus tentationem, ipsi apparens interdiu in forma pusionis, seu parvi homunculi pulcherrimi, ccesarient habens rutilam eterispam, barbamque Digitized by Google

I De la Dêmonialité 43 extrême finesse. Elle résista, sans rien répondre, se bornant à répéter maintes et maintes fois le nom de Jésus et de Marie, et à faire le signe de la Croix : la tentation dura ainsi près d'une demi-heure, après quoi le tentateur se retira. Le matin venu, la dame alla trouver son Confesseur, homme grave et savant, lequel la confirma dans la foi, et l'exhorta à continuer la résistance vigoureuse qu'elle avait faite et à se munir de quelques saintes Reliques. Les nuits suivantes, pareille tentation, avec paroles et baisers de même sorte ; pareille constance aussi chez la dame. Fatiguée cependant d'épreuves si pénibles et si prolongées, elle prit le parti, sur le conseil de son Confesseur et d'autres hommes sérieux, de se faire exorciser par des Exorcistes expérimentés pour savoir si, par hasard, elle n'était pas possédée. Les Exorcistes, n'ayant rien trouvé en elle qui indiquât la présence de l'Esprit malin, bénirent la maison, la chambre à coucher, le lit, et firent injonction à l'Incube d'avoir à cesser ses importunités. Mais chansons que tout cela! la tentation continua de plus belle ; le galant faisant mine de mourir d'amour, et pleurant, et gémissant pour attendrir la dame, qui pourtant, avec la grâce de Dieu, resta invincible. L'Incube,

44 Daemonialitas fulvam ac splendentem relut aurum, glaucosque oculos, ut flos Uni, incedebatque indutus habitu Hispanico. Apparcbat autem illi quamvis cum ea alii morarentur ; et questus, prout faciunt amantes, exercens, et jactando basia, solitasque preces repetendo tentabat mulierem, ut ad illius amplexus admitteretur. Videbatque, et audiebat Ma sola prœsentem ac loquentem, minime autem cœteri adstantes. Perseverabat in illa constantia mulier, donec contra eam iratus Incubus, post aliquos menses blanditiarum novum persecutionis genus adortus est. Primo abstulit ab ea crucem argenteam plenam Reliquiis Sanctorum, et ceram benedictam, sive Agnum papalem B. Pontificis PU V., quœ secum semper portabat ; mox etiam annulos et alia jocalia aurea etargentea ipsius, intactis seris, sub quibus custodiebantur, in arca suffuratus est. Exinde cœpit illam acriter percutere, et apparebant post verbera contusiones, et livores in fcicie, brachiis, aliisque corporis partibus, quœ per Digitized by

De la Démonialité 4S alors, s'y prit d'une autre manière : il apparut à sa belle sous la forme d'un jeune garçon ou petit homme de la plus grande beauté, à la chevelure dorée et frisée, à la barbe blonde et resplendissante comme l'or, aux yeux glauques pareils à la fleur du lin, et, pour ajouter au charme, élégamment vêtu à l'Espagnole. D'ailleurs, il ne laissait pas de lui apparaître, malgré qu'elle se trouvât en compagnie; il se plaignait, comme font les amants, il pleurait, il lui envoyait des baisers, employait en un mot tous les moyens de séduction possibles pour obtenir ses faveurs. Elle seule le voyait et l'entendait : pour tout autre qu'elle, il n'y avait rien. Notre bonne dame, donc, persévérait dans cette admirable constance, quand enfin, au bout de quelques mois, l'Incube irrité recourut à un nouveau genre de persécutions. D'abord il lui enleva une croix d'argent remplie de saintes Reliques, et une cire bénite ou Agneau papal du Bienheureux Pontife Pie V, qu'elle portait toujours sur elle; puis, ce fut le tour des bagues et autres bijoux d'or et d'argent, qu'il déroba, sans toucher aux serrures, dans la cassette où ils étaient enfermés. Ensuite il commença à la frapper cruellement, et après chaque volée de coups on Digitized by Google

46 Daemonialitas diem unum,vel alterum perdurabant,mox in momento disparebant contra ordinem contusionis nataralis, quœ sensim paulatimque decrescit. Aliquoties ipsins infantulam lacientem cunis eripiebat, et illam, mine super tecta in limine prœcipitii locabat, nunc occultabat, nihil tamen mali in Ma apparuit. Aliquoties totam domus supellectilem evertebat; aliquoties ollas, paropsides, et alia vasa testea minutatim frangebat, subinde fracta restituebat intégra. Semel dum ipsacum viro suo cubaret, apparens Incubus in forma solita, enixe deprecabatur ab ea concubitum, et dum ipsa de moreconstans résister et, infurorem actus Incubus abscessit, et infra brève tem~ poris spatium reversus est, secum ferens magnam copiam laminarum saxearum, quitus Genuenses in civitate sua et universa Liguria domos tegunt, et ex ipsis fabricavit murum circa lectum tantœ altitudinis, ut ejus conopeum adœquaret, unde necesse fuit scalis uti, si detuerunt de cutili surgere. Murus autem fuit absque cake, et ipso destrticto, saxa in angulo seposita, quœ ibi per duos dies remanserunt visa a multis, qui ad spectaculum convenerant ; et post biduum disparuerunt. Digitized

De la Démoni alité 47 lui voyait à la figure, au bras et à d'autres endroits du corps, des contusions et des bleus qui duraient un jour ou deux, et tout à coup disparaissaient en un moment, au rebours des contusions naturelles, qui décroissent peu à peu et par degrés. Quelquefois, tandis qu'elle donnait à teter à sa petite fille, il la lui enlevait de dessus ses genoux, pour la placer sur le toit, au bord de la gouttière, ou bien il la cachait, mais sans jamais lui occasionner aucun mal. Tantôt il mettait sens dessus dessous tout le ménage, tantôt il cassait en mille pièces les marmites, les assiettes et autres vases de terre, et en un clin d'œil les rétablissait dans leur état primitif. Une nuit qu'elle était couchée avec son mari, PIncube, lui apparaissant sous sa forme habituelle, la pria énergiquement de se laisser faire; elle résista comme de coutume. Furieux, l'Incube se retire et, fort peu de temps après, le voici qui rentre avec une charge énorme de ces plaquettes de pierre, dont les habitants de Gênes et de la Ligurie en général se servent pour couvrir leurs maisons. De ces -pierres, il bâtit autour du lit un mur si élevé qu'il en atteignait le ciel et que nos époux, pour en sortir, eurent besoin de se faire apporter une échelle. Ce mur, du reste, était construit sans chaux; on le Digitized by Google

48 DœmoniaKtas Invit avérât Maritus ejus in die S. S tephani quosdam amicos viros militares ad prandium, et pro hospitum dignitate dapes paraverat ; dum de more lavantur manus ante accubitum, disparet in momento mensa parata in triclinio ; disparent obsonia cuncta, olla, caldaria* patinœ, ac omnia vasa in coquina ; disparent amphorœ, canthari, calices parati ad potum. Attoniti ad hoc stupent commensales, qui erant oc/o, inter qxios Dux peditum Hispanus ad alios conversus ait : Ne paveatis, ista est illusio, sed pro certo mensa in loco in quo erat, adhuc est, et modo modo eam tactu percipiam. Hisque dictis circuibat ccenaculum manibits extentis tentans mensam deprehendere, sed cum post multos circuitus incassum laborasset, et nil prœter aerem tangeret, irrisus fuit a cœteris; cumque jam grandis esset prandii hora, pallium proprium eorum unusquisque sumpsit propriam domum petiturus. Jam erant omnes prope januam dormis in procinctu eundi associati a marito vexatœ mulieris, urbanitatis causa; cum grandem quendam strepitum in cœnaculo audiunt. Subsistunt paDigitized by

De la Démonialité 4g détruisit, et on mit les pierres dans un coin, où elles restèrent exposées à tous les regards pendant deux jours, après quoi elles disparurent. Le jour de la Saint- Etienne, le mari avait invité à dîner quelques braves militaires de ses amis, et, pour faire honneur à ses hôtes, avait préparé un repas respectable. Tandis que, suivant l'usage, on se lave les mains avant de s'asseoir, zest ! voilà tout à coup la table disparue : disparus aussi tous les mets, les marmites, les chaudrons, les plats et toute la vaisselle dans la cuisine ; disparus les cruches, les flacons, les verres. Je vous laisse à penser Pétonnement, la . stupeur de nos convives ; ils étaient huit, et dans le nombre un capitaine d'infanterie Espagnol, lequel, se tournant vers ses ca- , marades, leur dit : « N'ayez pas peur, c'est - » un,e farce, mais sacrebleu ! il y avait une » table ici, elle y est encore ; minute, je » vais la retrouver/» Ceci dit, notre brave fait le tour de la salle, les mains étendues, essayant de saisir la table ; mais après bien des tours, voyant qu'il n'arrivait à rien qu'à toucher de l'air, les autres se moquèrent de lui; et comme il était déjà grand temps de dîner, chacun prit sa capote et se mit en devoir de rentrer chez soi. Ils étaient déjà tous à la porte de la maison 5
Digitized by Google

5o Daemonialitas rumperad cognoscendum causant strepitus, ctaccurrens famula nuntiat in coquina vasa nova obsoniis plena apparuisse, mensamque in cœnaculo jam parafant esse restitutam. Revertuntur in cœnaculum, et stupent mensam mappis et manutergiisinsolitis, salino, et lancibus insolitis argenteis, salsamentis, ac obsoniis, quœ domi parata non fuerant, instructam. A latere magna erecta erat credentia, supra quant optimo ordine stabant câlices crystallini, argentini, et aureicum variis amphoris, lagenis, cantharis plenis vinis exteris, put a Cretensi, Campano, Canariensi, Rhenano, etc. In coquina pariter in ollis, et vasis itidem in ea domo nunquam visis varia obsonia. Dubitarunt prius nonnulli ex Us eas dapes gustare, sed confirmati ab aliis accubuerunt, et exquisitissime omnia condita repererunt ; ac immédiate a prandio, dum omnes pro usu illius temporis ad ignem sedent, omnia ustensilia cum reliquiis ciborum disparuere, et repertœ sunt antiquœ domus supellectilcs simul cum dapibus, quœ prius paratœ fuerant; et quod mirum est, convivœ omnes saturati sunt, ita ut nullus eorum cœnam sumpserit prœ prandii lautitia. Quo convincitur cibos appositos reaies fuisse, et non ex prœstigio reprœscntatos. Digitized by Google

De la Démonialité Si m avec le mari qui, par politesse, leur faisait un bout de conduite, lorsqu'ils entendent un grand bruit dans la salle à manger. Ils s'arrêtent pour en savoir la cause, et bientôt la servante accourt leur annoncer que la cuisine est pleine de vases nouveaux chargés de mets, et que la table est remise en place dans la salle à manger. Ils , y reviennent, et ne' sont pas peu surpris de voir la table couverte de nappes, de serviettes, de salières, de plateaux qui n'appartenaient pas à la maison, et de mets qui n'y avaient pas été préparés. Sur le côté était une grande crédence, où l'on admirait, disposés dans le meilleur ordre, des calices de cristal, d'argent et d'or, avec toutes sortes d'amphores, de flacons, de coupes, remplis de vins étrangers : vin de Crète, de Campanie, des Canaries, du Rhin, etc. Dans la cuisine aussi, une abondante variété de mets dans des marmites et des plats qu'on n'avait jamais vus. Plusieurs de nos convives hésitèrent d'abord à goûter de ces mets ; toutefois, encouragés par d'autres, ils se mirent à table, et tous eurent bientôt fait leur affaire du repas, qu'ils trouvèrent exquis. Immédiatement après, comme ils étaient assis devant le feu suivant l'habitude de la saison, tout disparut à la fois, vaisselle et desserte, et à

Digitized by Google

Daemonialitas Interea effluxerant malti menses, ex quo cœperat hujusmodi persecutio : et millier voîum fecit B. Bernardino Feltrensi, cujus sacrum corpus veneratur in Ecclesia S. Jacobi prope murum illius urbis, incedendi per annum integrum indutam panno griseo, et chordulato, quo utuntur Fratres Minores, de quorum ordine fuit B. Bernardinus, ut per ipsius patrocinium a tanta incubi vexât ione liber aretur. Et de facto die 28. Septembris, qui est pervigilium Dedicationis S. Michaelis Archangeli, et festum B. Bernardini, ipsa veste votiva induta est. Mane sequenti, quod est festum S. Michaelis, ibat vexa ta ad ecclesiam S. Michaelis, quœ ut diximus erat parochialis ipshîs, circa médium mane, dum frequens populus ad illam confluebat; et cum pervenisset ad médium plateœ ecclesiœ, omnia ipsius indumenta et ornamenta ceciderunt in terram et rapta vento statim disparuerunt, ipsa relicta nuda. Adfuerunt Digitized by Google

De la Dêmonialitc 53 la place reparut l'ancien couvert du logis avec les plats qui avaient été préparés ; mais, chose étonnante, tous les convives étaient rassasiés, si bien que personne n'eut envie de souper après un dîner de cette magnificence. Ce qui prouve assez que les mets substitués aux premiers étaient réels et non imaginaires. Cependant il y avait plusieurs mois que durait cette persécution, lorsque la dame s'adressa au Bienheureux Bernardin de Feltre , dont on vénère le corps dans Féglise de Saint-Jacques, à une petite distance des murs de la ville. Elle lui fit vœu de rester une année entière revêtue d'un froc gris, serré avec une corde, pareil h ceux que portent les Frères Mineurs, à l'Ordre desquels appartenait ce Bienheureux Bernardin, espérant, par son intercession, être enfin délivrée des persécutions de l'Incube. Et de fait*, le 28 septembre, qui est la Vigile de la Dédicace de SaintMichel Archange, et la fête du Bienheureux Bernardin, elle revêtit la robe votive. Le lendemain matin, fête de Saint-Michel, notre affligée prit le chemin de l'église de Saint-Michel, qui était, comme je l'ai dit, sa propre paroisse; c'était vers les dix heures, au moment où une foule énorme se rendait à la messe. Or, la pauvrette 5 Digitized by Google

54 Daemonialitas -, sorte inter alios duo équités viri longœvi, qui factura videntes dejectis ab humero propriis palliis mulieris nuditatem, ut potucrunt, velarunt, et rhedœ impositam ad propriam domum duxerunt. Vestes et jocalia quœ rapuerat Incubus, non restituit nisi post s ex m en s es. Multa alia, et quidem stupenda operatus est contra eam Incubus, quœ tœdet excribere, et per multos annos in ea tentatione permansit, tandemque Incubus videns operam in ea perdere, destitit a tant importuna et insolita vexatione. 2g. In hoc casu, et similibus qui passim audiuntur et leguntur, Incubus ad nullum actum contra Religionem tentât, sed solum contra castitatcm. Hinc fit quod ipsi consentions non peccat irreligiositate, sed incontineniia. Digitized by Google

De la Démoni alité n'eut pas plutôt mis le pied sur le parvis de l'église, que tout à coup ses vêtements et ornements tombèrent à terre, et disparurent enlevés par le vent, la laissant ellemême nue comme la main. Il se trouva là fort heureusement, parmi la foule, deux cavaliers d'un âge mûr, lesquels, voyant la chose, s'empressèrent de quitter leurs manteaux, pour en cacher tant bien que mal la nudité de cette femme ; et, l'ayant mise dans une voiture, la reconduisirent chez elle. Quant aux vêtements et aux bijoux dérobés par l'Incube, il ne les rendit qu'au bout de six mois. Bref, je pourrais vous conter bien d'autres tours, et des plus drôles, que lui joua encore cet Incube, mais il y a terme à tout. Qu'il suffise de savoir que, pendant nombre d'années, il persista dans sa tentation; mais, enfin, voyant qu'il y perdait son temps et sa peine, force lui fut de lever le siège. 29. Dans le cas ci-dessus, comme dans quelques autres de même sorte qu'on peut lire ou entendre raconter de temps en temps, l'Incube ne fait tentation d'aucun acte contraire à la Religion, mais seulement à la chasteté. En conséquence, si l'on cède à la tentation, on ne pèche point Digitized by Google

56 Daemonialitas 3o. In confesso antem est apud Thcologos et Philosophos, quod ex commixtione hominis, cum Dœmone aliquoties nascuntur homincs et tali modo nasciturum esse Antichristum opinantur nonmdli Doctores : Bellarm., lib. i. de Rom. Pont. cap. 12., Suareç, tom. 2.disp. 54. sec. /. ; Maluend., de Antichr. /. 2. c. 8. Immo observant, quod, qui gignuntur ab hujusmodi Incubis, naturali causa etiam evenit, ut nascantur grandes, robustissimi, ferocissimi, superbissimi, ac nequissimi ut scripsit Maluenda, loc. cit. § Ad illud; et hujus rationem récitât ex Vallesio Archiat. Reggio. Sac. Philosoph. c. S., dicenie quod Incubi summittunt in uteros non qualecumque, neque quantumeumque semen, sed plurimum, crassissimum, calidissimum, spiritibus affluens et seri expers. Id vero est eis facile conquirere, deligendo homines calidos, robustos, et abundantes multo semine, quibus succumbant, deinde, et mulieres taies, quibus incumbant, atque utrisque voluptatem solito majorem afferendo, tanto enim abundantius emittitur semen, quanto cum majori voluptate excernitur. Hœc Vallesius. Confirmât vero Maluenda supradicta, probando, ex variis et classicis Auctoribus, ex hujusmodi cotu Digitized by Google

De la Démonialité S 7 par impiété, mais par incontinence. 3o. Or, il est avéré pour les Théologiens et les Philosophes, que de la copulation de l'homme, mâle ou femelle, avec le Démon, naissent quelquefois des hommes ; et c'est de la sorte que doit naître l'Antéchrist, suivant bon nombre de Docteurs : Bellarmin, Suarez, Maluenda, etc. Ils observent en outre que, par une cause toute naturelle, les enfants ainsi procréés par les Incubes, sont grands, très-robustes, très-audacieux, très-superbes et très-méchants. Voyez là-dessus Maluenda; quant à la cause en question, il nous la donne d'après Vallesius, Àrchiatre de Reggio. « Ce que les Incubes introduisent in uteros, » n'est pas qualecumque , neque quantum» cumque semen, mais abondant, très» épais, très-chaud, très-chargé d'esprits » » et sans aucune sérosité. Ceci est d'ail» leurs pour eux chose facile : ils n'ont j> qu'à choisir des hommes chauds, ro» bustes , et abondantes tmilto semine , » quitus succumbant; puis des femmes de » môme tempérament, quibus incumbant,. » en ayant soin de procurer aux uns et » aux autres voluptatem solito majorem, » tanto enim abundantius emittitur semen, » quantocummajorivoluptateexcemitur. » Digitized by Google

58 Daemonialitas cubitu natos : Romulum ac Remum, Liv. decad. i.; Plutarch. in vit. Romul., et Parallel. \Servium Tullium, sextum regem Romanorum, Dionys. Halicar. lib. 4., Plin. lib. 36. c. 27.; Platonem Philosophum, Laer. I. g. de Vit. Philos., D. Hyeron. /. 1. Controvers. Jovinian. ; Alexandrum Magnum, Plutarch., in vit. Alex. M., Quint. Curt., I. 4. de Gest. Alex. M.; Seleucum, regem Syriœ, Just.y Hist. /. /5., Appian.j in Syriac.; Scipionem Africanum Major em, Liv., decad. 3. lib. 6.; Ccesarem Augustum Imperatorem, Sueton., in Octa. c. g4.; Aristotnenem Messenium, strenuissimum ducem Grœcorum, Strabo, de Sit. Orb. lib. 8., Pausan. de Rébus Graecor. lib. 3.; et Merlinum, seu Melchinum Anglicum ex Incubo et Filia Caroli Magni Moniali, Hauller, volum. 2. Générât. 7. ; quod etiam de Martino Luthero, perditissimo Heresiarca, scribit Cocleus apud Maluendam, de Antich. lib. 2. c. 6. % Caeterum. 3i. Salva tamen tôt, et tantorum Doctorum, qui in ea opinione conveniunt, reverentia, non video, quomodo ipsorum sententia possit subsistere; tum quia, ut optime opinatur Pererius, tom. 2. in Gènes, cap. 6. disp. 5., tota vis et efficacia » Digitized by Google

De la Démonialité 5g Tels sont les termes de Vallesius. Maluenda confirme ce qui a été dit plus haut, prouvant, par le témoignage de divers Auteurs, classiques la plupart, que c'est à pareilles unions que doivent leur naissance : Romulus et Rémus, d'après TiteLive etPlutarque; Servius-Tullius, sixième roi des Romains, d'après Denys d'Halicornasse et Pline l'Ancien ; Platon le Philosophe, d'après Diogène Làérce et Saint Jérôme; Alexandre le Grand, d'après Plutarque et Quinte-Curce ; Séleucus, roi de Syrie, d'après Justin et Appien; Scipion T Africain, premier du nom, d'après TiteLive; l'empereur César- Auguste, d'après Suétone; Aristomène de Messénie, illustre général Grec, d'après Strabon et Pausanias. Ajoutons encore l'Anglais Merlin ou Melchin, né d'un Incube et d'une Religieuse, fille de Charlemagne;et, enfin, comme l'écrit Cocleus, cité par Maluenda, ce damné Hérésiarque, qui a nom Martin Luther. 3 1 . Cependant, sauf le respect dû à tant et de si grands Docteurs, je ne vois pas comment leur opinion pourrait résister à l'examen. En effet, comme l'observe trèsbien Pererius, dans son Commentaire sur la Genèse, chap. 6, toute la force, toute

Digitized by Google

6o Daemonialitas humani seminis consistit in spiritibus, qui difflantur, et evanescunt, statim ac sunt extra genitalia vasa, a quitus foventur, et conservantur, ut scribunt Medici. Nequit proinde Dœmon semen acceptum conservare, ita ut aptum sit generationi, quia vas, quodcumque sit illud, in quo semen conservare tentaret, oporteret, quod caler et calore assimetro a nativo organorum humanœ generationis ; simiîarem enim a nullo alio prœterquam ab organis ipsis habere potest. In vase autem non calente vi tali calore, sed alieno, spiritus resolvuntur, nec sequi potest generatio. Tum quia generatio actus vitalis est, per quem homo gçnerans de propria ' substantia semen de/ert per organa naturalia ad locum generationi congruentem. In casu autem delatio seminis non potest esse actus vitalis hominis generantis, quia ab eo non infertur in matricem ; proinde nec dici potest, quod homa cujus est semen, generet fœtum, qui ex eo nascitur. Neque Incubus ipsius pater dici potest; quia de ipsius substantia semen non est. Hinc fiet, quod nascetur homor cujus nemo pater sit, quod est incongruum. Tum quia in pâtre naturaliter générante duplex causalitas concurrit, nempe materialis, quia semen, quod materia gênera* tionis, ministrat, et efficiens, quia agenz r Digitized

De la Démonialité 61 l'efficacité du sperme humain consiste dans les esprits, qui s'évaporent et s'évanouissent aussitôt sortis des vases génitaux, où ils étaient chaudement emmagasinés : les Médecins sont d'accord là-dessus. Il n'est donc pas possible au Démon de conserver le sperme qu'il a reçu, dans un état d'intégrité suffisant pour produire génération ; car, quel que çoit le vase où il es5ayerait de le retenir, il faudrait que le vase eût une chaleur égale à la chaleur naturelle des organes génitaux humains, laquelle ne se trouve nullç part que dans é ces mêmes organes. Or, dans un vase où cètte , chaleur n'est pas naturelle, mais factice, les esprits se résolvent, et aucune génération n'est possible. Une seconde objection, c'est que la génération est un acte vital par lequel l'homme, engendrant de sa propre substance, introduit le sperme, au moyen d'organes naturels, dans le lieu propre à la génération. Au contraire, dans le cas spécial qui nous occupe, l'introduction du sperme ne peut pas être un acte vital de l'homme engendrant, puisque ce n'est point par lui qu'il est introduit dans la matrice ; et, par la même raison, on ne peut pas dire que l'homme, à qui appartenait le sperme, ait engendré le fœtus qui en est procréé. L'Incube, non plus, 6 Digitized by Google

62 Daemonialitas principale est in generatione, ut commitniter statuant Philosophi. In casu autem nostro homo ministrando solum semen, puram materiam exhiberet absque ulla actione in ordine ad gêner ationem ; proinde non posset dici pater jiliiy qui nasceretur : et hoc est contra idy quod homo genitus ab Incubo non est illius filiusy sed est jilius ejus viriy a quo Incubus semen sumpsit. 32. Prœterea omni probabilitate caret quod scribit Vallesius, et ex eo recitavimus supra n° 3o. ; mirorque a doctissimi viri calamo talia excidisse. Notissimum enim est apud Physicos, quod magnitudo fœtus non est a quantitate molis, sed est a quantitate virtutis, hoc est spirituum in semine : Digitized by

 ne saurait être considéré comme son père, puisque le sperme n'est pas de sa propre substance. Voilà donc un enfant mis au monde, et n'ayant personne pour père, ce qui est absurde. Troisième objection : quand le père engendre naturellement, il y a concours de deux causalités : l'une matérielle, car il fournit le sperme, qui est la matière de la génération ; l'autre efficiente, car il est l'agent principal dans la génération, suivant l'opinion commune des Philosophes. Mais, dans notre espèce, l'homme, se bornant à fournir le sperme, ne ferait l'apport que d'une matière pure et simple, sans aucune action tendant à génération ; donc, il ne pourrait être considéré comme le père de l'enfant procréé dans ces circonstances : et ceci est contraire à la notion que l'enfant engendré par un Incube n'est pas le fils de l'Incube, mais le fils de l'homme dont cet Incube a emprunté le sperme. 32. En outre, ce qu'écrit Vallesius, et que nous avons cité d'après lui (voir plus haut, n° 3o), n'a pas la moindre probabi-, lité ; et je m'étonne qu'une telle énormité ait pu tomber de la plume d'un si docte personnage. Les Médecins, en effet, savent parfaitement que la grandeur du fœtus ne
Digitized by Google

64 Daemonialitas ab ea enim tota generationis ratio dépendes ut optime tcstatur Michael Ettmullerus, Instit. Medic. Physiolog. car. 22. thes. 1. fol. m. 3g.. scribens : Tota generationis ratio dependet a spiritu genitali sub crassioris materise involucro excreto ; ista materia seminis crassa nullo modo, vel in utero subsistente, vel ceu materia fœtum constituente : sed solus spiritus genitalis maris unitus cum spiritu genitali mulieris in poros uteri, seu quod rarius fit in tubos uteri se insinuât, indeque uterum fecundum reddit. Qiiid ergo facere potest magna quanti tas seminis ad fœtus magnitudinem ? Prœterea nec semper verum est, quod taies geniti ab Incubis magnitudine molis corporeœ insignes sint : Alexander enim Magnus, quiy ut diximus, natus taliter scribitur, statura pusillus erat; unde carmen, Magnus Alexander corpore parvus erat. Item quamvis taliter concepti supra cœteros homines excellant, non tamen hoc semper est in vitiiSy sed aliquando in virtutibus etiam in moralibus, ut patet in Scipione A/ricano, Cœsare Augusto, et Platone PhilosophOy de quibus Livius, Suetonius et Laertius respective scribunt, quod optimi in moribus fuere ; ut proinde ar guère pos

De la Démonialitê tient pas à la quantité de matière, mais à la quantité de vertu, c'est-à-dire d'esprits contenus dans la semence ; là est tout le secret de la génération, comme le remarque très-bien Michel Ettmuller,/ws//fitf. Medic. Physiolog. : a La génération, » dit-il, «dé» pend entièrement de l'esprit génital » contenu dans une enveloppe de matière » plus épaisse ; cette matière spermatique » ne reste pas dans l'utérus, et ne con» tribue en rien à former le fœtus; seul, » l'esprit génital du mâle, uni à l'esprit » génital de la femme, pénètre dans les » pores, ou, plus rarement, dans les tubes » de l'utérus, qu'il féconde par ce moyen. » Quel peut donc être l'effet d'une grande quantité de sperme, au point de vue de la grandeur du fœtus ? De plus, il n'est pas toujours vrai que les hommes ainsi engendrés par des Incubes, soient remarquables par la grandeur de leur corps; Alexandre le Grand, par exemple, qu'on raconte être né de cette manière, comme nous l'avons dit, était de fort petite taille, d'où ce vers : Magnus Alexander cor pore parvus erat. Enfin, quoique les personnages conçus dans ces conditions soient généralement 6. Digitized by Google

66 Dœmonialitas simus, quod si alii eodem modo geniti pessimi fuere, hoc non fuerit ex hoc, quod fuerint ab Incubo geniti, sed quia taies ex proprio arbitrio extitere. Pari ter ex textu Sacræ Scripturæ, Gen. c. 6. v. 4., habemus quod gigantes nati sunt ex concubitu jiliorum Dei cum filiabus hominum, et hoc ad litteram sacri textus. Gigantes autem homines erant statura magna, ut eos vocat Baruch, c. 3. v. 26, et excedente communem hominum proceritatem. Monstruosa statura, robore, latrociniis, et tyrannide insignes; unde Gigantes per sua scelera fuerunt maxima, et potissima causa Diluvii, ait Cornélius a Lapid. in Gen. c. 6. v. 4. § Burgensis. Non quadrat autem quorumdam expositio, quod nomine filiorum Dei veniant filii Seth, et vocabulo filiarum hominum jilice Cainy eo quod illi erant pietati, Religioni, Digitized by Google

De la Démonialité 6 y supérieurs aux autres hommes, ce n'est pas toujours dans les vices qu'ils excellent, mais quelquefois aussi dans les vertus, même morales ; exemple : Scipion l'Afri£ain, César-Auguste et Platon le Philosophe, qui, d'après les témoignages respectifs de Tite-Live , Suétone et Diogène Laërce, étaient de mœurs excellentes. De quoi nous pouvons conclure que si d'autres individus, engendrés de même manière, ont été de parfaits coquins, ce n'est pas parce qu'ils devaient la vie à un Incube, mais parce que, de leur libre arbitre, il leur avait plu d'être tels. On lit aussi dans la Sainte Écriture, Genèse, chap. 6, verset 4, que des géants sont nés du commerce des fils de Dieu avec les filles des hommes : ceci est la lettre même du texte sacré. Or, ces géants étaient des hommes de grande stature, comme il est dit dans Baruch, chap. 3, verset 26 y et de beaucoup supérieurs aux autres hommes. Outre cette taille monstrueuse, ils se signalaient encore par leur force, leurs rapines, leur tyrannie ; aussi est-ce aux crimes des Géants qu'il convient d'attribuer la cause première et principale du Déluge, suivant Cornélius a Lapide, dans son Commentaire sur la Genèse. Quelques-uns prétendent que, sous le nom Digitized by Google

68 Daemonialitas et cœteris virtutibus addicti, descendentes autern a Cain viceversa : nam salva opinantium, Chrysost. Cyrill. Theodor. Rupert. Ab., et Hilar. in Psalm. i32. apud Cornel. a Lap. c. 6. G. v. 2. % Verum dies, reverentia, talis expositio non cohœret sensui patenti lit ter œ; ait enim Scriptura, quod ex conjunctione talium nati sunt homines monstruosœ proceritatis * corporeœ : ante illam ergo taies gigantes non extiterunt : quod si ex ea orti sunt, hoc non potuit esse ex eo, quod filii S et h coivissent cum filiabus Cain, quia illi erant staturœ ordinariœ, prout etiam filiœ Cain, unde oriri ex his naturaliter non potuerunt, nisi filii staturœ or dinar iœ; si ergo monstruosa statura filii nati sunt ex tali conjunctione, hoc fuit, quia non fuerunt prognati ex ordinaria conjunctione viri cum tnuliere, sed ex Incubis dœmonibus qui ratione naturœ ipsorum optime possunt vocari filii Dei, et in hac sententia sunt Philosophi Platonici, et Francisais Georgius Venetus, tom. /. problem. 74. ; nec dissentiunt ab eadem Joseph. Hebrœus, Philo Judœus, S. Justinus Martyr, Clemens Alexandrinus , et Tertullianus. Joseph. Hebrœus, Antiq. /. 1 ., Philo, L de Gigant., 5. Justinus M., Apolog. Clemens Alex., lib. 3., Tertull., lib. de Digitized by G

I De la Démonialité 6g de Fils de Dieu, il faut entendre les fils de Seth, et, sous celui de Filles des hommes, les filles de Caïn, parce que les premiers pratiquaient la piété, la religion et toutes- les autres vertus, au rebours des enfants de Caïn, qui se signalaient par tout le contraire ; mais, sauf le respect dû à Chrysostome, Cyrille, Hilaire et autres qui partagent cette opinion, on avouera qu'elle est en désaccord avec le sens patent du texte. Que dit en effet l'Écriture ? Que de la conjonction des susdits sont nés des hommes d'une monstrueuse grandeur corporelle : donc, ces géants n'existaient pas auparavant; et si leur naissance a été le résultat de cette union, il n'est pas admissible qu'on puisse l'attribuer au commerce des fils de Seth avec les filles de Caïn, lesquels, étant eux-mêmes de taille ordinaire, n'ont pu procréer que des enfants de taille ordinaire. Par conséquent, si la conjonction dont il s'agit a donné le jour à des êtres d'une monstrueuse stature, il faut y voir, non le commerce ordinaire de l'homme avec la femme, mais l'opération des Démons Incubes, qui, à raison de leur nature, peuvent très-bien être appelés fils de Dieu. Cet avis est celui des Philosophes Platoniciens et de François Georges de Venise; et il n'est pas en conDigitized by Google

70 Daemonialitas Habit. Mul.. apud CorneL, loc. cit., Hugo de S. Victor., Annot. in Gen., c. 6., qui opinantur illos fuisse Angelos quosdam corporeos qui in luxuriam cum mulieribus delapsi sunt, ut enim infra ostçndemus istœ duœ sententiœ in unamy et eamdem conveniunt. 33. Si ergo Incubi taies, ut fert cornmunis sententia, Gigantes genuerunt, accepte semine ab homine, juxta id, quod supra dictum est, non potuerunt ex illo semine nasci nisi homines ejusdem staturœ plus, minusve, cum eo a quo semen acceptum est : nec enim facit ad altiorem corporis staturam major seminis quantitas, ita ut attracta insolite a Dcemone, dum succubus fit homini, augeat ultra illius staturam enormiter corpus ab eo geniti; quia, ut supra diximus, hoc residet in spiritu, et non in mole seminis : ut proinde necesse sit concludere, quod ab alio semine, quam humano hujusmodi gigantes natisint, et proinde Dœmon Incubus non humano, sed alio semine utatur ad generationem. Quid igitur dicendum ? * Digitized by

De la Démontait té 71 tradiction avec celui de Josèphe l'Historien, Philon de Judée, S. Justin martyr, Clément d'Alexandrie et Tertullien, d'après lesquels ces Incubes seraient des Anges corporels qui se sont laissés glisser dans le péché de luxure avec les femmes. En effet, comme nous le montrerons plus loin, il n'y a là, sous une apparence double, qu'une seule et même opinion. 33. Si donc ces Incubes, d'après l'avis commun , ont engendré des Géants au moyen de sperme emprunté à l'homme ainsi qu'il a été dit plus haut, il est impossible qu'il soit né de ce sperme autre chose que des hommes de môme taille, plus ou moins, que celui qui Pavait fourni; car ce serait en vain que le Démon, en jouant avec l'homme son rôle de Succube, lui soutirerait une dose extraordinaire de liqueur prolifique pour en procréer des enfants de plus forte taille : la dose ici ne fait rien à l'affaire, puisque, comme nous l'avons dit, tout dépend de la vitalité de cette liqueur, non de sa quantité. Nous arrivons donc forcément à cette conclusion : que les Géants sont nés d'un sperme autre que celui de l'homme, et que, par conséquent, le Démon Incube, pour engendrer, emploie un sperme qui n'est pas Digitized by Google

72 Dœmoniate 34. Quantum ad hoc, sub correctione Sanctce Matris Ecclesiœ, et mere opinative dicOy Incubum Dœmonem dum mulieribus commiscetur, ex proprio ipsius semine hominem generare. * 35. Paradoxa in fide, et parum sana nonnullis videbiturhœc opinio; sed lectorem meum deprecor, ut judicium non prœcipitet de ea : ut cnim incivile est nondum tota lege perspecta judicare, ut Celsus, lib. 24. ff. de legib. et S. C. , ait, ita neque damnanda est opinioy nisi prius examinatis, acsolutis argumentis, quibus innititur. Ad probandam igitur supradatam conclusionem, nonnulla sunt necessario prœmittenda. 36. Prœmittendum primo de fide est, quod dentur Creaturœ pure spirituales nullo modo de materia corporea participantes, prout habetur ex Concillio Lateranensi, sub Innocentio Tertio, c. Firm. de Sum. Trin. et Fid. Cath. Conc. Eph. in Epist. Cyrill ad Reggia, et alibi. ■ Digitized by

De la Démonialitê 7 3 emprunté à l'homme. Mais alors, que faut-il dire ? 34. Sous le contrôle de Notre Sainte Mère Église, et à titre de simple opinion, je dis que le Démon Incube, dans son commerce avec les femmes, engendre le fœtus humain de sa propre semence. 35. Beaucoup de gens trouveront cette proposition hétérodoxe et peu sensée, mais je supplie mon lecteur de ne pas la condamner à la légère ; car si, comme l'observe Celse, il n'est pas convenable de prononcer un jugement sans avoir examiné la loi sous toutes ses faces, de même il est injuste de condamner une opinion avant d'avoir pesé et réfuté les arguments sur lesquels elle s'appuie. Il s'agit donc de prouver ma conclusion, et je dois nécessairement, à cet effet, entrer dans quelques développements. 36. En premier lieu, je constate, comme un article de foi, l'existence de Créatures purement spirituelles, n'ayant aucun rapport avec la matière corporelle, ainsi que l'a décidé le Concile de Latran, sous Innocent III. Tels sont les Anges bienheureux, et les Démons condamnés au feu éternel. Digitized by Google

74 Daemonialitas Hujusmodi autem sunt Angeli beati, et Dcemones damnati ad ignem perpetuum. Quamvis vero nonnulli DoctoreSj Bann. par. i. q. 5. ar. i. Can. de Loc. Theol. /. 5. c. 5. Sixt. seu Bibliot. San. /. 5. annot. 8., Mirand. Sum. Concil. v°. Angélus, Molina, p. i. q. 5o., a. Carran\., Annot. ad Synod. 7., etiam post Concilium illud docuerint spiritualitatem Angelorum et Dcemonum non esse de jide, ita ut nonnulli alii, Bonav. in lib. 2. sent. dist. 3. q. Scot. de Anim. q. /5., Cajet. in Gen. c. 4., Franc. Georg. Problem. /. 2. c. 57., August. Hyphn de Dasmon., /. 3. c. 3., scripserint illos esse corporeos, et proinde Angelos Dœmonesque cor pore et spiritu constare non esse propositionem hœreticam, neque erroneam probet Bonaventura Baro, Scot. Defens. tom. g. apolog. 2.j act. i.y p. § j.itamen quia Concilium ipsum statuit de Jide tenendum, Deum esse Creatorem omnium visibilium, et invisibilium, spiritualium, et corporalium, qui utramque de nihilo condidit creaturam spiritualem et corporalem Angelicam, videlicet ut mundanam : ideo dico de jide esse quasdam creaturas dari mere spirituales, et taies esse Angelosy non quidem omnes, sed quosdam. Digitized by

* De la Démonialitê y S Un certain nombre de Docteurs, il est vrai, ont enseigné, même après ce Concile, que la spiritualité des Anges et des Démons n'était pas article de foi ; d'autres même, allant plus loin, ont affirmé qu'ils étaient corporels, d'où Bonaventure Baron a conclu qu'il n'y avait rien d'hérétique ni d'incohérent à donner aux Anges et aux Démons une double substance, corporelle et spirituelle. Cependant, en présence de la déclaration formelle du Concile, qu'il est de foi que Dieu est le Créateur de toutes choses visibles et invisibles, spirituelles et corporelles, qui a tiré du néant toute créature spirituelle et corporelle, Angélique ou terrestre, je dis qu'il est de foi d'admettre l'existence de certaines créatures purement spirituelles, et que tels sont les Anges : non pas tous, mais un certain nombre. Digitized by Google

76 Daemonialitas 3j. Inaudit a forsan erit sentent ia hœc, sed non destituta erit probabilitate. Si enim a Theologis tanta inter Angelos diversitas specijica, et proinde esscntialis statuitur, ut in via Z>. Thomœ, p. p., q. 5o., ar. 4., plures Angeli nequeant esse in eadem specie, sed quilibet Angélus propriam speciem constituât, profecto nulla invenitur repugnantia, quod Angelorum nonnulli sint purissimi spiritus, et proinde exceU lentissimœ naturœ, alii autem corporei, et minus excellentes, et eorum differentia petatur per corporeum, et incorporeum. Accedit quod hac sententia facile solvitur alias insolubilis contradictio inter duo Concilia Œcumenica, nempe Septimam Synodum gêneraient, et dictum Concilium Lateranense : siquidem in il la Synodo, quœ est secunda Nicœna, actione quinta, productus est liber Joannis Thessalonicensis scriptus contra quemdam Philosophum gentilem, in quo ita habetur : De Angelis, et Archangelis, atque eorum Potestatibus, quibus nostras Animas adjungo, ipsa Catholica Ecclesia sic sentit, esse quidem intelligibiles, sed non omnino corporis expertes, et insensibiles, ut vos Gentiles dicitis, verum tenui corpore praeditos, et aereo, sive igneo, sicut scriptum est : qui facit Angelos suos spiritus, et ministros Digitized by Go

De la Démonialité 77 37. Ceci paraîtra étrange peut-être, mais on conviendra que ce n'est pas improbable. Si en effet les Théologiens s'accordent à constater parmi les Anges une diversité spécifique, et par suite essentielle, si grande que, à en croire S. Thomas, il n'existe pas deux Anges de même espèce, mais que chacun d'eux constitue une espèce à lui seul, quelle difficulté trouvera-t-on à ce que certains Anges soient des esprits trèspurs, conséquemment de nature très-supérieure, et qu'il y en ait d'autres qui soient corporels et de nature moins parfaite, différant ainsi les uns des autres par leur substance corporelle et incorporelle? Cette doctrine, remarquons-le, a l'avantage de concilier aisément les décisions, autrement incompatibles, de deux Conciles Œcuméniques, savoir le Septième Synode Général, et le susdit Concile de Latran. En effet, dans la cinquième séance de ce Synode, qui est le deuxième de Nicée, on produisit un livre de Jean de Thessalonique, écrit contre un Philosophe païen, où se trouvent les propositions suivantes : « A V égard des Anges, des Archanges et j> de leurs Puissances, auxquelles fadjoin» drai nos propres Ames, lavis réel de » VÉglise Catholique est que ce sont des » intelligences, mais non tout à fait dé7Digitized by Google

I 78 Daemonialitas suos ignem urentem. Et infra : Quamquam autem non sint ut nos, corporei, utpote ex quatuor démentis, nemo .tamen vel Angelos, vel Dsemones, vel Animas dixerit incorporeas : multoties enim in proprio corpore visi sunt ab illis, quibus Dominus oculos aperuit. Et cum omnia lecta fuissent coram Patribus synodaliter congregatis, Tharasius, Patriarcha Constantinopolitanus, poposcit adprobationem Sanctœ Synodi his verbis : Ostendit Pater, quod Angelos pingi oporteat, quoniam circumscribi possunt, et ut homines apparuerunt. Synodus autem uno ore rcspondit: Etiam, Domine. 38. Hanc autem Conciltarem adprobationem de materia ad longum pertractata a D. Joanne in libro coram Patribus lecto, statuere articulum fidei circa corporeiDigitized by Google

De la Démonialitê y g » pourvues de corps et insensibles comme » vous autres Gentils le prétende^; elle leur » reconnaît au contraire un corps subtil, » de la nature de l'air ou du /eu, suivant » ce qui est écrit : Il fait des esprits ses » Anges, et du feu ardent son Ministre. » Et encore : « Bien qu'ils ne soient pas cor» porels à notre manière, c'est-à-dire com» posés des quatre éléments, il est néan» moins impossible de dire que les Anges, » les Démons et les Ames sont incorporels; » car ils sont apparus nombre de fois, » revêtus de leur propre corps, à ceux dont n le Seigneur a daigné ouvrir les yeux. » Et après que ce livre eut été lu dans son entier devant tous les Pères réunis en synode, Tharasius, Patriarche de Constantinople, le soumit en ces termes à l'approbation du Saint Synode : c La dé» monstration du Père conclut à ce que les » Anges' doivent être représentés en pein» ture, puisque leur forme est circonscrite, » et qu'on les a vus sous la figure humaine. » A quoi le Synode, d'une voix unanime, répondit : « Oui, Monseigneur. » 38. Maintenant, que cette approbation par un Concile de la doctrine exposée tout au long dans le livre de Jean, constitue un article de foi à l'égard de la corporéité Digitized by Google

8o Dsemonialitas tatem Angelorum, perspicuum est : unie ai tolleniam contraiictionem hujus, cum allata iefinitione Concilii Lateranensis multum iesuiant Theologi. Unus enirn, Suaref, de Angelis, ait, quoi Patres non contraiixerunt tali asserto ie corporeitate Angelorum, quia non ie illa re agebatur. Alius, Bann.} in p. p. q. 10., aity quoi Synoius aiprobavit conclusionem, nempe Angelos pingi posse, non tamen aiprobavit rationem, quia corporei sunt. Alius, Molin., in p. p., q. 5o. a. j., ait, quoi iefinitiones Conciliares in illa Synoio factœ sunt solum actione septima, proinie ea quœ habentur in actionibus prœceientibus non esse iefinitiones ie fiie. Alii, Joverc. et Mirani., Sum. Conc, scribunt nec Nïcœnum, nec Lateranense Concilium inteniisse iefinere ie fiie quœstionem; et Nicœnum quiiem locutum fuisse juxta opinionem Platonicorum, quœ ponit Angelos corporeos, et tune prœvalebat; Lateranense autem locutum esse juxta mentent Aristotelis, qui, 1. 12. Metaphys., tex. 4g. , ponit intelligentias incorporeas, quœ sententia contra Platonicos apui plerosque Doctores invaluit expost. Digitized by

De la Dêmonialité Si des Anges, ceci ne fait pas l'ombre d'un doute : aussi les Théologiens suent- ils sang et eau pour enlever à cette décision ce qu'elle a de contradictoire avec la définition, rapportée plus haut, du Concile de Latran. A en croire Suarez, si les Pères n'ont pas contredit une telle assertion de la corporéité des Anges, c'est que ce n'était pas de cela qu'il s'agissait. Un autre prétend que le Synode a bien approuvé la conclusion, à savoir qu'on pouvait peindre les Anges, mais non le motif donné, qu'ils sont corporels. Un troisième, Molina, fait observer que les définitions conciliaires émises par ce Synode, l'ont été seulement dans la septième séance, d'où il conclut que celles des séances précédentes ne sont pas des définitions de foi. D'autres, enfin, écrivent que. ni le Concile de Nicée, ni celui de Latran n'ont entendu définir une question de foi : le Concile de Nicée ayant parlé suivant l'opinion des Platoniciens, qui fait des Anges des êtres corporels et qui prévalait alors ; le Concile de Latran, au contraire, ayant suivi l'autorité d'Aristote, lequel, au livre 12 de sa Métaphysique, établit l'existence d'intelligences incorporelles, doctrine qui, depuis, a eu gain de cause contre les Platoniciens auprès de la plupart des Docteurs.

Daemonialitas 0 3 g. Sed quant frigidœ sint istte responsiones nemo non videt, ac eas minime satisfacere oppositioni palmariter demonstrat Bonaventura Baro, Scot. Defens., tom. 9., apolog. 2., actio. /., § 2. per totum. Proinde ad tollendam contradictionem Conciliorum dicendum est, Nicœnum /ocutum esse de una, Lateranense autem de alia specie Angelorum, et illam quidem corpoream, hanc vero penitus incorpoream ; et sic conciliantur. aliter irreconciliabilia Concilia. 40. Prœmittendum 2°., nomen Angeli esse nomen officii, non naturœy ut concorditer scribunt S. 5. Patres : Ambros. in c. /. epist. ad Hebr., Hilarius, L 5. de Trin., Augustinus, lib. i5. de Civit. Dei. c. 23., Gregorius, Hom. 34. in Evang., Isidorus, L de Sum. Bonit., c. 12.; unde prœclare ait D. Ambrosius : Angélus non ex eo quod est spiritus, ex eo quod agit, Angélus, quia Angélus Grœce, Latine Nuntius dicitur; sequitur igitur ex hoc, quod illi, qui ad aliquod ministerium a Deo mittuntur, sive spiritus sint, sive homines, Angeli vocari possunt; et de facto ita vocantur in Scripturis Sacris : nam de Sacerdotibus, Concionatoribus, ac Doctoribus, qui tanquam Nuntii Deiexplicant Digitized by Google

De la Démoni alité 83 3g. Mais il est aisé de voir combien ces réponses sont faibles, et Bonaventure Baron (Scot. Defens., tome 9), démontre jusqu'à l'évidence qu'elles ne supportent pas l'examen. Donc, pour mettre d'accord^ ces deux Conciles, il faut dire que celui de Nicée a voulu parler d'une espèce d'Anges, et celui de Latran d'une autre espèce : la première corporelle, la seconde, au contraire, absolument incorporelle; et c'est ainsi que se concilient deux Conciles autrement inconciliables. 40. En deuxième lieu, nous devons observer que le nom d'Ange ne s'applique pas à la nature , mais à la fonction : là-dessus les Saints Pères sont d'accord (S. Ambroise, sur VÉpître aux Hébreux; S. Augustin, Cité de Dieu; S. Grégoire, Homélie 34 sur les Évangiles; S. Isidore, de la Suprême Bonté). L'Ange, dit trèsbien S. Ambroise, n'est pas ainsi appelé pour sa qualité d'esprit, mais pour la fonction qu'il remplit : "A^eXos en Grec, en Latin Nuntius, c'est-à-dire Envoyé; d'où il résulte que ceux à qui Dieu confie quelque mission, esprits ou hommes, peuvent recevoir la qualification d'Anges, et c'est réellement ce qui a lieu dans les Saintes Écritures, où se lisent les paroles > Digitized by Google

hominibus divinam voluntatem, dicitur, Malach. c. 2. v. 7. : Labia Sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus, quia Angélus Domini exercituum est. D. Joannes Baptista ab eodem Propheta, c. 3. v. /., vocatur Angélus, dum ait: Ecce ego mitto Angelum meum, et praeparabit viam ante faciem meam. Et hanc prophetiam esse ad litteram de S. Joanne Baptista testatur Christus Dominus in Evangelio Matthœi, v. /o. Immo et ipse Deus, quia fuit missus a Pâtre in mundum ad evangeliqandum legem gratiœ, vocatur Angélus. Ita in prophetia Isaiœ, c. g. v. 6., juxta versionem Septuaginta : Vocabitur nomen ejus magni consilii Angélus, et clarius in Malachiœ c. 3. v. : Veniet ad templum sanctum suum Dominator quem vos quseritis, et Angélus testamenti, quem vos vultis. Quœ prophetia ad litteram est de Christo Domino. Sequitur igitur nullum absurdum sequi ex hoc, quod dicimus Angelos quosdam esse corporeos, nam et homines, qui corpore constant, Angeli vocabulo efferuntur. Digitized by Google

De la Démontait té 85 • suivantes appliquées aux Prêtres, aux Prédicateurs et aux Docteurs qui, en qualité d'Envoyés de Dieu, expliquent aux hommes la volonté divine (Malachie) chap. 2, v. 7) : « Les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche qu'on recherchera la connaissance de la loi, parce qu'il est l'Ange du Seigneur des armées. » Le même prophète, chap. 3, v. 1, donne le nom d'Ange à S. JeanBaptiste, dans ce passage : « Je vais vous envoyer mon ange, qui préparera ma voie devant ma face. » Que cette prophétie se rapporte à la lettre à S. Jean-Baptiste, c'est ce qu'atteste Notre-Seigneur JésusChrist, Evangile selon S. Mathieu, 1 1 , v. 10. Il y a plus : Dieu lui-même est appelé Ange, parce qu'il a été envoyé par son Père pour annoncer au monde la loi de grâce. Témoin la prophétie d'Isaïe, chap. g, v. 6, suivant la version des Septante : « // sera appelé Ange de grand conseil. » Et plus clairement encore dans Malachie, chap. 3, v. 1: « Le Dominateur que vous cherche^ et l'Ange de l'alliance si désiré de vous, viendra dans son temple », prophétie qui s'applique littéralement au Seigneur Christ. Il n'y a donc, de notre part, aucune absurdité à dire que certains Anges sont corporels, puisque ce nom d'Ange 8 Digitized by Google

86 Dœmonialitas 41. Prcemittendum 3°., nondum rerum naturalium, quœ sunt in Mundo, satis perspectam esse exislentiam, aut nâturam, ut proinde aliquid negandum sit ex eo, qnod de Mo mtnquam alias dictum, aut scriptum fuerit. Patet enim tractu temporis détectas esse novas terras, quas Antiqui nostri ignorarunt, novaque animalia, herbaSj plantas, fructus, semina nunquam alias visa; etsipervia esset Terra Australis incognita, cujus indagatio, et lustratio a multis hucusque incassum tentata est, adhuc nova nobis alia panderentur. Patet ad hue, quod per inventionem Microscopii, et alias machinas, et organa Philosophiez experimentalis modernœ, sicut etiam per exactiorem indaginem Anatomistarum , multarum rerum naturalium existentiam, vires, naturamque tum innotuisse, tum dietim innotescere, quœ prœcedentes Philosophi ignorarunt, ut patet in auro fulminante, phosphoro, et centum aliis chymicis experimentis, circulatione sanguinis, venis lacteis, vasis lymphaticis, et aliis hujusmodi quœ nuper Anatomistœ adinvenerunt. Proinde ineptum erit aliquod exsibillare ex hoc quod de eo nullus AntiquoDigitized by

De la Démonialité 8y est donné à des hommes, qui, assurément, ont un corps. 41. En troisième lieu, il faut bien convenir que Ton n'a pas encore assez scruté l'existence ni la nature des choses naturelles de ce monde, pour qu'il soit permis de nier un fait, par cela seul que d'autres n'en ont jamais rien dit ou écrit. N 'est-il pas avéré que, dans le cours des temps, de nouvelles terres ont été -découvertes que nos Anciens avaient ignorées ? de même des animaux nouveaux, des herbes, des plantes, des fruits, des semences que nulle pfart ailleurs on n'avait vus ? Et si l'on arrivait enfin à explorer cette mystérieuse Terre Australe, comme tant de voyageurs l'ont vainement tenté jusqu'ici, combien de choses nouvelles nous seraient encore révélées! N'est-ce pas aussi un fait avéré que l'invention du Microscope et d'autres instruments employés par la Philosophie expérimentale moderne, jointe aux procédés d'investigation plus exacts des Anatomistes, a mis ou met tous les jours en lumière l'existence, les propriétés, le caractère d'une foule de choses naturelles inconnues aux anciens Philosophes, telles que l'or fulminant, le phosphore, et cent autres compositions chimiques, la circulaDigitized by Google

88 Daemonialitas rum scripserit, attento maxime Logicorum axiomate, quoi locus ab auctoritate negativa non tenet. 42. Prœmittenium 40., quoi in Sacra Scriptura, et Ecclesiasticis traiitionibus non traiitur nisi ii} quoi ai Animœ salutem necessarium est, quoai creienium, speranium et amanium ; unie inferre non licet ex eo, quoi nec ex Scriptura, nec ex traiitione aliquoi habetur, proinie neganium sit, quoi illui taie existât: aut nos quiiem Fiies iocet, Deum per Verbum suum omnia créasse visibilia, et invisibilia; pariterque ex Jesu Christi Domini nostri meritis tum gratiam, tum gloriam omni, etcuivis rationali creaturœ conferri. Num autem alius Munius a nostro, quem incolimuSy sit; et in eo alii homines non ab Aiam prognati, sei alio moio a Deo creati existant (sicut ponunt illi, qui lunarem globum habitatum opinantur); pariterque num in hoc Munio, quem incolimusy aliœ existant creaturœ rationales Digitized by

De la Démonialité tion du sang, les veines lactées, les vases lymphatiques et autres phénomènes semblables récemment découverts par les Anatomistes ? Persifler une doctrine parce qu'on n'en trouve mention dans aucun auteur ancien, est donc chose inepte, surtout si Ton veut bien tenir compte de cet axiome de Logique: locus ab auctoritate negativa non îenet. 42. En quatrième lieu, observons que la Sainte Écriture et les traditions ecclésiastiques ne nous enseignent rien au delà de ce qui est nécessaire au salut de Pâme, c'est-à-dire à la Foi, à l'Espérance et à la Charité. Donc, de ce qu'une chose n'est constatée ni par l'Écriture, ni par la tradition, il ne faut pas conclure que cette chose n'existe pas. Par exemple, la Foi nous enseigne que Dieu, par son Verbe, a créé des choses visibles et invisibles ; et pareillement, que toute créature raisonnable obtient personnellement la grâce et la gloire par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Maintenant, qu'il existe un Monde, autre que celui que nous habitons ; que dans ce monde-là il y ait des hommes non issus d'Adam, mais créés par Dieu de quelque autre manière, comme Je supposent ceux qui logent des habitants 8. Digitized by Google

90 Dsemonialitas ultra homines, et Spiritus Angelicos, quœ regulariter hominibus sint invisibiles, et per accidens, et earum executiva potentia fiant visibiles : hoc nullo modo spectat ad fidem, et hoc scire, aut ignorare non est ad salutem hominis necessarium, sicut nec scire rerum omnium physicarum numerum aut naturam. 43. Prœmittendum 5°., nullam inveniri repugnantiam, nec in Philosophia, nec in Theologia, quod dari possint creaturœ rationales constantes spiritu et corpore^ alice ab homine, quia si esset repugnantia hoc esset vel ex parte Dei (et hoc non quia ipse omnipotens est), vel ex parte rei creabilis; et neque hoc, quia sicut creatura mere spiritualis, ut Angeli, creata est, et mere materialis, ut Mundus, et partim spiritualis, partim corporea, corporeitate terrestri, et crassa, ut homo, ita creabilis est creatura constans spiritu rationaliy et corporeitate minus crassa, sed subtiliore, quam sit homo. Et pro/ecto post Resurrectionem Anima Beatorum erit unita corpori glorioso dote subtilitatis donato : ut proinde concludi Digitized by

De la Démonialitê gi dans la lune ; ou encore, que dans ce Monde même que nous habitons, il y ait des créatures raisonnables indépendamment des hommes et des Esprits Angéliques, lesquelles créatures nous sont généralement invisibles et ne se découvrent à l'homme que par accident, par un acte de leur propre puissance : tout cela n'a rien à faire avec la Foi, et le savoir ou l'ignorer n'est pas plus nécessaire au salut de l'homme, que de savoir le nombre ou la nature de toutes les choses physiques. 43. En cinquième lieu, ni la Philosophie, ni la Théologie ne fournissent aucune objection à cette donnée de créatures raisonnables ayant esprit et corps, et distinctes de l'homme. L'objection, en effet, ne saurait être qu'une impossibilité tirée soit de Dieu (ce qui est faux puisque Dieu est tout-puissant) ; soit de la chose à créer, ce qui est faux encore, car, de même qu'il existe des créatures purement spirituelles, comme les Anges, ou purement matérielles, comme le Monde, ou enfin moitié spirituelles, moitié corporelles, et d'une corporéité terrestre et épaisse, comme l'homme, de même peut-on admettre une créature douée d'un esprit raisonnable, et d'une corporéité moins épaisse et plus Digitized by Google

92 Dœmonialitas posset, potuisse Deum creare creaturam raiionalem corpoream, cui naturaliter indita sit corporis subtilitas, sicut per grattant corpori glorioso con/ertur. 44. Astruitur autem magis taliumcreaturarum possibilitas ex solutione argumentorum, quœ contra positam conclusionem fieri possunt, pariterque ex responsione ad interrogationes, quœ possunt circa eam formari. 45. Prima interrogatio est, an taies creaturœ dicendœ essent animalia rationalia? Quod si sic, quomodo différent ab homine, cum quo communem haberent deûnitionem ? 46. Respondeo quod essent animalia rationalia sensibus, et organis corporis prœdita, sicut homo : differrent autem ab homine non solum ratione corporis tenuiorisy sed etiam materiœ. Homo siquidem ex crassiore elementorum omnium parte, puta ex luto, nempe aqua et terra crassa formaius est, ut constat ex Scriptura, Gen. 2. Digitized by Google

De la Démonialité g 3 subtile que l'homme. Il n'est pas douteux d'ailleurs qu'après la Résurrection, l'âme des Bienheureux sera unie à un corps glorieux et subtil : d'où il est permis de conclure que Dieu a pu créer un être raisonnable et corporel, dont le corps est naturellement subtil comme le corps glorieux transfiguré par la grâce. 44. Mais, pour mieux établir la possibilité de ces créatures, nous allons résoudre les arguments qu'on peut former contre notre conclusion et répondre aux questions qu'elle soulève. 45. Première question : ces créatures devraient-elles être appelées animaux raisonnables ? et dans l'affirmative, en quoi différeraient-elles de l'homme, avec lequel cette définition leur serait commune ? 46. Je réponds : oui, ce seraient des animaux raisonnables, munis de sens et d'organes corporels, ainsi que l'homme ; toutefois, elles différeraient de l'homme, nonseulement par la nature plus subtile de leur corps, mais par la matière. En effet, l'homme a été formé, comme le constate l'Écriture, de la partie la plus épaisse de Digitized

94 Daemonialitas v. 7.; ista vero formata essent ex subtiliore parte omnium, aut unius, seu alterius elementorum ; ut proinde alia essent terrea, alia aquea, alia aerea, et alia ignea, et ut eorum definitio cum hominis definitione non conveniret, addendum esset dejinitioni hominis crassa materialitas sui corporis, per quam a dictis animalibus differret. 47. Secunda interrogatio est, quandonam hujus modi animalia fuissent cowdita, et num cum brutis producta a terra, aut ab aqua, ut quadrupedia, et aves respective; an vero a Domino Deo formata, ut fuit homo? 48. Respondeo quod de fide est, quod positOy quod existant de facto, creata sint a principio Mundi: sic enim defnitur a Concilio Lateranensi (Firm. de Sum. Trinit. et Fide cathol.J; nempe quod Deus sua omnipotenti virtute simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corporalem. Sub illa etenim Creaturarum generalitate etiam Digitized by Google

De la Démonialité g5 tous les éléments, c'est-à-dire de boue, mélange épais d'eau et de terre : ces créatures, au contraire, seraient formées de la partie la plus subtile de tous les éléments, ou de l'un d'eux ; ainsi les unes tiendraient de la terre, les autres de l'eau, ou de l'air, ou du feu, et pour éviter de les définir dans les mêmes termes que l'homme, il faudrait ajouter à la définition de ce dernier la mention de la matérialité épaisse de son corps, par où il différerait de ces créatures. 47. Seconde question : A quelle époque faudrait-il assigner l'origine de ces animaux, et seraient-ils le produit de la terre ou de l'eau, comme les bêtes, quadrupèdes, oiseaux, etc. ; ou, au contraire, auraient-ils été créés, ainsi que l'homme, par le Seigneur Dieu? 48. Je réponds : Il est de foi, et le Concile de Latran l'a expressément défini, que tout ce qui existe de fait et actuellement, a été créé dès le commencement du monde. Par sa vertu toute-puissante, Dieu a tiré ensemble du néant, à l'origine des siècles, les deux ordres de créatures, spirituelles et corporelles. Or, les animaux en question seraient compris dans la généralité Digitized by Google

96 Daemonialitas Ma animalia essent comprehensa. Quo vero ad eorum formationem, decuisse ipsorum corpus a Deo ministerio Angelorum formatum fuisse, sicut a Deo formatum legimus corpus hominis, quia ipsi copulandus erat spiritus immortalis, quandoquidem spiritus incorporeus, et proinde nobilissimus corpori pariter originaliter nobiliori cœteris brutis jungendus erat. 4g. Tertia interrogatio, an talia animalia habuissent originem ab uno solo, velut omnes homines ab Adam, an vero plura simul formata essent sicut fuit de cœteris animantibus a terra, et aqua productis, in quibus fuerunt Mares, et F Géminée quœ speciem per generationem conservant? Et si hoc oporteret inter talia animalia esse distinctionem sexus; ipsa nasci, et interire; passionibus sensus affici, nutriri, crescere; et tune quo alimento vescerentur, esset quœrendum; prœterea an vitam socialem ducerent, ut homines; qua politica regerentur; num urbes ad habitandum struxissent ; num artes, studia, possessiones, et bella inter ea essent, sicut est in hominibus. Digitized by

De la Démonialité des créatures. Quant à leur formation, on pourrait dire que c'est Dieu lui-même qui, par le ministère des Anges, a fait leur corps comme il a fait celui de l'homme, auquel devait être uni un esprit immortel. En effet, ce corps étant, de sa nature, plus noble que celui des autres animaux, il y avait lieu d'y joindre un esprit incorporel et très-noble. 49. Troisième question : Ces animaux descendraient-ils d'un seul individu, comme tous les hommes d'Adam ; ou, au contraire, y en aurait-il eu plusieurs de créés en même temps, comme dans les différentes espèces produites de la terre et de l'eau, où se sont trouvés des mâles et des femelles pour se perpétuer par la génération ? Ensuite , y aurait-il entre eux des distinctions de sexes ? Seraient-ils sujets à naître et à mourir? Auraient-ils des sens, des passions, besoin de nourriture, faculté de croissance ? Et alors, quds seraient leurs aliments ? Enfin, vivraient-ils en société, comme les hommes ? Par quelles lois seraient-ils régis ? Bâtiraient-ils des villes pour y habiter? Cultiveraientils les arts et les lettres ? Posséderaient-ils des biens et se feraient-ils la guerre entre eux, comme les hommes ? 9 Digitized by Google

98 Daemonialitas 5o. Respondeo : potuit esse quod omnia ab uno, velut homines ab Adam, sittt progenita; potuit pariter esse, quod ex iis multi mares, et plures fœminœ fuissent formatée, a quibus per generationem eorum species essent propagatœ. Ultro admit teremustalia animalia oriri, et mori; mares alios, alias fœminas inter ea esse; passionibus, sensibus agitari velut homines; nutriri et crescere secundum molem sui corporis;cibum autem ipsorum non crassum qualem requirit crassities corporis humant, sed substantiam tenuem, et vaporosam émanant em per effluvia spirituosa a rébus physicis pollentibus corpusculis maxime volatilibus, ut nidor carnium maxime assatarum, vapor vint, fructuum, florum, aromatum, a quibus copiosa hujusmodi effluvia usque ad totalem partium subtiliorum, ac volatilium evaporationem scaturiunt. Talia autem animalia ctvilem vitam ducere posse, et inter ea distinctos esse gradus dominantium ac servientium pro conditione naturœ ipsorum, artesque, scientias, ministeria, exercitia, loca, mansiones, ac alia necessaria ad eorum conservationem, nullam penitus importât repugnantiam. Digitized by

t De la Détnonialité g g 5o. Je réponds : Il se peut que tous descendent d'un seul individu, comme les hommes d'Adam ; il se peut aussi qu'il en ait été créé, dès l'origine, un certain nombre, mâles et femelles, qui ont servi à propager l'espèce. Nous admettrons encore qu'ils naissent et qu'ils meurent ; qu'ils se divisent en mâles et en femelles ; qu'ils ont, comme les hommes, des sens et des passions ; que leur corps se nourrit et se développe : toutefois, leur nourriture ne doit pas être grossière comme celle qu'exige le corps humain, mais une substance délicate et vaporeuse, émanant par effluves spiritueuses de tout ce qui, dans la nature, abonde en corpuscules très-volatils, comme le fumet des viandes, et spécialement des viandes rôties, la vapeur du vin, des fruits, des fleurs, des aromates, d'où se dégagent des effluves de ce genre, jusqu'à évaporation parfaite des parties subtiles et volatiles. Que, du reste, ils puissent vivre en société; qu'il y ait entre eux différentes conditions de rang et de préséance ; qu'ils cultivent les arts et les sciences; qu'ils exercent des fonctions, entretiennent des armées, bâtissent des villes, et fassent enfin tout ce qui est nécessaire à leur conservation : c'est à quoi je ne verrais, au fond, rien à objecter. Digitized by Google

ioo Dœmonialitas 5i. Quarta interrogatio est, qualis esset eorum corporis figuratio, an humanam, an aliam formant, et qualem haberent, et an partes corporis ipsorum haberent ordinem essentialem inter se, ut corpora cceterorum animalium, an vero accidentaient tantum, ut corpora fluidarum substantiarum, ut olei, aquœ, nubis, fumi, etc.; et num substantiœ suarum partium organicarum diversimode constarent, ut organa hominum, in quibus sunt aliœ partes crassissimœ, ut ossa, aliœ minus crassœ, ut cartilagines, aliœ tenues, ut membranœ. 5 2. Respondeo, quod quantum ad figuram corpoream nihil certi affirmare debemus, aut possumus, cum talis figura non sit exacte nobis sensibilis, nec quoad visum, nec quoad tactum prœ sui corporis tenuitate, ac perspicacitate ; qualis proinde y ère sit, noverent ipsi, aliique, qui substantias immateriales intuitive cognoscere possunt. Quoad congruentiam et probabilitatem dico, illa referre speciem corporis humani, cum aliquo disstinctivo a corpore humano, nisi forte ad hoc sufficiat sua ipsorum tenuitas. Ducor, quia corpus humanum plasmatum a Deo Digitized by

De la Dêmonialité 101 5 1 . Quatrième question : Quelle serait la forme de leur corps ? Serait-ce la forme humaine ou quelque autre ? Y aurait-il, entre les diverses parties de leur corps, un ordre essentiel, comme on le voit dans les autres animaux, ou seulement accidentel, comme dans les substances fluides, telles que Thuile, l'eau, les nuées, la fumée, etc. ? Ces parties organiques seraient-elles composées de substances différentes, comme les organes du corps humain, où se trouvent des parties très-épaisses, telles que les os; d'autres moins épaisses, telles que les cartilages ; et d'autres minces, telles que les membranes ? 52. Je réponds: En ce qui concerne la forme de leur corps, nous ne devons ni ne pouvons rien affirmer de certain, puisque cette forme ne tombe pas sous nos sens, étant trop délicate pour notre vue et notre toucher. Laissons donc cette connaissance à eux-mêmes et à ceux qui ont le privilège de discerner intuitivement les substances immatérielles. Mais, en tant que probabilité, je dis que cette forme doit se rapporter à celle du corps humain, avec quelque particularité distinctive, si la délicatesse même de leur corps n'en est pas une suffisante. Et ce qui me confirme dans cette 9

102 Daemonialitas perfectissimum est, inter animalia quelque, et cum cœtera bruta in terrant sint prona, eo quia anima eorum mortalis est, Deus, ut ait poeta Ovid., Metamorphos. : Os homini sublime dédit, cœlumque tueri Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus ; quia anima hominis immortalis ordinata est ad cœlestem mansionem. Cum igitur animalia, de quibus loquimur, spiritum haberent immaterialem, rationalem, ac immortalem, et proinde capacem beatitudinis, ac damnationis, congruum est, quod corpus, cui talis spiritus copulatur, simile sit omnium animalium nobilissimo, corpori humano. Ex hac positione sequitur, quod ejus corporis partes ordinem inter se essentialem habere deberent; nec enim pes capiti, aut ventri manus conjungi deberet: sed congrua membrorum essentiali dispositione ordinata, ut essent idonea ministeriis propriis perficiendis. Quo autem ad partes componentes ipsarum organa, dico quod necessarium essei, ut nonnullœ ipsarum essent solidiores, aliœ minus solidœ, alice tenues, aliœ tenuissimœ pro necessitate operationis organicœ. Nec contra hanc positionem facile potest asseri tenuiDigitized by Google

> De la Démonialité io3 opinion, c'est de considérer que le corps humain, de tous les ouvrages de Dieu, est le plus parfait; que, tandis que tous les autres animaux, dont l'âme est mortelle, sont courbés vers la terre, Dieu, comme dit le poète Ovide, en ses Métamorphoses \ A donné à l'homme un visage sublime, lui ordonnant [de contempler le ciel, Et de tenir ses Yeux élevés vers les astres, et cela, parce que l'âme de l'homme a été créée immortelle, en vue de la demeure céleste. Or, les animaux dont nous parlons, possédant un esprit immatériel, rationnel et immortel, conséquemment capable de béatitude et de damnation, il est logique d'admettre que le corps, auquel cet esprit est uni, soit semblable au corps le plus noble qui existe dans l'ordre animal, c'est-à-dire au corps humain. D'où il suit que les différentes parties de ce corps doivent avoir entre elles un ordre essentiel ; que, par exemple, le pied n'est pas un appendice de la tête, ni la main du ventre, mais que chaque organe est bien à sa place, suivant les fonctions auxquelles il est destiné. Maintenant, pour ce qui est des parties constitutives desdits organes, il est, à mon avis, nécessaire qu'il y en ait

Digitized by Google

1 04 Dœmonialitas tas ipsorum corporum: quippe soliditas aut crassities organicarum partium, de qua dicimus, non esset talis simpliciter, sed comparative ad alias partes tenuiores. Et hoc patere potest in omnibus corporibus fluidis naturalibus, utvino,oleo, lacté, etc.; quantumvis enim omnes partes in ipsis videantur homogenece, ac similares, non tamen ita est; nam in ipsis est pars terrea, pars aquea, sal fixum, sal volatile, et pars sulfurea, quœ omnia manipulatione spargirica oculis subjici possunt. Ita esset in casu nostro: posito enim quod talium animalium corpora subtilia, et tenuia, ut corpora naturalia fluida, velut aqua, et aer, essent, non tamen tolleretur, quin in ipsorum partibus diversœ inter se essent qualitates, et aliquœ ipsarum comparative ad alias essent solidœ, et aliœ tenuiores, quamvis totum corpus ex ipsis compositum tenue dici posset. Digitized by

De la Démonialitê io5 de plus ou moins solides, de plus ou moins délicates, afin de répondre aux exigences de l'opération organique. Et si Ton objectait, sur ce point, la délicatesse même de leur corps, je dirais que la solidité, la consistance des parties organiques dont nous parlons, ne serait pas absolue, mais seulement relative aux autres parties plus délicates. C'est, d'ailleurs, ce qu'on peut observer dans tous les corps fluides naturels, comme le vin, l'huile, le lait, etc. : si homogènes, si semblables entre elles que paraissent toutes les parties dont ils se composent, il n'en est cependant pas ainsi ; car les unes sont argileuses, les autres aqueuses : il y a du sel fixe, du sel volatil, du soufre ; et tout cela n'a besoin, pour sauter aux yeux, que d'être soumis à l'analyse chimique. De même dans le cas qui nous occupe; car, en supposant que les corps de ces animaux fussent subtils et délicats comme les corps naturels fluides : l'eau, l'air, etc., il n'en faudrait pas moins reconnaître des différences dans la qualité de leurs parties constitutives, dont les unes seraient solides en comparaison d'autres plus menues, sans que les corps ainsi composés, pris dans leur ensemble, cessassent de pouvoir être dits délicats. Digitized by Google

 53. Quod si dicatur y quoi Hœc répugnant positioni supra firmatœ, circa partium essentialem ordinationem inter se: quandoquidem videmus, quod in corporibus fluidiSy ac tenuibus tina pars non servat ordinem essentialem ad aliam, sed accidentaient tantum, ita ut hœc pars vini, quœ modo alteri parti contigua est, mox inverso vase, aut moto vino, alteri parti unitur, et sic omnes partes diversam positionem habent quantumvis semper idem vinum sit, et ex hoc sequeretur, quod talium animalium corpora jigurata stabiliter non essent, et conséquente^ nec organica. 54- Respondeo negando assumptum ; etenim in corporibus Jluidis, quamvis non appareat, manet tamen essentialis partium ordinatio, qua stante stat in suo esse compositum, et hoc patet manifeste in vino: expressum enim ab uvis videtur liquor totaliter homogeneus, non tamen ita est ; in eo enim sunt partes crassœ, quœ tractu temporis subsident in doliis : sunt etiam partes tenues, quœ évaporant : sunt partes fixœ, ut tartarus, sunt partes volatiles, ut sulphur, sive spiritus ardens;sunt partes Digitized by Google

De la Démontait té loy 53. Mais, objectera-t-on, ceci répugne à ce qui a été dit plus haut de l'ordination essentielle des parties entre elles; car il est visible que, dans les corps fluides et subtils, une partie n'est pas coordonnée essentiellement, mais seulement accidentellement avec une autre: ainsi, telle partie de vin qui, tout à l'heure, était contiguë à telle autre partie, se trouve bientôt, soit qu'on renverse le vase ou qu'on agite le vin, en contact avec une troisième; et toutes les parties changent à la fois de position, quoique ce soit toujours le même vin. D'où il suivrait que les corps de ces animaux n'auraient pas de figure stable et, conséquemment, ne seraient pas organiques. 54. Ma réponse est bien simple : je nie la mineure. Én effet si, dans les corps fluides, l'ordination essentielle des parties n'est pas apparente, elle n'en est pas moins réelle, et c'est par là qu'un corps composé reste ce qu'il est. Voyez, par exemple, le vin : à peine exprimé de la grappe, on dirait une liqueur tout à fait homogène, et qui ne l'est point pourtant ; car il y a des parties épaisses qui, à la longue, déposent au fond du tonneau ; il y a aussi des parties menues, qui s'évaporent; des parties

Digitized

i o8 Dasmonialitas mediœinter volatile ac fixum,ut phlegma. Partes istœ ordinem essentialem inter se mutant; natn statim, ac expressum est ab uvis, et mustum dicitur sulphur, sive spiritus volatilis, ita implicatum manet particulis tartari, quifixus est, ut nullo modo avolare valeat. 55. Hinc est, quod a musto recenter ab uvis expresso nullo modo potest distillari spiritus sulphureus, qui çommuniter vocatur aqua vitae : sed post quadraginta dies fermentationis particulœ vini ordinem mutant, ita ut spiritus, qui alligati erant particulis tartareis, et propria volatilitate eas suspensas tenebant, et vicissim ab eis, ne possent avolare detinebantur, ac tartareis particulis separantur, et divulsi, ac confusi rémanent cum partibus phlegmaticis , a quibus per actionem ignis faciliter separantur, et avolant; sicque per distillationem fit aqua vitœ, quœ aliud non est quam sulphur vini volatile cum tenuiore parte phlegmatis simul cum dicto sulphure vi ignis elevata. Post quadraginta dies, alia incipit vini fermentatio, quœ longiori, aut Digitized by Google

 fixes, comme le tartre ; des parties volatiles, comme le soufre ou l'alcool; enfin des parties intermédiaires entre le volatil et le fixe, comme le flegme. Ces diverses parties ne gardent pas respectivement un ordre essentiel ; car, aussitôt que le moût a été exprimé des grappes, et qu'il prend le nom de soufre ou esprit volatil, il demeure si étroitement lié aux particules du tartre, qui sont fixes, qu'il lui est impossible de s'échapper. 55. C'est pour cela que le moût récemment exprimé des grappes, ne se prête en aucune façon à la distillation de l'esprit sulfureux, vulgairement nommé eau-devie } mais, après quarante jours de fermentation, les particules du vin se déplacent ; les esprits qui, étant liés aux particules tartriques, les tenaient suspendues par leur propre volatilité, tandis que celles-ci les retenaient eux-mêmes, de manière à en empêcher l'évaporation, se séparent de ces particules, et demeurent mêlés confusément aux parties flegmatiques, puis s'en dégagent facilement par l'action du feu, et s'évaporent : ainsi, au moyen de la distillation, se fait l'eau-de-vie, qui n'est pas autre chose que le soufre contenu dans le vin, volatilisé par la chaleur avec la partie 10 Digitized by Google

1 1 o Daemonialitas minus longo tempore perficitur, pro vini perfection, aut imperfection maturitate, et alio, atque alio modo terminatur, pro minore aut majore spiritus sulphurei abundantia. Si enim abundat in vino sulphur, acescit fermentatione, et evadit acetum ; si autem parum sulphuris continet, lentescit vinum, et Italice dicitur vino molle, aut vino guasto. Quod si vinum maturum sit, ut cœteris paribus est, vinum dulce breviori tempore, aut acescit, aut lentescit, ut quotidiana constat experientia. In dicta autem fermentatione ordo essentialis partium vini mutatur; non enim ipsius quantitas, aut materia imminuitur, aut mutatur: videmus enim lagenam vino plenam tractu temporis evadere plenam aceto, nullatenus mutata circa quantitatem materiœ, quœ prius ibi extabat, sed tantum mutato partium essentiali ordine : nam sulphur, quod, ut diximus, erat phlegmati unitum, ac a tartaro separatum, iterum tartaro implicatur, et cum eo fixatur, et proinde si distilletur acetum^ primo prodit phlegma insipidum^ et post spiritus aceti, qui est sulphur vini illaqueatum particulis tartari minus fixi. Mutatio autem essentialis partium supradictarum variât substantiam liquoris expressi ab uva, quod manifeste patet ex variw, et contrariis effcctibus, quos causant Digitized by Google

De la Démonialité ni la plus délicate du flegme. Au bout de quarante jours, commence une autre fermentation qui se prolonge plus ou moins, suivant que la maturité du vin est plus ou moins parfaite, et se termine d'une façon ou d'une autre, selon que l'esprit sulfureux est plus ou moins abondant. En effet, s'il y a dans le vin abondance de soufre, il s'aigrit par la fermentation et tourne au vinaigre ; si, au contraire, il contient peu de soufre, le vin s'amollit, et c'est ce qu'on appelle en Italien : vino molle^ ou vino guasto. Si le vin est mûr tout d'abord, comme il arrive dans d'autres cas, il tourne en moins de temps du doux à l'aigre, ou s'amollit, comme le démontre l'expérience de chaque jour. Or, dans la fermentation dont il est parlé, l'ordre essentiel des parties du vin subit un changement, mais non sa quantité ou sa matière, qui ne change, ni ne diminue : une bouteille pleine de vin, par exemple, au bout d'un certain temps, se trouve être pleine de vinaigre, sans qu'il y ait rien de changé quant à la quantité de matière; l'ordre essentiel des parties est seul changé : le soufre qui, comme nous l'avons dit, était uni au flegme et séparé du tartre, se mêle de nouveau au tartre et reste fixé avec lui ; de sorte que si l'on distille le vinaigre, Digitized by Google

1 1 2 Daemonialitas musîum , vinum , et acetum , et vinum lentum, qnod vocatur corruptum, utproinde duo prima apta materia sint ad consecrationem, secus alia duo. Hanc porro vini economiam hausimus ab erudito opère Nicolai Lemerii, Régis Galliarum Aromatarii, Curs. de ChimL, p. 2. c. g. 56. Datant ergo naturalem doctrinam applicando consequenter dico, quod data dictorum animalium corporeitate subtili, et tenuiy sicut corpora liquidorum, et data pariter eorundem organiqatione et figuratione, quœ partium essentialem ordinationem exigunt, non sequerentur inconvenientia ex adverso Mata : nam sicut (quetnadmodum dicebamus) ex confusione partium vini, et diversa ipsarum accidentali positwne non variatur ordinatio earumdem essentialiSj itaessetin corpore tenui dictorum animalium. Digitized by

De la Démonialité uS il en sort d'abord un flegme insipide, puis un esprit dé vinaigre, qui est le soufre de vin entremêlé de particules de tartre moins fixe. Or, la mutation essentielle des susdites parties affecte la substance de la liqueur exprimée du raisin, comme le prouvent manifestement les effets contraires et variés du moût, du vin, du vinaigre et du vin mou ou corrompu ; ce qui fait que les deux premiers sont matière propre à la consécration, mais non les deux autres. — Nous avons emprunté cette exposition de l'économie du vin au savant ouvrage de Nicolas Lémery, Parfumeur du Roi de France, Cours de chimie, p. 2. c. 9. 56. Maintenant, si nous appliquons à notre sujet la doctrine naturelle ci-dessus, je dis qu'étant donné la corporéité subtile et délicate des animaux en question, analogue à la substance des liquides; étant donné pareillement leur organisation et leur figure, qui exigent une ordination essentielle des parties, il n'y aurait, à supposer le contraire, aucun argument à élever contre leur existence : car de même, avons-nous dit, que la confusion des parties du vin et la diversité de leurs positions accidentelles n'affectent en rien l'ordination essentielle de ces parties, de même il 10. Digitized by Google

1 14 Daemonialitas 57. Quinta interrogatio est, an talia obnoxia essent œgritudinibus, ac aliis imperfectionibus, quibus homines laborant, ut ignorantia, metu, segnitie, sensuum impedimentis, etc. ? An laborando lassarentur, et ad virium reparationem egerent somno, cibo, ac potu, et quo ? et consequenter an interirent, et subinde, an a cœteris animalibus casu, aut ruina possent occidi? 58. Respondeo, quod ex quo corpora ipsorum, quamvis tenuia, essent materiata, essent quidem corruptioni obnoxia ; et ex consequenti possent pati ab agentibus contrariis, et ita œgrotare, puta, aut simpliciter, aut nisi cegre, perverse, aut vitiose prœstare non posse mimera, ad quœ eorum organa essent ordinata; in hoc siquidem consistit animalium quorumdam œgritudo quœvis : ut résolutive docet prœstantissimus Michael Ettmullerus, Physiol. c. S., thes. 1. Verum est, quod ex eo, quod tantam materiœ crassitatem non haberent, et forte ex tôt elementorum mixDigitized

De la Démonialitê n5 en serait à l'égard du corps subtil de nos animaux. 57. Cinquième question : Ces animaux seraient-ils sujets aux maladies et autres infirmités dont souffrent les hommes, telles que l'ignorance, la peur, la paresse, la paralysie des sens, etc. ? Se fatigueraient-ils par le travail, et auraient-ils besoin, pour réparer leurs forces, de dormir, de manger, de boire ? Quelles seraient leur nourriture et leur boisson ? Seraient-ils destinés à mourir, et pourraient-ils être tués soit par accident, soit par le fait d'autres animaux ? 58. Je réponds: Du moment que leurs corps, quoique subtils, seraient matériels, ils seraient par cela même sujets à corruption ; conséquemment, ils pourraient souffrir des agents contraires et, par suite, être malades, c'est-à-dire que leurs organes se refuseraient à remplir, ou ne rempliraient qu'avec peine et imparfaitement les fonctions qui leur seraient assignées, car c'est en cela que consiste toute maladie quelconque chez certains animaux, comme l'enseigne doctoralement le très -illustre Michel Ettmuller, Physiologie, c. 5, thèse 1 . A la vérité, comme la matière de Digitized by Google

1 1 6 Daemonialitas tione eorum corpus non constaret, et minus compositum esset, quant humanum, non tam facile paterentur a contrariis, et consequenter non tôt œgrxtudinibus velut hommes essent obnoxia, et longiorem, etiam homme, vitam ducerent : quo enim perfectius est animal, a tota specie, etiam cœteris, diutius vivit, ut patet de specie humana, cujus vita longior cœteris animalibus est. Nec enim admitto sœcularem vitam cornicum, cervorum, corvorum, et similium, de quibus more suo fabulatur P/inius, et ejus somnia sine prœvia discussione secuti sunt cœteri : quandoquidem nul lus est, qui talium animalium natale et interitum Jideliter adnotaverit, ut pari modo de eo scripserit; sed insolitam diu fabulam quisque secutus est; sicut etiam illud, quod de Phœnice dicitur, quod ut quid fabulosum , circa ejus vitœ spatium recenset Tacitus, l. 6. Annal. Inferendum subinde esset quod illorum animalium vita etiam humana deberet esse diuturnior : ut enim infra dicemus, illa essent homine nobiliora, consequenter dicendum esset, quod essent obnoxia cœteris corporeis pathematis, et quiet e, et cibo indi gèrent, qualediximus supra n° 5o. Quia vero rationalia, et proinde disciplinabilia essent, ex consequenti etiam capacia ignorantiœ^ si eorum Digitized by Google

De la Démontait té irj leur corps serait moins épaisse que celle du corps humain, comme elle serait formée de moins d'éléments mêlés ensemble, partant moins composite, ils ne souffriraient pas aussi aisément de Faction des contraires, ils seraient donc moins sujets que Thomme aux maladies, et leur vie serait aussi plus longue : car, plus l'animal est parfait, pris dans son espèce, plus il vit longtemps, témoin l'espèce humaine, dont l'existence est plus longue que celle des autres animaux. Je n'admets pas, en effet, la vie séculaire des corneilles, des cerfs, des corbeaux et autres semblables, dont Pline nous conte des fables à sa manière ; et, quoique ses rêveries aient été reproduites, sans examen préalable, par divers auteurs, il n'en est pas moins certain que personne, pour écrire ainsi, n'a exactement pris note de la naissance et de la mort de ces créatures : on s'est contenté d'adopter la fable courante, comme on l'a fait à l'égard du Phénix, dont la longévité est traitée de conte par Tacite, Annales, 1. 6. Il faudrait donc inférer que les animaux dont nous parlons surpasseraient l'homme lui-même en longévité; car, ainsi que nous le dirons plus bas, ils seraient plus nobles que l'homme ; conséquemment aussi, ils seraient sujets aux Digitized by Google

1 1 8 Daemonialitas ingénia non essent exculta studiis, et disciplina, et inter ea pro intellectus eorum majori, et minori acumine essent aliqua magis, aliqua minus in scientiis excellentia : universaliter vero, et a tota specie essent homine doctiora, non ob eorum corpoream subtilitatem, tum forte, ob majorent spirituum activitatem, tum ob diuturniorem vitœ durationem, in qua plura, quam homines discere possent, quas causas assignat D. Augustinus , lib. de Divin. Daem. c. 3. init. tom. 3., et lib. de Spir. et Anima, c. 3y.,pro futurorum prœnotione in Dcemonibus. Ab agentibus autem naturalibus pati quidem possent, ac difficulter occidi ratione velocitatis, qua possunt se subtrahere a nocentibus ; quapropter, nec a brutis, nec ab homine armis naturalibus, seu artificialibus nisi maxima difficultate possent occidi, aut mutilari, et maxima eorumdem velocitate in declinando contrarium impetum. Possent vero in somno, aut in non advertentia occidi, et mutilari a corpore solido, ut ense vibrato ab homine, aut lapide delapso per ruinam, quia eorum corpus licet tenue, tamen et quantum, et divisibile esset, relut aer qui ferro, Juste, aut alio cor pore solido dividitur quamvis tenuis sit. Eorum autem spiritus impartibilis esset, et ceu anima hominis totus in Digitized by

I De la Dêmonialitê ng autres affections corporelles, et auraient besoin de repos et de nourriture comme . nous l'avons dit au n° 5o. Maintenant, en leur qualité d'êtres raisonnables et, par suite, éducables, ils pourraient aussi rester ignorants si leurs esprits n'étaient pas cultivés par l'étude et la discipline, et il s'en trouverait parmi eux de plus ou moins versés dans les sciences, de plus ou moins habiles, suivant que leur intelligence aurait été plus ou moins exercée. Toutefois, à les prendre en général et dans l'universalité de leur espèce, ils seraient plus instruits que l'homme, non à cause de la subtilité de leur corps, mais peut-être soit parce que leur esprit serait plus actif, soit parce que leur vie serait plus longue et leur permettrait d'apprendre plus de choses que les hommes : telles sont effectivement les causes assignées par Saint Augustin (Divin. Démon., ch. 3, et de l'Esprit et de VAme, ch. 37), à la prescience des choses futures chez les Démons. Il pourraient, d'ailleurs, souffrir par le fait d'agents naturels, mais difficilement être tués, à cause de la vitesse avec laquelle ils échappent au danger; aussi paraît-il à peine concevable qu'ils puissent être tués on mutilés par les bêtes ou par l'homme, au moyen d'armes naturelles on artifiDigitized by Google

ï 20 Daemonialitas fo/o, et totus in quavis corporis parte. Hinc jieret quod diviso corpore ipsorum, ut prcefertur, per aliud corpus, sequi posset mutilatio, et proinde etiam mors : non enitn jieri posset ut diviso corpore idem spiritus utramque partem informaret , cum ipse indivisibilis esset. Verum est quod sicut partes aeris divisce, per intermedium corpus, hoc sublato iterum uniuntur, et evadit idem aer, possent pariter partes corporis divisa*) ut supra ponitur, reuniri, et ab eodem spiritu revivijicari. Sed hoc modo nequirent talia animalia ab agentibus naturalibus, aut artificialibus occidi : sed rationabilior esset prima positio; ex hoc enim, quod communicarent cum cœterisin materia, œquum est, ut a cœteris, etiam usque ad eorum interitum pati possent, ut fit cum cœteris. Digitized by Google

 cielles, tant ils sont prompts à éviter le coup qui les menace. Cependant, ils pourraient être tués ou mutilés pendant leur sommeil, ou dans un moment d'inadvertance, au moyen d'un corps solide, tel qu'une épée vibrée par un homme ou une pierre lancée avec force; car, quoique subtil, leur corps serait divisible, comme l'air qui, tout vaporeux qu'il soit, est cependant divisé par une épée, un bâton, ou quelque autre corps solide. Quant à leur esprit, il serait indivisible et, comme l'âme humaine, tout entier dans tout et dans chaque partie du corps. Conséquemment, la division de leur corps effectuée, comme il est dit ci-dessus, par un autre corps, peut causer une mutilation et même la mort, car il ne serait pas possible à l'esprit, qui est lui-même indivisible, d'animer l'une et l'autre partie d'un corps divisé. Sans doute, de même que les parties de l'air, divisées par l'intermédiaire d'un corps, se réunissent aussitôt ce corps retiré, pour former le même air qu'auparavant; de même les parties du corps divisé, comme il est dit plus haut, pourraient se réunir et revivre avec le même esprit. Mais, de cette manière, il faudrait conclure que nos animaux ne pourraient être tués par des agents naturels ou artificiels : 11

i22 Daemonialitas 5g. Sexta interrogatio est, an ipsorum corpora possent alia corpora penetrare, ut parietes, ligna, metalla, vitrum, etc., et an multa ipsorum possent in eodem loco materiali consistere, et ad quantum spatium extenderetur, seu restringeretur eorum corpus ? 60. Respondeo, quod cum in omnibus corporibus quantumvis compactis dentur pori, ut ad sensum patet in metallis, de quibus major esset ratio, quod in ipsis non darentur pori : microscopio perfecte elaborato discernuntur pori metallorum, cum suis diversis figuris, utique possent per poros insinuari quibusvis corporibus, et hoc modo ista penetrare, quantumvis taies pori penetrari non possent ab alio liquore, aut spiritu materiali, aut vini, salis ammoniaci, aut similium, quia longe tenuiora essent istis liquoribus illorum corpora. Qtiamvis autem plures Angeli possint esse in eodem Digitized by Google

De la Démontait té 12S il serait plus raisonnable de nous en tenir à notre première position; car, du moment qu'ils seraient communs en matière avec les autres créatures, il est naturel qu'ils soient exposés à souffrir du fait de ces créatures, suivant la loi commune, et jusqu'à la mort même. 5g. Sixième question : Leur corps pourrait-il pénétrer d'autres corps, comme les murs, le bois, les métaux, le verre, etc.? Pourraient-ils résider en grand nombre dans un même lieu matériel, et à quel espace s'étendrait ou se restreindrait leur corps ? 60. Je réponds : Tous les corps, si compactes qu'ils soient, ont des pores, témoin les métaux qui, plus que tous les autres, sembleraient devoir en être privés; en effet, à l'aide d'un microscope parfaitement organisé, on discerne les pores des métaux, avec leurs différentes figures. Or, ces animaux pourraient s'insinuer par les pores dans d'autres corps quelconques et ainsi les pénétrer, encore bien que ces mêmes pores soient impénétrables à des liqueurs ou esprits matériels, de vin, de sel ammoniac ou autres semblables, parce que leurs corps seraient de beaucoup plus subtils Digitized by Google

1 24 Daemonialitas loco materialù et etiam restringi ad locum minorent minore non tamen in infini t unt , ut probai Scotus in 2. dist. 2. q. 6. % Ad proposi. et quœst. 8.,per totum, hoc tamen concedendum non esset de corporibus talium animal ium; tum quia corpora ipsa essent quanta, et eorum dimensio non esset reciproee penetrabilis ; tum quia si duo corpora gloriosa non possunt esse in eodem loco, quamvis possint simul esse gloriosum, et non gloriosum, ut voluit Goto/redus de FontibuSj quodlibet 6. q. 5.f a quo non discordât Scotus in 2. distinct. 2. q. 8. in fine; multo minus possent simul esse ts/orum corpora, quœ, licet subtil ia% non tamen œquarent subtilitatem corporis gloriost. Quo autem ad extensionem , et restriction nem dicendum esset, quod si eut ex rare/actione, et condensatione ma jus, aut minus spatium occupatur ab aere, qui etiam arte potest constringi, ut in minori loco contineatur, quam sit suœ quantitati naturaliter debitus, ut patet in magnis pilis lusoriis, quœ per fistulam seu tubum inflatorium inflantur : in his siquidem aer violenter immittitur, et constringitur, et ejus major ibi continetur quantitas, quam naturalis pilœcapacitas exigat; ita pariformiter talia corpora ex ipsorum naturali virtute possent ad majus spatium non tamen excedens Digitized by

De la Démontai ité 12S que ces liqueurs. Cependant, quoique plusieurs Anges puissent résider dans un même lieu matériel, et même se resserrer dans un espace de plus en plus étroit, non toutefois jusqu'à l'infini, comme le prouve Scott, il serait téméraire d'accorder la mêmè faculté aux corps des animaux dont il s'agit; leurs corps, en effet, sont déterminés en substance, impénétrables l'un à l'autre; et si deux corps glorieux ne peuvent être dans un même lieu, bien qu'un glorieux et un non glorieux puissent s'y trouver ensemble, comme le veulent certains docteurs, bien moins encore le pourraient les corps de ces animaux, subtils sans doute, mais non jusqu'à égaler la subtilité du corps glorieux. En ce qui regarde leur pouvoir d'extension ou de compression, nous prendrions exemple de l'air, qui, raréfié et condensé, occupe un espace plus ou moins grand, et peut même, par des moyens artificiels, être resserré au point de tenir dans un espace plus étroit que son volume naturel ne l'exigerait; c'est en effet ce qu'on voit dans ces ballons qu'on enfle pour s'amuser, au moyen d'un chalumeau ou d'un tube : l'air y est introduit et comprimé violemment, et le ballon en contient une quantité plus grande que sa capacité naturelle ne l'exi11.
Digitized by Google

126 Daemonialitas eorumdem quantitatem, extendi : utpariter etiam restringi, non tamen circa determinatum locum suce quantitati debitum. Et quia ipsorum nonnulla prout etiam in hominibus est, essent magna, et nonnulla parva, congruum esset, ut magna possent plus extendi, quam parva et hœc ad minorem locum restringi, quam magna. 61. Septima interrogatio est, an hujusmodi animalia in peccato originali nascerentur, et a Christo Domino fuissent redempta;an ipsis conferretur gratia, et per quœ sacramenta; sub qua lege rivèrent, et an Beatitudinis, et Damnationis essent capacia? 62. Respondeo, quod articulus Fidei est, quod Christus Dominus pro universa creatura rationali gratiam, et gloriam meruit. Pariter articulus Fidei est, quod Creaturœ rationali gloria non confertur nisi prœcedat in ea gratia, quœ est dispositio ad gloriam. Similis articulus est quod gloria non confertur nisi per mérita.

 gérait. Tout pareillement, les corps des animaux dont il s'agit pourraient, par leur vertu naturelle, s'étendre à un espace plus grand, mais qui n'excéderait pas cependant leur propre substance; ils pourraient aussi se comprimer, mais non en deçà de l'espace déterminé exigé par cette même substance. Et comme parmi eux, de même que parmi les hommes, il y en aurait de grands et de petits, il serait naturel que les grands pussent s'étendre plus que les petits, et ceux-ci se comprimer plus que les grands. 61. Septième question : Ces animaux naîtraient-ils dans le péché originel, et auraient-ils été rachetés par le Seigneur Christ? La grâce leur serait-elle conférée, et par quels sacrements ? Sous quelle loi vivraient-ils, et seraient-ils capables de Béatitude et de Damnation? 62. Je réponds : C'est un article de foi, que le Christ a mérité la grâce et la gloire pour toute créature raisonnable. C'est encore un article de foi, que la gloire n'est conférée à la créature raisonnable qu'autant qu'elle a d'abord été dotée de la grâce, qui est la disposition à la gloire. Un autre article, c'est que la gloire n'est conféDigitized by Google

128 Daemonialitas Hœc vero fundantur in observantiaperfecta mandatorum Dei adimpleta per gratiam. Ex his satis fit positis interrogationibus. Jncertum est an taies Creaturœ originaliter peccavissenty necne. Certum tamen esty qnod si ipsarum Prothoparens peccasset, sicut peccavit Adam, ipsius descendentes in peccato originali nascerentur, quemadmodum nascuntur homines. Et quia Deus nunquam reliquit Creaturam rationalem sine remedio, dum ipsa est in via; si hujusmodi creaturœ in peccato originali, aui actuali inficerentur, Deus providisset illis de remedio, sed quale sit, an fecisset, noverit Deus, noverint ipsœ. Hoc certum est si inter ipsas essent eadem, aut alia Sacramenta, ac suntin Ecclesia humanamilitantiy ipsa habuissent, et institutionem, et efjicaciam a meritis Jesu Christi, qui omnium creaturarum rationalium Redemptor, et Satisfactor universalis est. Convenientissimum pariter, immo necessarium esset quod sub aliqua lege a Deo sibi data virèrent, ut per ipsius observantiam possent sibi beatitudinem mereri; quœnam autem lex fuisset, an naturalis tantum, aut scripta, Mosaica, aut Evangelica, aut alia ab his omnibus differens, prout Deo placuisset, hoc nobis incognitum. Quoquomodo autem fuisset, nulla resultaret repu,-* Digitized by Google

De la Démontait té 12g rée que par les mérites. Or ces mérites ont leur fondement dans l'observance parfaite des commandements de, Dieu, accomplie par la grâce. Les questions ci-dessus posées se trouvent ainsi résolues. Maintetant, ces créatures ont-elles péché originellement ou non, je ne saurais l'affirmer. Il est certain, toutefois, que si leur premier Père avait péché, comme a péché Adam, ses descendants naîtraient dans le péché originel, comme y naissent les hommes. Et comme Dieu ne laisse jamais sans remède la créature raisonnable, aussi longtemps qu'elle est dans la voie, si les créatures en question étaient entachées du péché, soit originel, soit actuel, Dieu les aurait pourvues d'un remède ; mais est-ce le cas et de quelle sorte est ce remède, ceci est leur secret, à Lui et à elles. Assurément, si elles disposaient de Sacrements identiques ou analogues à ceux en usage dans l'Église humaine militante, elles en devraient l'institution et l'efficacité aux mérites de Jésus-Christ, qui est le Rédempteur et Sauveur universel de toutes les créatures raisonnables. Il serait également convenable, nécessaire même, d'admettre qu'elles vivraient sous quelque loi à elles donnée par Dieu, et dont l'observance leur pourrait mériter k béatitude; mais Digitized by Google

1 3o Dsemonialitas gnantia possibilitatem talium creaturarum excludens. 63. Unicum porro argumentum, et quidem satis débile post longam méditation nem mihi subit contra talium creaturarum possibilitatem : et est quod si taies créature in Mundo existèrent, de ipsis notifia aliqua tradita fuisset a Philosophis, Sacra Scriptura, Traditione Ecclesiastica, aut Sanctis Patribus; quod cum non fuerit, taies creaturas minime possibiles esse concludendum est. 64. Sed hoc argumentum, quod rêvera magis puisât existentiam, quam possibilitatem illarum, facili negotio solvitur êxiis quœ prœmissimus supra n° 41. et 42. Argumentum enim ab auctoritate negativa non tenet. Prœterquam quod falsum est, quod de illis notitiam non tradiderint tum Philosophé tum Scriptura, tum Patres. Plato siquidem, ut refert Apuleius de Deo Socratis et Plutarchus de Isid. apud Baronem, Scot. Defens., tom. g. Apparat. Digitized by Go

De la Dêmonialité i3i quelle serait cette loi, naturelle seulement ou écrite, Mosaïque ou Évangélique, ou entièrement distincte et spécialement instituée par Dieu, ceci nous est inconnu. Quelle qu'elle fût cependant, il n'en résulterait aucune objection contre l'existence de ces créatures. 63. Le seul argument, et encore assez faible, qu'une longue méditation me suggère contre la possibilité de ces créatures, c'est que, s'il en existait réellement dans le Monde, nous les trouverions mentionnées quelque part dans les Philosophes, la Sainte Écriture, la Tradition Ecclésiasr tique ou les Saints Pères : pareille mention n'existant pas, il faudrait conclure à l'impossibilité absolue de ces créatures. 64. Mais cet argument qui, en réalité, attaque plutôt leur existence que leur possibilité, se résout facilement par les prémisses que nous avons posées ci-dessus, n05 41 et 42. En effet, un argument ne peut valoir par autorité négative. Ensuite, il est faux que ni les Philosophes, ni l'Écriture, ni les Pères, ne nous disent rien à leur sujet. Platon, comme le rapportent Apulée (Démon de Socrate) et Plutarque (d'Isis et d'Osiris), définit ainsi les DéDigitized by Google

1 32 Dsemonialitas p. i. fol. 2., voluit Dœmones esse animalia génère, animo passiva, mente rationalia, corpore aerea, tempore œterna : creaturasque istas nomine Dcemonum intitulavit ; quoi tamen nomen non maie sonat ex se : importât enim plénum sapientia; unie cum Diabolum (Angelum nempe malum) volunt auctores exprimerez non simpliciter Dcemonem, sei Cacodaemonem vocant : sicut Eudsemonem, quanio bonum Angelum volunt intelligi. Similiter in Scriptura Sacra et Patribus, ie iictis creaturis habetur mentio, et ie hoc infra iicemus. 65. Stabilita hue usque talium creaturarum possibilitate , ai earumiem existentiam probaniam iesceniamus. Supposita tôt historiarum veritate ie coitu hujusmoii Incuborum et Succuborum cum hominibus et brutis , ita ut hoc negare impuientia viieatur, ut ait D. Augustinus quem ieiimus supra n° io., ita arguo : Ubi reperitur propria passio sensus, ibiiem necessario reperitur sensus ipse, cum juxta principia philosophica propria passio fluat a natura, sive ubi reperiuntur actiones, seu operationes sensus, ibiiem reperitur sensus ipse, cum operationes et actiones sint a forma. Atqui in hujusmoii Incubis aut Digitized by

De la Démonialité i33 mons : des êtres du genre animal, âmes passives, intelligences raisonnables, corps aériens, éternels quant à la durée; et il donne à ces créatures le nom de Démon^ qui en lui-même n'a rien de malsonnant, car il signifie plein de sagesse; aussi lorsque les auteurs veulent désigner le Diable (ou mauvais Ange), ils ne rappellent pas simplement Démon, mais Cacodémon, et ils disent de même Eudémon lorsqu'ils veulent parler du bon Ange. Quant à la Sainte Écriture et aux Pères, ils font également mention de ces créatures, comme nous le montrerons ci-après.
65. Maintenant que nous avons établi la possibilité des créatures en question, allons plus loin et prouvons leur existence. Nous admettons d'abord la véracité des récits qui nous sont faits touchant le commerce des Incubes et des Succubes avec les hommes et les bêtes, récits tellement nombreux que ce serait impudence de nier le fait, comme dit S. Augustin, dont le témoignage est cité ci-dessus (n° 10). Ceci posé, nous arguons : Là où est la passion propre du sens, là est nécessairement le sens lui-même, car, suivant les principes philosophiques, la passion propre découle de la nature, c'est-à-dire que là où sont les Digitized by Google

1 34 Daemonialitas Succubis, sunt actiones, operationes, ac propriœ passiones , q uœ sunt a sensibus ; ergo in iisdem reperitur sensus : sed sensus reperiri nequit nisi adsintorgana composite nempe ex potentia animœ et déterminât a parte corporis : ergo in iisdem reperiuntur corpus et anima ; erunt igitur animalia : sed etiam in ipsis et ab ipsis sunt actiones , et opérât iones animœ rationalis : ergo eorum anima erit rationalis : et ita de primo ad ultimum taies Incubi sunt animalia rationalia. 66. Minor probatur quoad singulas ejus partes. Passio siquidem appetitiva coitus est passio sensus ; mœror, ac tristitia, ac iracundia et furor ex coitu denegato passiones sensus sunt, ut patet in quibusvis animalibus ; generatio per coitum est operatio sensus, ut notum est. Hœc porro omnia in Incubis sunt, ut enim probavimus supra a n° 25. et seq. ; ipsi coitum muliebrem, et quandoque virîlem appetunt, tristantur, et furunty ut amantes, amentes, si ipsis denegetur; coeuni perfecte et quandoDigitized by

De la Démonialitê i35 actions ou opérations du sens, là est le sens lui-même, les opérations et actions n'étant que sa forme extérieure. Or, chez les Incubes et les Succubes qui nous occupent, on observe des actions, des opérations, des passions propres qui viennent des sens : donc ils possèdent le sens ; mais le sens ne peut exister sans accompagnement d'organes composites, sans une combinaison d'âme et de corps : donc ils ont un corps et une âme, et conséquemment ce seront des animaux; mais leurs actions et opérations sont aussi celles d'une âme raisonnable : donc leur âme sera raisonnable; et ainsi, du premier au dernier point, ces Incubes sont des animaux raisonnables. 66. Notre mineure se démontre facilement par l'analyse. En effet, la passion appétitive du coït est une passion du sens ; le chagrin, la tristesse, la colère, la fureur causés par le refus de coït sont des passions du sens, comme on le voit chez tous les animaux; la génération par le coït est évidemment une opération du sens. Or tout cela s'observe chez les Incubes, ainsi que nous l'avons prouvé plus haut : [ils sollicitent les femmes, quelquefois même les hommes; éprouvent-ils un refus, ils

1 36 Dœmonialitas que générant. Concludendum ergo quod polleant sensu, et proinde corpore; unde inferendum etiam perfecta animalia esse. Pariter clausis ostiis ac fenestris intrant ubivis locorum : igitur ipsorum corpus tenue est; item futura prœnoscunt, annuntiant, componunt, acdividunt; quœ opérationes sunt propriœ animœ rationalis : ergo anima rationali pollent ; et ita sunt vera animalia rationaliax Respondent communiter Doctores, quod malus Dœmon est ille qui taies impudicitias operatur, quod passiones, nempe amorem, tristitiamque simulât ex coitu denegatOj ut animas ad peccandum alliciatj et eas perdat; et si coit, et générât, hoc est ex semine, et in corpore alieno, ut dictum fuit supra n° 24. 67. Sed contra Incubi nonnulli rem habent cum equis, equabus, aliisque etiam brutiSy quœ si coitum adversentur, maie ab ipsis tractantur, ut quotidiana constat experientia; sed in istis cessât ratio ad

De la Démonialitê iSj s'attristent, se mettent en fureur, comme les amants : amantes, ameutes; ils pratiquent parfaitement le coït, et engendrent quelquefois. Donc il faut conclure qu'ils sont doués de sens, et conséquemment qu'ils ont un corps ; conséquemment aussi, qu'ils sont des animaux parfaits. Il y a plus : portes et fenêtres closes, ils entrent partout à leur fantaisie, donc leur corps est subtil ; enfin ils connaissent et annoncent l'avenir, ils composent et ils divisent, toutes opérations qui sont le propre d'une âme raisonnable, donc ils sont doués d'une âme raisonnable, et ce sont bien, en réalité, des animaux raisonnables. A cela les Docteurs répondent communément que ces actes impurs sont le fait du Malin Esprit : lui seul simule les passions, l'amour, le chagrin du refus de coït, afin de faire tomber les âmes dans le péché et de les perdre ; et si parfois il pratique le coït, s'il engendre, c'est d'une semence et à l'aide d'un corps empruntés, comme il a été dit plus haut (n° 24). 67. Mais répliquons- nous , il y a des Incubes qui s'attaquent à des chevaux, à des juments ou à d'autres bêtes, et qui, s'ils les trouvent rebelles à leur passion, les maltraitent, comme cela se voit tous 12.
Digitized by Google

i38 Daemonialitas ducta, nempe quod fingat appetitum coitus, ut animas perdat, cum anima brutorum damnationis œternœ sit incapax. Prœterea amoris et irœ passiones in ipso contrarios effectus reaies producunt. Si enim aut mulier aut brutum amatum illis more m gérant y optime ab Incubis tractantur; viceversa pessime habenturf si ex denegato coitu irascantur et Jurant; et hoc firmatur quotidiana experientia; ergo in ipsis sunt verœ passiones sensus. Insuper mali Dœmones, ac incorpore^ qui rem habent cum Sagis et Maleficis, ipsas cogunt ad eorum adorationem , ad denegandam Fidem Orthodoxam, ad maleficia et scelera enormia perpetranda tanquam pensum infamis coitus, ut supra n° i i.dictum fuit : nihil horum prœtendunt Incubif ergo mali Dœmones non sunt. Ulterius malus Dœmon, ut exPeltano et Thyreo scribit Guaccius, Compend. Malef. lib. i. c. ig.fol. 128., ad prolationem nominis Jesu aut Mariœ, ad formationem signi Crucis, ad approximationem sacrarum Reliquiarum, sive rerum benedictarum , et ad exorcismos, adjurationes , aut prœcepta sacerdotum, aut fugit aut pavet, concutiturque, et stridet, ut conspicitur quotidie in energumenis, et constat ex tôt historiis, quas récitât GuacciuS) ex quibus habetur, quod in nocDigitized by Google

De la Démontait té i3g les jours : là, pourtant, il n'est plus possible d'avancer que le Démon simule le désir du coït afin de perdre les âmes, puisque les âmes des brutes ne sont pas sujettes à damnation éternelle. De plus, l'amour et la colère produisent chez eux des effets entièrement opposés. Si, en effet, la femme ou l'animal aimé cèdent à leurs caprices, ces Incubes les traitent parfaitement ; au contraire, il n'est pas de sévices qu'ils ne leur fassent subir sous l'impression de la colère, de la fureur causée par le refus de coït : l'expérience de chaque jour le démontre assez. Donc ces Incubes ont réellement les passions du sens. En outre, les Malins Esprits, les Démons incorporels qui ont affaire aux Sorcières et aux Possédées, les contraignent à les adorer, à renier la Foi Orthodoxe, à commettre des maléfices et des crimes énormes, le tout comme condition de l'infâme coït, ainsi qu'il a été dit ci-dessus (n° 1 1) : or les Incubes n'exigent rien de pareil, donc ce ne sont pas de Malins Esprits. Enfin, pour mettre en fuite le mauvais Démon, pour le faire trembler et frémir, il suffit, comme l'écrit Guaccius, du nom de Jésus ou de Marie, du signe de la Croix, de l'approche des saintes reliques ou des objets bénits, des exorcismes, adjurations Digitized by Google

140 Daemonialitas turnis ludis Sagarum facto ab aliquo assistentium signo Crucis, aut pronuntiato nomine Jesu, Diaboli et secum Sagœ omnes disparuerunt. Sed Incubi ad supradicta nec fugiunt, nec pavent, quandoque cachinnis exorcismos excipiunt, et quandoque ipsos Exorcistas cœdunt, et sacras vestes discerpunt. Quod si tnali Dœmones* utpote a D. N. J. C. domiti, ad ipsius nomen, Crucem, et res sacras pavent : boniautem Angeli eisdem rébus gaudent, non tamen hommes ad peccata et Dei offensant sollicitant : Incubi vero sacra non tintent, et ad peccata provocant, convincitur ipsos nec malos Dœmones, nec bonos Angelos esse; sed patet, quod nec homines suntj cum tamen ratione utantur. Quid ergo erunt? Si in termino sunt, et simplices spiritus sunt, erunt aut damnati aut beati : non enim in bona Theologia dantur puri spiritus viatores. Si damnati, nomen et Crucem Christi revererentur ; si beati \ homines ad peccandum non provocarent; ergo aliud erunt a puris spiritibus; et sic erunt corporati, et viatores.

De la Démonialité 141 ou injonctions des prêtres; c'est ce qu'on voit tous les jours dans le cas des énergumènes, et Guaccius en rapporte maints exemples tirés des jeux nocturnes des Sorcières, où, au signe de la Croix formé par l'un des assistants, au nom de Jésus simplement prononcé, Diables et Sorcières disparaissent tous ensemble. Les Incubes, au contraire, soumis à ces épreuves, ne prennent nullement la fuite, ne manifestent aucune frayeur; parfois même c'est par des ricanements qu'ils accueillent les exorcismes ; il y en a qui battent les Exorcistes eux-mêmes et déchirent les vêtements sacrés. Or, si les mauvais Démons, subjugués'parNotre-Seigneur Jésus-Christ, tremblent d'effroi au bruit de son nom, à la vue de la Croix et des objets sacrés; si, d'autre part, les bons Anges se réjouissent des mêmes choses, sans cependant exciter les hommes à pécher et à offenser Dieu, tandis que les Incubes, tout en n'ayant aucune peur des choses sacrées, provoquent au péché : il est clair que ces Incubes ne sont ni de mauvais Démons, ni de bons Anges ; il est clair également que ce ne sont pas des hommes, encore qu'ils soient doués de raison. Que serontils donc? Si on les suppose arrivés au terme, et de purs esprits, ils seront damnés ou Digitized by Google

142 Damonialitas 68. Prœterea agcns materiale non potest agere nisi in passum similiter materiale; tritum siquidem est axioma philosophorwm, quodagens, et patiens debent communicare in subjecto; nec id quod materiatum est, potest agere in rem pure spiritualem. Dantur autem agent ta naturalia, quœ agunt contra hujusmodi Dœmones Incubos; sequitur igitur quod isti materiati, seu corporei sunt. Minor probatur ex Us quœ scribunt Dioscorides, L 2. c. 168. et l. 1. c. 100., Plinius, lib. i5. c. 4., Aristotelesy Probl. 34., et ApuleiuSy L De Virtute Herbarum, apud Guaccium, Comp. Malef., /. 3. c. i3.foL 3 16., et confirmatur experientia, nempe de pluribus herbis} lapidibus ac animalibus, quœ Dœmones depellunt, ut ruta} hypericony verbena, scordium,palma Christi, centaureum, adamas} corallium, gagates, jaspis, pellis capitis lupi aut asiniymenstruum muliebre^et cenDigitized by

De la Démontait té bienheureux, car, en bonne Théologie, il n'y a pas de purs esprits en voie de salut. Damnés, ils auraient en révération le nom et la Croix du Christ ; bienheureux, ils ne provoqueraient pas les hommes au péché; donc ils seront autre chose que de purs esprits, et, par conséquent, ils auront un corps, et seront dans la voie du salut. 68. Observons aussi qu'un agent matériel ne peut agir que sur un passif également matériel. C'est, en effet, un axiome philosophique bien connu, que l'agent et le patient doivent avoir un sujet commun : ce qui est purement matière ne peut agir sur un objet purement spirituel. Or, il y a des agents naturels qui agissent contre les Démons Incubes en question ; il s'ensuit donc que ces Incubes sont matériels, ou corporels. Notre mineure est prouvée par les témoignages de Dioscoride, de Pline, d'Aristote et d'Apulée, cités par Guaccius, Comp. Malef., L 3, chap. i3, fol. 3i6 ; elle est confirmée par la connaissance que nous avons de plusieurs herbes, pierres et substances animales qui ont la vertu de chasser les Démons, comme la rue, le mille-pertuis, la verveine, la germandrée, le palma-christi , la centaurée, le diamant, le corail, le jais, le jaspe, la Digitized by Google

144 Daemonialitas tum alia; unde habetur 26, q. 7. cap. final.: Daemonium sustinenti liceat petras, vel herbas habere sine incantatione. Ex quo habetur, petras aut herbas posse sua vi naturali Dcemonis vires compescere, aliter Canon hoc non permit ter et, sed ut superstitiosum vetaret. Et de hoc luculentum exemplum habemus in Sacra Scriptura, ubi Angélus Raphaël dixit Tobiœ, c. 6. v. 8. : cordis ejus (nempe piscis, quem a Tigri attraxerat) particulam, si super carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus Daemoniorum. Et ejus virtutem experientia comprobavit : nam incenso jecore piscis, fugatus est Incubus, qui Saram deperiebat. 6g. Respondent ad hœc communiter Theologi, quod talia agentia naturalia inchoative tantum fugant Dœmonem, complétive autem vis super naturalis Dei aut Angeli , ita ut virtus super naturalis sit causa primaria, directa, et principalis, naturalis autem secondaria, indirecta, et mi

De la Dêmonialité 14S peau de la tête du loup ou de Pane, les menstrues des femmes* et cent autres : pour quoi il est écrit : A celui qui soutient l'assaut du Démon, il est permis d'avoir des pierres, ou des herbes, mais sans recourir aux enchantements. D'où il résulte que les pierres ou les herbes peuvent, par leur vertu naturelle, maîtriser l'effort du Démon : autrement le Canon susvisé n'en permettrait pas l'emploi, et l'interdirait au contraire comme superstitieux. Un exemple éclatant de ce fait est celui que nous trouvons dans la Sainte Écriture, où l'Ange Raphaël dit à Tobie, ch. 6, v. 8, en parlant du poisson qu'il avait péché dans le Tigre : « Si tu jettes sur des charbons une parcelle de son foie, la fumée fera fuir toute espèce de Démons. » L'expérience démontra la vérité de ces paroles, car le foie du poisson ne fut pas plus tôt livré au feu, que l'Incube amoureux de Sara prit la fuite et disparut pour ne plus revenir. 69. A cela les Théologiens répondent d'ordinaire que ces agents naturels chassent bien le Démon, mais seulement inchoativement, et que l'effet complétif est dû à la force surnaturelle de Dieu ou de l'Ange : de telle sorte que la force surnaturelle est la cause première; directe et i3 Digitized by Google

1 46 Daemonialitas nus principalis. Unde ab probationem, quœ supra adducta est de Dœmone fugato a fumo jecoris piscis incensi a Tobia, respondet Vallesius, De Sac. Philosoph. , c. 28. y quod tali fumo indita fuit a Deo vis supernaturalis fugandi Incubum, sicut igni materiali Inferni data est virtus forquendi Dœmones et animas Damnatorum. Ad eamdem autem probationem respondet Lyranus, et Cornélius ad c. 6. Tob. v. Abulentis in /. Reg. c. 16. q. 46., Pèrerius in Daniel., pag. 272. , apud CorneL loc. cit., fumum cor dis piscis expulisse Dœmonem inchoate vi naturali, sed complète vi angelica et cœlesti : naturali autem impediendo actionem Dœmonis per dispositionem contrariam, quia hic agit . per naturales causas et humores, quorum qualitates expugnantur a qualitatibus cowtrariis rerum naturalium, quœ dicuntur Dœmones fugare; et in eadem sententia sunt omnes loquenies de arte exorcista. 70. Sed hœc responsio, que tamen validas habet instantias, ad plus quadrare potest contra malos Dœmones obsidentes corpora, aut per maleficia inferentes ipsis œgritudines, aut alia incommoda, sed nullo modo facit ad propositum Digitized by Google

De la Dêmonialitê 147 principale, la force naturelle n'étant que secondaire, indirecte et subordonnée. . Ainsi, pour expliquer comment la fumée du foie de ce poisson brûlé par Tobie put mettre le Démon en fuite, Vallesius allègue que cette fumée avait reçu de Dieu le pouvoir surnaturel de chasser l'Incube, de même que le feu matériel de l'Enfer a le pouvoir de torturer les Démons et les âmes des Damnés. D'autres, comme Lyranus et Cornélius, enseignent que la fumée du cœur du poisson a chassé le Dé- * ' mon inchoativement par vertu naturelle, mais complétivement par vertu angélique et céleste : par vertu naturelle, en opposant à l'action du Démon une action contraire, cai; l'Esprit Malin met en œuvre des causes et des humeurs naturelles, dont les qualités sont combattues par les qualités contraires de choses naturelles que l'on sait capables de chasser les Démons; et cette opinion est partagée par tous les auteurs qui traitent de l'art des exorcismes. 70. Mais cette explication, si plausibles que soient les faits sur lesquels elle se fonde, peut tout au plus être admise à l'égard des Esprits Malins qui obsèdent les corps ou, au moyen de maléfices, leur communiquent des maladies ou autres infirDigitized by Google

148 Dsemonialitas de Incubis : siquidem isti nec corpora obsident, nec ipsis officiunt per œgritudines habituelles , sed ad plus ictibus et perçussionibus torquent. Quod si equas coitum adversantes macras reddunt, hoc faciunt subducendo illis cibum, et hoc modo macrescere, et tandem interire eas faciunt. Ad hœc autem patranda non eget Incubus alicujus rei naturalis applicatione (qua tamen eget malus Dœmon inferens œgritudinem habituaient), ea enim potest ex sua vi organica naturali. Pariter Dœmon malus plerumque obsidet corpora, et infert œgritudines ad signa cum ipso conventa et posita a Saga aut Malefico, quœ signa multoties res naturales sunt, prœditœ vi nativa nocendi, quibus naturaliter resistunt alia pariter naturalia contrariœ virtutis. Incubus vero non sic; quia ex se, et nu lia concurrente aut Saga aut Malejico, suas vexationes infert. Prœterea res naturales fugantes Incubos suam virtutem exercent, ac effectum sortiuntur absque interventu alicujus exorcismi aut sacrœ benedictionis ; ut proinde dici non possit, quod fuga Incubi inchoative sit a virtute naturali, cornpletive autem a vi divina , quia ibi nulla particularis intervenit divini nominis invocatio, sed est purus effectus rei naturalis, ad quem non concurrit Deus, nisi concursu Digitized by Google

De la Démonialité 14g mités. En ce qui est des Incubes, elle manque absolument de portée. Ceux-ci, en effet, n'obsèdent pas les corps ; ils ne leur communiquent pas de maladies, et leur méchanceté se borne à des coups, à des mauvais traitements. S'ils font maigrir les juments qui se refusent au coït, c'est en leur enlevant leur nourriture, par suite de quoi elles dépérissent et finissent par mourir. Pour ce faire, l'Incube n'a pas besoin d'employer un agent naturel, comme l'Esprit Malin lorsqu'il veut communiquer une maladie : il lui suffit d'exercer sa force organique naturelle. De même, quand l'Esprit Malin obsède les corps et leur communique des maladies, c'est le plus souvent à l'aide de signes convenus avec lui et disposés par une sorcière ou un sorcier, lesquels signes sont généralement des choses naturelles, ayant en elles-mêmes vertu de nuire, auxquelles on oppose naturellement d'autres choses également naturelles et douées de vertu contraire. L'Incube, lui, procède différemment : c'est de lui-même, et sans le concours d'aucun sorcier ou sorcière, qu'il inflige les mauvais traitements. En outre, les choses naturelles qui mettent les Incubes en fuite, exercent leur vertu et produisent ce résultat sans l'intervention i3
Digitized by Google

1 5o Diemonialitas universali, tanquam auctor naturœ , et causa universalisa et prima in ordine efficientium. 7 / . Du as circa hoc historias do, quarum primant habui a Confessario Monialium, viro gravi, ac fide dignissimo. Alterius vero sum testis oculatus. In quodam Sanctimonalium monasterio degebat ad educationem Virgo quœdam nobilis tentata ab Incubo, qui diu noctuque ipsi apparebat, ipsam ad coitum sollicitando eniximis precibus , tamquam amasius prœamore dementatus ; ipsa tamen semper restitit tentanti gratia Dei, ac sacramentorum frequentia roborata. Incassum abiere plures devotiones, jejunia et vota facta a puella vexata, exorcismi, benedictiones, et prœcepta ab exorcistis facta IncubOj ut desisteret a molestia il la; nec quidquam proficiebatur multitudo reliquiarum , aliarumque rerum benedictarum disposita in caméra virginis tentatœy nec benedictœ Digitized by Google

* De la Dêtnonialité i5i d'aucun exorcisme ou bénédiction; on ne saurait dire par conséquent que l'Incube soit chassé inchoativement par vertu naturelle et complétivement par force divine, puisqu'il n'y a ici aucune invocation du nom divin, mais effet pur et simple d'une chose naturelle, auquel Dieu ne concourt qu'à titre d'agent universel, comme auteur de la nature, cause universelle et première dans l'ordre des efficientes. 7 1 .Voici à ce sujet deux histoires : je tiens la première d'un Confesseur de Nonnes, homme grave et très-digne de foi ; quant à la seconde, j'en suis témoin oculaire. Dans un monastère de saintes Religieuses vivait comme pensionnaire une jeune vierge de noble famille, laquelle était tentée par un Incube qui lui apparaissait jour et nuit, et, avec les plus instantes prières, avec les allures de l'amant le plus passionné, la sollicitait sans cesse au péché : elle cependant, soutenue par la grâce de Dieu et la fréquentation des sacrements, demeurait ferme dans sa résistance. Mais malgré toutes ses dévotions, ses jeûnes, ses vœux; malgré les exorcismes, les bénédictions , les injonctions faites par les exorcistes à l'Incube de renoncer à ses persécutions ; en dépit de la Digitized by Google

i52 Daemonialitas candelœ noctu ibidem ardentes impediebant, quominus juxta consuetum appareret ad tentandum in forma speciosissimi juvenis. Consultus inter alios viros doctos fuit quidam Theologus magnœ eruditionis : iste advertens virginem tentatam esse temperamenti phlegmatici a totoy conjectavit Incubum esse dœmonem aqueum (dantur enim ut scribit Guaccius, Comp. Malefic. /. i. c. ig. fol. 12g. y Dœmones ignei, aereiy phlegmatici, terrei, subterranei, et lucifugi), et consultât quod in caméra virginis tentatœ continue feret suffimentum vaporosum sequens. Requirunt ollam novamfigulinam vitreatam; in hac ponitur calami aromatici, cubebarumseminis, aristolochiœ utriusque radicum, cardamomi majoris et minons, gingiberis, piperis longiy caryophyllorum, cinnamomi, canellœ caryophyllatœ, macis, nucum myristicarum , styracis calamitœ, ben\oini, ligni ac radicis rodiœ, ligni aloes, triasantalorum un a uncia, semiaquœ vitœ librœ très; ponitur olla supra cineres calidas ut vapor suffimenti ascendat , et cella clausa tenetur. Facto suffimento advenit denuo Incubus, sed ingredi cellam nunquam ausus est : sed si tentata extra eam ibat, et per viridarium ac claustra spatiabatur, aliis invisibilis sibi visus apparebat IncubuSy etpuellœ collo Digitized by

De la Démonialité i53 multitude de reliques et autres objets sacrés accumulés dans la chambre de la jeune fille, des flambeaux ardents qu'on y entretenait toute la' nuit, l'Incube n'en persistait pas moins à lui apparaître comme de coutume sous la forme d'un très-beau jeune homme. Enfin, parmi les doctes personnages consultés à ce propos, se trouva un Théologien d'une grande érudition : lequel, observant que la jeune fille tentée était d'un tempérament tout à fait flegmatique, conjectura que cet Incube devait être un démon aqueux (il y a en effet, comme en témoigne Guaccius, des démons ignés, aériens, flegmatiques, terrestres, souterrains, ennemis du jour), et ordonna qu'on fît immédiatement dans la chambre de la jeune fille une fumigation de vapeur. On apporte en conséquence une marmite neuve en terre transparente ; on y met une once de canne aromatique, de poivre cubèbe, de racines d'aristoloche des deux espèces, de cardamome grand et petit, de gingembre, de poivre long, de caryophylles, de cinnamome, de canelle caryophyllée, de macis, de noix muscades, de storax calamité, de benjoin, de bois d'aloès, et de trisanthes, le tout dans trois livres d'eau-de-vie demi-pure; on place la marmite sur des cendres chaudes, afin de

Digitized by Google

1 54 Daemonialitas injectis brachiis violenter, ac quasi furtive oscula rapiebat : quod molestissimum honestœ virgini erat. Consultus denuo Theologus ille ordinavit puellœ, ut deferret pixidulas unguentarias exquisitorum odorwn, ut moschi, ambrœ, fibetti, balsami Peruviani, ac aliorum compositorum ; quod cum fecissety deambulanti per viridarium puellœ apparuit Incubus faci minaci, ac furenti; non tamen ad illam approximavit, sed digitum sibi momordit tanquam meditans vindictam; tandem disparuity nec amplius ab ea visus fuit. 72. Alia historia est, quod in Conventu Magnœ Cartusiœ Ticinensis, fuit quidam Diaconus , nomine dictus Augustinus , maximas, ac inauditas, et pene incredibiles sustinens a quodam Dœmonevexationes ; quœ tolli nullo remedio spirituali Digitized by

De la Démonialitê i55 faire monter la vapeur fumigante, et l'on tient la chambre close. La fumigation faite arrive l'Incube, mais qui, cette fois, n'osa jamais pénétrer dans la chambre; seulement, si la jeune fille en sortait pour se promener dans le jardin ou dans le cloître, il lui apparaissait aussitôt tout en restant invisible aux autres, et lui jetant ses bras autour du cou, lui dérobait ou plutôt lui arrachait des baisers, ce qui faisait [cruellement souffrir cette honnête pucelle. Enfin, après nouvelle consultation, notre Théologien ordonna à la jeune fille de porter sur elle de petites boulettes composées de parfums exquis, tels que musc, ambre, civette, baume du Pérou et autres. Ainsi munie, elle s'en alla se promener dans le jardin où sur-le-champ lui apparut l'Incube, furieux et menaçant; toutefois il n'osa point l'approcher, et après s'être mordillé le doigt, comme s'il méditait une vengeance, il disparut pour ne plus revenir. 72. Voici l'autre histoire : dans le Couvent de la Grande Chartreuse de Pavie vivait un Diacre nommé Augustin, leque* était en butte, de la part de certain démon, à des vexations excessives, inouïes et presque incroyables; plusieurs exorDigitized by Google

1 56 Dasmonialitas (quamvis plura juxta plures exorcistas, qui liberationem, sed incassum tentarunt, fuissent adhibita) potuerunt. Me consuluit illius Conventus vicarius, qui curam rfivexatij utpote Clerici ex officio habebat. Ego videns frustranea fuisse consueta exorcismorum remédia, exemplo historiée suprarecensitœ consului suffimentum simile superiori, utque divexatus pixidulas odoramentorum supradictas deferret; et quia tabacchi usum habebat, et aqua vitœ delectabatur, suasi, ut et tabaccho et aqua vitœ moschata uteretur. Dcemon illi apparebat diu, noctuque ultra alias species, puta scheleti, suis, asini, Angeli, avis, modo in forma unius, modo alterius ex suis Religiosis, et semel in forma sui Prœlati, nempe Prioris, qui hortatus est vexatum ad puritatem conscientiœ , ad corifidentiam in Deum, et ad frequentiam confessionis ; suasit ut sibi sacramentalem confessionem faceret, quod etiam fecit,- et expost Psalmos Exsurgat Deus et Qui habitat, et mox Evangelium S. Joannis simili cum vexato recitavit, et ad ea verba Verbum caro factum est genuflexit, et accepta stola, quœ in cella crat, et aspergillo aquœ benedictœ bencdixit cellœ, ac lecto vexati, et ac si rêvera fuisset ipsius Prior prœceptum fecit Dœmoni, ne auderet Digitized by Google

De la Dêtnonialité i5y cistes avaient tenté en vain de le délivrer : tous les remèdes spirituels étaient restés sans effet. Le Vicaire du couvent, qui avait la charge spirituelle de ce pauvre clerc, vint me consulter. Moi, voyant l'inefficacité des exorcismes ordinaires, et me rappelant l'exemple ci-dessus rapporté, je conseillai une fumigation de parfums semblable à celle dont il a été question, et ordonnai au diacre de porter sur lui des boulettes odoriférantes de même nature; de plus, comme il avait Pusage du tabac et qu'il aimait beaucoup l'eau-de-vie, je lui recommandai le tabac et l'eau-de-vie musquée. Le démon lui apparaissait sous différentes formes : squelette, cochon, âne, Ange, oiseau ; ou bien il empruntait les traits de quelques Religieux du couvent ; une fois même ce fut son propre Abbé ou Prieur, lequel l'exhorta à purifier sa conscience, à se confier en Dieu, à user fréquemment de la confession ; il lui persuada de lui faire sa confession sacramentelle, récita avec lui les psaumes Exsurgat Deus et Qui habitat, et l'Évangile de Saint Jean : aux mots Verbum caro factum est il fléchit le genou, puis saisissant une étole qui était dans la cellule et le goupillon d'eau bénite, il bénit la cellule et le lit, et, comme s'il eût été 14 Digitized by Google

1 58 Daemonialitas illum suum subditum amplius divexare, et post hœc disparuit, sicque prodidit quisnom esset : aliter vexât us illum suum Prœlatum esse reputaverat. Postquam igitur suffimentum, ac odores, ut supra dictum est , consulueram , non destitit Dœmon juxta solitum apparere; imo assumpta figura vexatifuit ad cameramVicarii, et ab co petiit aquam vitœ, ac tabaccum moschatum, dicens sibi talia valde placere. Vicarius utrumque illi dédit : quibus acceptis disparuit in momento, quo facto cognovit Vicarius se fuisse illusum a Dœmone tali pacto : quod magis confirmavit assertum vexati, qui cum juramenio affirmavit, se illa die nullo modo fuisse in cella Vicarii. Iste mihi totum retulit, et ex tali facto conjeci Dœmonem illum non fuisse aqueum, ut erat Incubus, qui virginem ad coitum sollicitabat , ut dictum supra est, sed igneum, vel ad minus aereum, ex quo gaudebat vaporibus, ac odoribus, tabacco, et aqua vitœ, quœ calida sunt. Et conjecturœ vim addidit temperamentum divexati, quod erat colericum quo ad prœdominium cum subdominio, tamen sanguineo. Dœmones enim taies non accedunt nisi ad eos, qui secum in temperamento symbolisant; ex quo validatur opinio mea de illorum corporeitate. Unde suasi Vicario, ut acciperet Digitized by

De la Dêmonialité i5g réellement le Prieur, il enjoignit au démon de ne plus oser à l'avenir tourmenter son subordonné : après quoi il disparut, trahissant ainsi ce qu'il était, car autrement le jeune diacre le prenait pour son véritable Prieur. Or, nonobstant les fumigations et les parfums que j'avais conseillés, ce démon n'en continua pas moins ses obsessions ; bien plus, il revêtit les traits de sa victime pour se présenter chez le Vicaire, auquel il demanda de Peau-de-vie et du tabac musqué, choses qu'il aimait, disait-il, passionnément. Ayant obtenu l'un et l'autre, il disparut en un clin d'oeil, montrant ainsi au Vicaire qu'il avait été le jouet du Démon : et ceci fut amplement confirmé par le Diacre, qui affirma avec serment qu'il n'était pas allé ce jour-là dans la cellule du Vicaire. Le tout me fut rapporté, d'où je conclus que loin d'être aqueux, comme l'Incube amoureux de la jeune fille dont il a été parlé plus haut, ce démon était igné ou tout au moins aérien, puisqu'il se délectait de substances chaudes, comme vapeurs, parfums, tabac et eau-devie. Le tempérament du jeune diacre, bilieux et sanguin, mais où le bilieux l'emportait, ne fit que fortifier mes conjectures, car ces démons ne s'attaquent jamais qu'à ceux dont le tempérament est Digitized by Google

1 6o Daemonialitas herbas natura frigidas, ut nymphœam, hepaticam , portulacam , mandragoram , sempervivam, plantaginem, hyosçyamum, et alias similes, et ex Us compositum fasciculum fenestræ, alium ostio cellœ suspenderet ; similibusque herbis, tum cameramy tum lectum divexati sterneret. Mirum dictu! comparuit denuo Dœmony manens tamen extra cameram, nec ingredi voluit, et cum divexatus illurh interrogassety quare de more intrare non auderet, multis verbis injuriosis jactatis contra me, qui talia consulueram, disparuit, nec amplius reversus est. y 3. Ex his duabus historiis apparet taies odores, et herbas respective sua naturali virtute, nullaque interveniente vi supernaturali Dœmones propulisse; unde convincitur quod Incubi patiuntur a qualitatibus materialibus, ut proinde concludi debeat, quod communicant in materia cum Us rébus naturalibus, a quibus fugantur, et ex conséquent corpore sint prœditi, quod est intentum. Digitized by

De la Détnonialité 161 conforme au leur : nouvelle preuve de la vérité de mon opinion sur leur corporéité. Je recommandai en conséquence au Vicaire de faire prendre à son pénitent des herbes froides de leur nature, telles que nénuphar, hépatique, euphorbe, mandragore', joubarde, plantain, jusquiame, et autres semblables, pour en composer deux faisceaux dont il suspendrait l'un à la fenêtre, Pautre à la porte de la cellule, ayant soin égalemeqjt d'en joncher sa chambre et son lit. Chose prodigieuse ! le Démon apparut encore, mais en restant hors de la cellule, sans vouloir entrer ; et comme le diacre lui demandait la cause de cette réserve inusitée, pour toute réponse il se répandit en injures contre moi qui avais conseillé ces moyens de défense, puis il disparut et et jamais plus ne revint. 73. Ces deux histoires établissent clairement la mise en fuite des Démons par la seule vertu naturelle des herbes ou des parfums, suivant le cas, sans nulle intervention de force surnaturelle; donc les Incubes sont sujets à être affectés par des qualités matérielles; donc ils participent de la matière de ces mêmes choses naturelles qui ont le pouvoir de les mettre en 14. Digitized by Google

i62 Dœmonialitas 74. Et magis conclusio firmatur, si impugnetur sententia Doctorum supracitatorum, dicentium, Incubum abactum a Sara fuisse vi Angeli Raphaelis, non vero jecoris piscis callionymi, qualis fuit piscis a Tobia apprehensus ad ripam Tigris, ut cum Vallesio, Sacr. Philos., c. 42. , scribit Cornélius a Lap. in Tob. c. v. 2., § Quarto ergo : salva enim tantorum Doctorum reverentia, talis expositio manifeste adversatur sensui patenti Textus, a quo nullo modo recedendum est dummodo non sequantur absurda. En verba Angeli ad Tobiam : « Cordis ejus particulam, si » super carbones ponas, fumus ejus extri» cat omne genus Daemoniorum, sive a » viro, sive a muliere, ita ut ultra non ac» cédant ad eos, et fel valet ad unguendos » oculos, in quibus fuerit albugo, et sana» buntur. » (Tob., c. 6. v. 8. et g.) Notetur, quœso, assertio Angeli absoluta, et universalis de virtute cordis, seu jecoris, et fellis illius piscis : non enim dicit : Si pones particulas cordis ejus super carbones, fugabis omne genus Dsemoniorum, et si felle unges oculos, in quibus fuerit albugo, sanabuntur : si enim ita dixisset

De la Démonialité i63 fuite, et conséquemment ils ont un corps, ce que nous voulons démontrer. 74. Mais, pour mieux asseoir notre conclusion, il convient de signaler l'erreur où sont tombés certains docteurs, comme Vallesius et Cornélius a Lapide, quand ils prétendent que Sara fut délivrée de l'Incube par la vertu de l'Ange Raphaël, et non par celle du foie de ce poisson çallionyme que Tobie avait pris sur les bords du Tigre. En effet, sauf le respect dû à de si grands docteurs, une telle interprétation est évidemment contraire au sens précis du Texte, dont il n'est jamais permis de s'écarter tant qu'il ne conduit pas à l'absurde. Or, voici les paroles de l'Ange à Tobie : « Si tu jettes sur des charbons une parcelle de son foie, la fumée fait fuir toute espèce de Démons, et le possédé, homme ou femme, en est débarrassé pour toujours; qnant à son fiel, il est souverain pour la guérison des yeux atteints d'albugo. » [Tobie, c.6., v. 8 et 9.) Notez, je vous prie, que cette assertion de l'Ange touchant la vertu du cœur ou du foie et du fiel de ce poisson, est absolue, universelle ; car il ne dit pas : « Si tu jettes sur des charbons des parcelles de son foie, tu feras fuir toute espèce de Digitized by Google

1 64 Daemonialitas congrua esset expositio, quod nempe phael supernaturali sua virtute illos effedus patrasset, ad quos perficiendos inepta esset applicatio fumi, et fellis : sed non ita loquitur, sed ait talent esse virtutem fumi, et fellis absolute. j5. Qucero modo, an Angélus veritatem puram dixerit de virtute rerum, an mentiri potuerit; pariter an albugo ab oculis Tobiœ senior is ablata sit vi naturali fellis piscis, aut virtute supernaturali Angeli Raphaelis? Angelum mentiri potuisse blasphemia hœreticalis est; sequitur igitur puram veritatem fuisse ab eo assertam; talis autem non esset, si omne genus Dœmoniorum non extricaretur a fumo jecoris piscis nisi addita vi supernaturali Angeli, maxime, sihœc esset causa principalis talis effectus, quemadmodum scribunt de hoc casu Doctores. Mentiretur absque dubio medicus qui diceret, talis herba curât taliter pleuritidem, sive epilepsiam, ut amplius non revertatur : si herba illa non curaret illas œgritudines nisi inchoate, et perfecta illarum sanatio esset ab alia herba ' Digitized by

 Démons, et si tu appliques son fiel sur des yeux atteints d'albugo, ils seront guéris. j> S'il eût dit cela, j'admettrais avec les commentateurs que Raphaël eût réalisé, par sa propre vertu surnaturelle, les effets que la simple application de la fumée et du fiel était impuissante à produire : mais il ne parle pas ainsi, il dit au contraire, et d'une façon absolue, que telle est la vertu de la fumée et du fiel. 75. On demandera si l'Ange a dit la vérité pure de la vertu des choses, ou s'il a pu mentir ; et pareillement, si l'albugo a été enlevée des yeux du vieux Tobie par l'effet du fiel du poisson, ou par la vertu surnaturelle de l'Ange Raphaël ? Dire que l'Ange a pu mentir serait blasphème et hérésie, donc il a exprimé la vérité pure ; mais ce ne serait plus cette vérité si toute espèce de démons n'était pas chassée par la fumée du foie du poisson sans l'intervention de la force surnaturelle de l'Ange, et surtout si cette intervention était la cause principale de l'effet produit. Le médecin qui dirait : telle herbe guérit radicalement la pleurésie ou l'épilepsie, mentirait sans aucun doute si cette herbe ne guérissait que d'une façon inchoative et si, pour obtenir la parfaite guérison, il Digitized by Google

1 66 Daemonialitas conjuncta priori; sic pari modo menti tus fuisset Raphaël asserens furrium jecoris ejctricareomne genusDœmoniorum ita ut ultra non accédant, si talis effectus esset a fumo solum inchoate, principaliter vero} et perfecte a virtute Angeli. Prœterea talis fuga Dœmonis, vel secutura erat univer salit er> et semper posito jecore piscis super carbones a quoquam, vel debebat sequi in illo solummodo casu particulari, jecore incusso ajuniore Tobia. Si primum, ergo oportet, quod cuicumque t'alem fumum per accensionem jecoris paranti, assistât Angélus Qui supernaturali virtute Dœmonem miraculose abigat regulariter; et hoc est absurdum ; ad positionem enim rei naturalis deberet regulariter sequi miraculum, qUod est incongruum, et si absque Angeli operatione fuga Dœmonis non sequeretur, mentitus fuisset Raphaël asserens eam esse virtutem jecoris. Si autem effectus ille sequi non debeat, nisi in illo casu particulari, mentitus fuisset Angélus enuncians universaliter virtutem piscis, in fugando omni Dœmoniorum génère, quod non est dicendum.

De la Démonialité i6j fallait ajouter une autre herbe à la première ; de même que Raphaël aurait menti en affirmant que la fumée du foie chassait toute sorte de démons, sans qu'ils pussent revenir, si ce résultat était obtenu par la fumée d'une façon inchoative seulement, et principalement, complètement, par la vertu de l'Ange. En outre, ce phénomène de la mise en fuite du démon devait se produire universellement et par le seul fait du placement par n'importe qui du foie du poisson sur des charbons ardents, ou bien il ne devait se produire que dans ce seul cas particulier, à savoir du placement du foie par le jeune Tobie. En admettant la première hypothèse, il faut supposer que toute personne à qui il plaira de faire cette fumée en brûlant le foie, sera assistée d'un Ange pour chasser le Démon, par sa vertu surnaturelle, miraculeusement et régulièrement tout ensemble : ce qui est absurde, car, ou les mots n'ont plus de sens, ou un fait naturel ne saurait être régulièrement suivi de miracle ; et si le Démon n'était pas mis en fuite sans le secours de l'Ange, Raphaël aurait menti en affirmant que le foie avait cette vertu. Si au contraire l'effet en question ne devait se produire que dans ce cas particulier, Raphaël

1 68 Daemonialitas 76. Ulterius albugooculorum detractaest ab oculis Tobiœ senioris, et ipsius cœcitas sanata est a virtute naturali fellis piscis illiuSy ut Doctores affirmant (Liran. Dyonisius; et Seraci. apud Cornel. in Tobi., c. 6. v. g). Piscis enim Callionymus, qui vocatur Italice bocca in capo, et quo usus est TobiaSj fel habet pro celeberrimo remedio ad detegendas albugines oculorum, ut scribunt concorditer Dioscorides7 /. 1. c. g6., Galenus, De Simpl. Medicam., PliniuSj L 32. c. 7., Aclanius, De Ver. Histor., /. i3. c. 14. et Vallesius, De Sacr. Philos., c. 47. Textus Grœcus Tobiae, c. jj. v. x3.f habet : « Inspersit fel » super oculos patris sui, dicens : Confide, » Pater; ut autcm erosi sunt, detrivit » oculos suos, et disquamatae sunt ab an» gulis oculorum albugines. » Cum igitur eodem contextu Angélus aperuerit Tobiœ virtutem jecoris, et fellis piscis, et hoc sua naturali virtute cœcitatem Tobiœ senioris curaverit, concludendum est, quod etiam 1 Digitized by Google

De la Démonialité 16g aurait encore menti en attribuant- à ce poisson, d'une manière générale et absolue, la propriété de mettre en fuite le Démon : or, que l'Ange ait menti, cela ne se peut dire. 76. Passons maintenant au vieux Tobie : l'albugo a été enlevée de ses yeux et sa cécité guérie par la vertu naturelle du fiel de ce même poisson, comme l'affirment les Docteurs. En effet le poisson callionyme, appelé en Italien bocca in capo, et dont s'est servi Tobie, possède un fiel trèsrenommé pour la guérison de l'albugo : là-dessus, tout le monde est d'accord, Dioscoride, Galien, Pline, Aclanius, Vallesius, etc. Le texte Grec de Tobie. en, v. i3, porte ce qui suit : « 77 répandit le fiel sur les yeux de son père en disant : Aye^ confiance, mon père ; et comme il y avait érosion, il lui frotta les yeux et enleva l'albugo par écailles aux angles des paupières. » Or, puisque, d'après le même texte, l'Ange a révélé à Tobie la vertu du foie et du fiel du poisson, et que le fiel, par sa vertu naturelle, a guéri la cécité du vieux Tobie, il faut en conclure que c'est également par sa force naturelle que la fumée du foie a mis en fuite l'Incube. Et 15 Digitized by Google

1 70 Daemonialitas fumus jecoris sua naturali vi Incubum fugaverit : quoi concludenter confirmatur a Textu Grœco, qui ad Tobiae c. S. v. 2., ubi Vulgata habet : t Partem jecoris posuit • super carbones vivos *, sic habet : « Ac» cepit cinerem, sive prunam thimiama» tum, et imposuit cor piscis, et hepar, » fumumque fecit, et quando odoratus est » Dcemon odores, fugit. » Et Textus Hebraicus ita cantat : « Percepit Asmo» deus odorem, et fugit. » Ex quibustextibus apparet, quod Dœmon fugit ad perceptionem fumi, sibi contrarii, ac nocentis, non autem a virtute Angeli super naturali. Quod si in tali liberatione Sarœ ab impetitione Incubi Asmodei, ultra fumum jecoris intervenit operatio Raphaelis, hoc fuit in alligafione Dœmonis in deserto superioris JSgypti, ut dicitur c. 8. v. 3. Tobise; fumus quippe jecoris nequibat in tanta distantia agere in Dcemonem, aut illum alligare. Quod inservire potest pro concordia supracitatorum Doctorum (qui voluerunt Saram perfecte liberatam a Dœmone virtute Raphaelis) cum sententiay quam tuemur : dico enim, quod ipsi senserint, quod perfecta curatio Sarœ a Dœmone fuerit in alligatione ejus in deserto, quœ fuit ab Angelo, quod et nos concedimus; sed extricatio, sive fugatio ejusdem Digitized by

De la Démonialité iji ceci est confirmé d'une façon concluante parle texte Grec, qui, dans Tobie, c. 8., v. 2, au lieu de cette leçon de la Vulgate :

172 Daemonialitas a cubiculo Sarœ fuerit a vi innativa jecoris piscis, quod nos tuemur. 77. Probatur tertio principaliter nostra conclusio de existentia talium animalium, seu de Incuborum corporeitate, ex auctoritate D. Hieronymi, in vita S. Pauli primi Eremitae. Refert is D. Antonium iter per desertum arripuisse, ut ad visendum D. Paulum pervertir et, etpostnonnullas diœtas itineris Centaurum reperiissey a quo cum fuisset percontatus mansionem D. Pauli, et Me barbarum quid infrendens potius, quant proloquens, dextrœ protensione manus iter D. Antonio demonstrasset, in sylvam se abdidit cursu concitatissimo. Prosecutus iter S. Abbas in quadam valle invenit haud grandem quemdam homunculum} aduncis manibus, fronte cornibus asperata, cujus extrema pars corporis in caprarum pedes desinebat. Ad ejus aspectum substitit Antonius, et timens Diaboli artes signo Sanctœ Crucis se munivit. Ad taie signum nec fugit, nec metuit homuncio Me, immo ad sanctum senem actu hu~ mili appropinquans palmarum fructus ad viaticum quasi pacis obsides Mi offerebat. Digitized by

De la Détnonialité iy3 l'œuvre de l'Ange, et nous le concédons ; mais la délivrance proprement dite, l'expulsion de la chambre à coucher de Sara, ce fut, nous le maintenons, l'effet direct de la vertu native du foie du poisson. 77. Une troisième preuve principale de notre conclusion touchant l'existence des animaux dont il s'agit, en d'autres termes, touchant la corporéité des Incubes, c'est le témoignage de S. Jérôme dans la Vie de S. Paul, le premier ermite. S. Antoine, raconte ce docteur, se mit un jour en route pour aller voir S. Paul. Après plusieurs journées de voyage, il rencontra un Centaure, auquel il demanda la demeure de l'ermite : sur quoi le Centaure, en balbutiant quelques mots barbares et à peine intelligibles, lui indiqua de la main la route de l'ermitage et courut au galop se cacher dans la forêt. Le saint Abbé continua son chemin : nouvelle rencontre, cette fois d'un petit homme, presque un nain, au mains crochues, au front hérissé de cornes, et dont l'extrémité du corps se terminait en pieds de chèvre. A cette vue, S. Antoine s'arrêta et, craignant les artifices du diable, se munit du signe de la Sainte Croix. Mais, loin de fuir à ce signe, loin même d'en paraître effrayé, le petit i5.

1 74 Daemonialitas Tum B. Antonius quisnam esset interrogeais, hoc ab eo responsum accepit : c Mortalis ego sum, et unus ex accolis > Eremi, quos vario errore delusa Genti9 tilitas Faunos, Satyros, et Incubos vo» cans colit ; legatione fungor gregis mei ; i precamur, ut pro nobis communem * Deum depreceris , quem pro salute 9 mundi venisse cognovimus, et univeri sa m terram exiit sonus ejus. » Ad quœ gaudens D. Antonius de gloria Christi, conversus ad Alexandriam, et baculo terram percutiens, ait : « Veh tibi, Civitas » meretrix, quae pro diis animalia venera» ris! i Hœc D. Hieronymus, qui late prosequitur hoc factum, ipsius virtutem longo comprobans sermone. j8. De hujus historiée veritate dubitare tenter arium est, cum eam constanter référât 55. Ecclesiœ Doctorum maximus D. HieronymuSy de cujus auctoritate nullus Catholicus dubitabit. Addit fol. 21. 23. Notandœ proinde veniunt illius cirDigitized by

De la Démonialitê ij5 homme s'approcha respectueusement du saint vieillard et lui offrit des fruits de palmier, comme pour témoigner de ses intentions pacifiques. Alors le bienheureux Antoine lui ayant demandé qui il était : « Je suis mortel \ > répondit-il, « et l'un des habitants du Désert, que la Gentilité, dans son erreur capricieuse, honore sous les noms divers de Faunes, de Satyres et d'Incubes; je suis envoyéen mission par mon troupeau; nous venons te demander de prier pour nous le Dieu commun, que nous savons être descendu pour le salut du monde et dont les louanges retentissent dans toute la terre. » A ces mots, à cette glorification du Christ, S. Antoine, transporté de joie, se tourna vers Alexandrie, et, frappant la terre de son bâton, s'écria : t Malheur à toi, Ville prostituée, qui adores des animaux comme des dieux! » Tel est le récit de S. Jérôme, qui s'étend au long sur ce fait et en développe toutes les conséquences. • 78. Douter de la vérité de cette histoire, quand elle est affirmée par le plus grand des Docteurs âe l'Église, par S. Jérôme, dont aucun catholique ne contestera jamais l'autorité, serait assurément chose téméraire. Examinons-en donc les cirDigitized by Google

1 76 Daemonialitas II cumstantiœ, quœ sententiam nostram evidentissime confirmant. 79. Primo notandum est, quod si ullus Sanctorum artibus Dœmonis impetitus fuit; si ullus diversas ejus artes nocendi calluit; si ullus victorias, ac illustria de eodem trophea reportavit, is fuit D. AntoniuSy ut constat ex ejus vita a D. Athanasio descripta. Dum igitur D. Antonius homunculum illumnon tanquam Diabolum agnovit, sed animal intitulavit dicens : Veh tibi, Civitas meretrix, quee pro Diis animalia veneraris! convincitur, quod ille nullo modo fuit Diabolus, seu purus spiritus de cœlo dejectus, ac damnatus, sed aliquod aliud animal. Et confrmatur, quia D. Antonius erudiens suos monachos f eosque animans ad metuendas Dœmonis violentias, aiebat, prout habetur in lectionibus Breviarii Romani in festo S. Antonii Abb. J. 1., quœ recitantur in festo ipsius : « Mihi crédite, Fratres, perti* mescit Satanas piorum vigilias, oratio» nés, jejunia, voluntariam paupertatem, » misericordiam, et humilitatem ; maxime » vero ardentem amorem in Christum » Dominum , cujus unico Sanctissimae t » Crucis signo debilitatus fugit. p Dum igitur homunculus Me, contra quem

De la Démonialitê 777 constances, et faisons voir à quel point elles confirment notre opinion. 79. Premièrement, il faut noter que si jamais saint fut en butte aux artifices du Démon, pénétra son art infernal et remporta sur lui victoires et trophées, à coup sûr ce fut S. Antoine, comme le constate sa vie, écrite par S. Athanase. Or S. Antoine ne reconnut pas un diable dans ce petit homme, mais un animal, disant : « Malheur à toi, Ville prostituée, qui adores des animaux comme des dieux! *, d'où il ressort que ce n'était nullement un diable ou pur esprit, chassé du ciel et damné, mais un animal quelconque. Il y a plus : S. Antoine instruisant ses moines et les mettant en garde contre les entreprises du Démon, leur disait, comme le rapporte le Bréviaire Romain (fête de S. Antoine, Abbé) : « Croyeq-moi, mes frères, ce que Satan redoute dans les hommes pieux, ce sont les veilles, les prières , les jeûnes, la pauvreté volontaire, la miséricorde, Vhumilité : par-dessus tout, l'ardent amour du Christ NotreSeigneur, puisque, pour le mettre en fuite, il suffit du signe de la Très-Sainte Croix. » Or le petit homme en question, lorsque S. Antoine crut devoir se munir contre

Digitized by Google

1 78 Daemonialitas D. Antonius Crucis signo se munhnt, ad ejus aspectum, nec pavit, nec fugit, immo confidenter, humiliterque accessit ad eum dactalos illi offerens, signum est, illum nullo modo Diabolum fuisse. 80. Secundo notandum, quod homunculus Me dixit : Mortalis et ego sum; ex quibus verbis docemur, quod ille erat animal morti obnoxium} et proindey quod per generationem esse accepit : spiritus enim immaterialis immortalis est, quia simplex, et ideo non accipit esse per generationem ex prœjacente materia, sed per creationem; unde nec amittit esse per corruption nem, quœ dicitur mors, sed per annihilationem tantum potest desinere esse. Quod si ille se mortalem esse dixit, professus est se esse animal. 8 1 . Tertio notandum, quod ait se cognovisse communem Deum in carne humana fuisse passum. Ex his verbis convincitur illud fuisse animal rationale : siquidem bruta nihil agnoscunt, nisi sensibile et prœsens, unde ab ipsis Deus nullo modo Digitized by

De la Démonialité iyp lui du signe de la Croix, ne montra aucune frayeur, ne songea nullement à s'enfuir ; bien au contraire, il s'approcha du saint d'un air confiant et respectueux, en lui offrant des dattes : preuve certaine que ce n'était pas un diable. * 80. Secondement, il faut noter que ce petit homme dit : g Je suis mortel, moi aussi », d'où il résulte que c'était un animal sujet à la mort, et qui avait reçu l'être par génération ; en effet, un esprit immatériel est immortel parce qu'il est simple, et conséquemment ne reçoit pas l'être par génération d'une manière préexistante, mais par création ; conséquemment encore, il ne perd pas l'être par corruption, autrement dite mort; et il ne saurait cesser d'être que par annihilation Donc, en se disant mortel, il a déclaré être un animal. 81 . Troisième observation : Il sait, dit-il, que le Dieu commun a souffert dans la chair de l'homme. Ces paroles prouvent que c'était un animal raisonnable. En effet, les bêtes ne connaissent rien au delà du sensible et du présent, et ne peuvent Digitized by Google

180 Daemonialitas cognosci potest. Quod si homunculus ille ait, se cum aliis suis cognovisse Deum in carne humana passum, hoc probat, quod aliquo révélante habuit noiiîiam de Deo, sicut etiam nos habemus de illo fidem rêve" latam; pariterque Deum carnem humanam assumpsisse, et in ea passum : quœ duo sunt articuli nostrœ Fidei principales, nempe Dei unius, et Trini existentia, et ipsius Incarnatio, Passio, et Resurrectio ; ex quibus omnibus habetur, ut dicebam, illud fuisse animal rationale capax divinœ cognitionis, per revelationem, ut nos, et proinde pollens anima rationali} et ex consequenti immortali. 82. Quarto notandum, quod oraverit nomine omnium gregis sui, cujus legatione fungi se projitebatur, D. Antonium, ut communem Deum pro illis deprecaretur. Ex his deducitur, quod ho» munculus ille capax erat beatitudinis, et damnationis, et quod non erat in termino, sed in via : ex hoc enim, quod, ut supra probatum est, se prodidit rationalem, et anima immortali consequenter donatum, consequens est, quod, et beatitudinis, et Digitized by

 conséquemment avoir aucune connaissance de Dieu. Si, comme le dit ce petit homme, lui et ses pareils savent que Dieu a souffert dans la chair humaine, cela prouve que, grâce à quelque révélation, il a eu connaissance de Dieu, de la même manière que nous en avons nous-mêmes la foi révélée ; et cette notion, que Dieu a revêtu la chair humaine et y a souffert, constitue les deux principaux articles de notre Foi : d'abord, l'existence de Dieu un et triple, puis son Incarnation, sa Passion et sa Résurrection. Tout cela démontre, comme je l'ai dit, que c'était un animal raisonnable, capable de la connaissance divine par voie de révélation, ainsi que nous-mêmes, doué d'une âme raisonnable, et, par conséquent, immortelle. 82. Quatrième observation : Au nom de tout son troupeau, dont il se déclare le délégué, il demande à S. Antoine de prier pour eux le Dieu commun. D'où je déduis que ce petit homme était capable de béatitude et de damnation, et qu'il n'était pas in termino, mais in via; en effet, du moment qu'il est un animal raisonnable, et, conséquemment, doué d'une âme immortelle, comme il a été prouvé plus haut, la logique veut également qu'il soit capable 1(5 Digitized by Google

1 82 Daemonialitas damnationis capax sit : hœc enim propria K passio est Creaturœ rationalis, ut constat ex natura angelica, et humana. Item deducitur, quoi ipse erat in via, et proinde capax meritiy et demeriti : si enim fuisset in termino, fuisset vel beatus, vel damnatus; neutrum autem potuit esse, quia orationes D. Antonii, quibus se commendabat, ipsi nullo modo prodesse potuissent, si fuisset finaliter damnatus; et si beatus fuisset illis non eguisset. Quod ipsi se commendavity signum est eas sibi prodesse potuisse, et proinde in statu vice, et meriti. 83. Quinto notandum, quod homunculus ille professus est, se esse legatum dliorum suce speciei, dum dixit legatione fungor gregis mei, ex quibus verbis plura deducuntur. Unum est, quod homunculus ille non solus erat, unde potuisset credi monstrum raro contingens, sed quod plures erant ejusdem speciei; tum quia simul congregati gregem faciebant ; tum quia nomme omnium veniebat : quod esse non posset si multorum voluntates in illum non convenissent. Aliud est, quod isti profitaitur vitam socialem : ex quo nomine mulDigitized by Google

De la Démontait té i83 de béatitude et de damnation : c'est là, effectivement, le propre de la créature raisonnable, ange ou homme. De même, je déduis qu'il était dans la voie, in via, c'est-à-dire capable de mérite et de démérite ; car, s'il eût été au terme, in ter" mino, il eût été ou bienheureux ou damné. Or, il ne pouvait être ni l'un, ni l'autre ; car les prières de S. Antoine, auxquelles il se recommandait, ne pouvaient lui être d'aucun secours, s'il était définitivement damné; et, s'il était bienheureux, il n'en avait pas besoin. Puisqu'il se recommandait à ses prières, c'est qu'elles pouvaient lui servir, et qu'il était, par conséquent, dans la voie du salut, in statu vice et meriti. 83. Cinquième observation : Ce petit homme, en disant : « Je suis envoyé en mission par mon troupeau », se déclare le délégué d'autres créatures de son espèce.. D'où nous pouvons tirer plusieurs conséquences : d'abord, que ce petit homme n'était pas seul, c'est-à-dire un monstre exceptionnel et rare, mais qu'il en existait plusieurs de même espèce, puisque, réunis ensemble, ils formaient un troupeau, et qu'il se présentait au nom de tous : ce qui n'eût pas été vrai, si un grand nombre da volontés n'eussent concouru à le déléguer.

1 84 Daemonialitas torum unus ex ipsis missus est. Aliud est, quod quamvis dicantur habitare in Eremo, non tamen in eo fixa est eorum permanentia : siquidem cum D. Antonius in illa eremo alias non fuisset (distabat enim illa per multas dietas ab eremo D. Antonii), scire non potuerunt quisnam ille esset cujusve sanctitatis ; necessarium igitur fuity quod alibi eum cognoverint, et ex conséquent extra desertum illum vagaverint. 84. Ultimo notandum, quod homunculus ille ait esse ex Us, quos caeco errore delusa Gentilitas Faunos, Satyros et Incubos appellant; et ex his verbis convincitur nostrum intentum principale, Incubos nempe esse animalia rationalia beatitatis, et damnationis capacia. 85. Talium homuncionum frequens est apparitio in metallorum fodinis, ut scribit Gregorius Agricola, lib. De Animal, subterran., prope finem. Isti nempe coram fossoribus minerarum comparent induti habitu, qualem habent fossores ipsi, et jocantur inter se, tripudiantque, ac rident et Digitized by Google

De la Démonialité i85 Ensuite, que ces animaux vivent en société, puisqu'ils envoient l'un d'eux pour les représenter tous. Enfin que, tout en habitant le Désert, ils n'y sont cependant pas fixés à l'état permanent : en effet, S. Antoine n'ayant jamais eu jusqu'alors l'occasion de visiter cette solitude, qui était très-éloignée de son ermitage, ils n'auraient pu savoir qui il était, ni à quel degré de sainteté il était parvenu ; il était donc nécessaire qu'ils l'eussent connu ailleurs, et, conséquemment, qu'ils eussent voyagé hors de ce désert. 84. Dernière observation : Ce petit homme dit être de ceux que les Gentils, abusés par une erreur aveugle, appellent Faunes, Satyres et Incubes : ce qui prouve bien la vérité de notre thèse principale, savoir : que les Incubes sont des animaux raisonnables, capables de béatitude et de damnation. 85. L'apparition de petits hommes de cette sorte est fréquente dans les mines métalliques, comme l'enseigne Gregorius Agricola, dans son livre De Animal, subterran. Ils se font voir aux mineurs vêtus des mêmes habits qu'eux ; ils jouent et badinent ensemble, rient, plaisantent, jettent 16. Di

1 86 Dsemonialitas cachinnantur, parvosque lapides joco mittunt in metallarios, et tune signum est, ait Auctor prœdictus, optimi proventus, ac inventionis alicujus. rami, aut trunci principalis arboris tnineralis. 86. Taies homunculos subterraneos negat Petrus Thyrœus Novesianus, lib. De Terrificatio. Noctur., c. 2., per totum, nixus argumentis sane puerilibus, quœ sunt hœc : si darentur hujusmodi homunciones, ubinam degunt, et quœnam, et ubi habent sua domicilia, qua ratione genus suum conservant, si per gêner ationem, aut quomodo? si oriantur, et intereant, quo cibo vitam suam sustentent ; si beatitudinis, et damnationis capaces sunt, et quibus mediis propriam salutem consequantur ? Hœc sunt argumenta Thyrœi, quibus permotus negat talem existentiam. 87. Sed viri parum cordati est negare id, quod graves Aucthores, fideque digni scribunt, quodque quotidiana constat experientia. Argumenta Thyrœi nec minimum cogunt, ac ea solvimus supra a n° 4S. et seq. Remanet solum satisfacere quœstioni ubinam locorum habitent hujusmodi homunculi, seu Incubi ? Ad quod dico, quod Digitized by CjOOQIC

De la Dêmonialité i8j aux mineurs de petites pierres en manière de jeu; et c'est alors bon signe, dit l'auteur précité : on est sûr de découvrir quelque riche rameau ou même un tronc d'arbre minéral. 86. Pierre Thyraeus, de Neuss, dans son livre De Terriftcation. Nocturn.% nie l'existence de ces petits hommes, en s'appuyant sur des arguments qu'on trouvera sans aucun doute puérils. Étant donné, dit-il, de petits hommes de cette espèce, où vivent-ils, comment et où logent-ils? de quelle manière se perpétue leur espèce, par génération ou autrement ? naissent-ils, meurentils, usent-ils de nourriture pour soutenir leur vie? sont-ils capables de béatitude et de damnation? et par quels moyens obtiennent-ils leur salut ? Tels sont les arguments qui suffisent à Thyraeus pour nier cette existence. 87. Mais, on l'avouera, c'est faire preuve de peu de sens que d'oser nier ce qu'ont écrit des auteurs graves et dignes de foi, ce qu'atteste d'ailleurs une expérience de chaque jour. Les arguments de Thyraeus n'ont pas la moindre portée, et nous les avons résolus d'avance, n08 45 et suivants. La seule question à laquelle il reste à saDi

188 Daemonialitas ut supra dedimus n° ji. ex Guaccioy istorum alii sunt terrei, alii aquei, alii aerei, alii ignei, quorum nempe corpora, aut constant ex talium elementorum subtiliori parte, sive licet ex pluribus constent démentis, prœvalet tamen in Us, aut aqua, aut aer pro ipsorum natura. Mansiones igitur, et domicilia eorum erunt in elemento illo cujus natura in eorum corporibus prœvalet : ignei enim nisi violenter, et forte nullomodo in aquis aut lotis palustribus morabuntur, cum hœc sint sibi contraria, nec aquei ad superiorem œtheris partem ascendere poterunt ob sibi repugnantem regionis illius subtilitatem, quod etiam videmus accidere hominibus, qui ad quorumdam Alpium summa jugà pervenire nequeunt prœ summa aeris subtilitate, qua* homines crassiori aeri assuetos nutrire * nequit. 88. Pluribus sanctorum Patrum auctoritatibus, quas congerit Molina in p. p. D. Thom., q, 5o., ar. i. circa med., probare possemus Dœmonum corporeitatem ; que? Digitized by Google

De la Démontait té 18g tisfaire est celle-ci : où demeurent ces petits hommes, ces Incubes? A cela je réponds : ainsi qu'il a été exposé plus haut (n° 71) d'après Guaccius, les uns sont terrestres, d'autres aqueux, d'autres aériens, d'autres gnés, c'est-à-dire que leurs corps sont composés de la partie la plus subtile de l'un des éléments, ou si plusieursléments s'y trouvent réunis, il y en a pourtant un qui domine, soit l'eau, soit lair, suivant leur nature. Leurs demeures, conséquemment, se trouveront dans celui de ces éléments qui entrera comme partie dominante dans la composition de leur corps; les Incubes ignés, par exemple, ne résideront pas volontiers ou même ne résideront jamais dans l'eau ou dans les marécages, qui leur sont contraires, et les Incubes aqueux ne pourront s'élever jusqu'à la partie supérieure de l'éther, cette région étant trop subtile pour leur nature. Ceci même s'observe dans les hommes qui, accoutumés à un air épais, ne peuvent résider sur certains sommets des Alpes où l'air est trop subtil pour eux. 88. Molina, dans son Commentaire de S. Thomas, réunit plusieurs témoignages des Saints Pères, qui pourraient nous servir à prouver la corporéité des Démons ; Digi

i go Daemonialitas tamen s tante determinatione Concilii Late ranensis de incorporeitate Angelorum, ut dictum fuit supra n° 3j., exponi debent de Dœmonibus istis Incubis, ac viatoribus adhuc, non autem de Damnatis. Tamen ne nimis longus simy solius D. Augustini, summi Ecclesice Doctoris, aucthoritates damuSj quibus evidenter convincitur ilium fuisse in sententia, quant nos docemus. 8g. D. Augustinus igitur, lib. 2. super Genesim ad litteram c. 17. de Daemonibus, sic habet : « Quaedam vera nosse, partim quia subtiliorfc sensus acumine,partim quia subtilioribus corporibus vigent, » et lib. 3. c. 1., « etsi Daemones aerea sunt * animalia, quoniam corporum aereorum natura vigent. » Et Epistola 1 15. ad Hebridium affirmât, eos esse « animantia aerea, seu aetherea acerrimi sensus. » Et de Civit. Dei lib. 11. c. 23, affirmât « Daemonem pessimum habere corpus aereum. * Et lib. 21. c. 10. scripsit : « Sunt sua quaedam etiam Daemonibus corpora, sicut doctis hominibus visum est, ex isto aere crasso et humido. » Et lib. iS. c. 23. ait « se non audere definire, an Angeli corpore aereo, ita cor

De la Démonialité igi mais, en présence de la décision du Concile de Latran, rapportée plus haut (n° 37), touchant Tincorporéité des Anges,nous devons entendre que les Saints Pères ont eu en vue ces Démons Incubes, qui sont encore dans la voie du salut, et non les Angesdamnés. Cependant, sans aller plus loin, nous nous bornerons à citer S. Augustin, ce grand Docteur de l'Église, et Ton verra à quel point sa doctrine concorde avec la nôtre. 89. S. Augustin donc, dans son Commentaire de la Genèse, liv. 2, ch. 17, s'exprime ainsi au sujet des Démons : « Ils connaissent certaines vérités, soit parce que leurs sens sont plus vifs et plus subtils, soit parce que leurs corps euxmêmes sont plus subtils, » et au livre 3, ch. ier : « les Démons sont des animaux aériens, parce qu'ils participent de la nature des corps aériens. » Dans son Épitre 1 1 5 à Hebridius, il affirme que ce sont « des animaux aériens, ou éthérés, doués d'un sens très-délicat, » Dans la Cité de Dieu, liv. 11, ch. 23, il dit que « le pire Démon a un corps aérien. » Au livre 21, ch. 10, il écrit : « Certains Démons ont même des corps composés, comme Vont cru des philosophes, de l'air épais et humide que nous Digitized by Google

1 92 Daemonialitas porati possint etiam hanc pati libidinem, ut quomodo possint, sentientibus fœminis . misceantur. » Et in E narrât, in Psal. 85. ait « corpora beatorum futura post resurrectionem, qualia sunt corpora Angelorum; » ét EnarraU in Psal. 14. 5. ait « corpus Angelicum inferius esse anima. * Et lib. De Divinit. Dxmonum,' passim per totum, maxime c. 23., docet * Daemones subtilia habere corpora. » go. Potes t etiam sententia nostra ancthoritatibus Sacræ Scripturæ comprobariy quæ licet ab Expositoribus aliter declarentur, non incongrue tamen ad nostrum intentum possunt aptari. Prima est Psalmi 77., v. 24. et 25., ubi habetur : panem Angelorum manducavit homo, panem cœli dédit eis. Hic loquitur David de Manna, qua cibatus fuit Populus Israël toto tempore, quo peregrinus fuit in deserto. Quœrendum ergo venit, quo sensu Manna dici possit panis Angelorum. Scio quidem plerosque Doctores exponere hune passum in sensu mystico, aientes in Manna jiguratam esse Sacram Eucharistiam, quæ vocatur panis Angelorum, quia Angeli Digitized by Go

 respirons. » Au livre i5, ch. 23 : « il n'ose définir si les Anges, doués d'un corps aérien, pourraient ressentir cette passion sensuelle qui les pousserait à s'unir aux femmes. » Dans son commentaire du Psaume 85, il dit que « les corps des bienheureux seront, après la résurrection, pareils aux corps des Anges; » au Psaume 14, il observe que « le corps des Anges est inférieur à l'âme. » Enfin, dans son livre de la Divination des Démons, notamment ch. 23, il enseigne que aies Démons ont des corps subtils ». 90. Notre doctrine peut également s'appuyer sur les témoignages des Saintes Écritures, quelque diverse que soit l'interprétation qu'en donnent les Commentateurs. Nous avons d'abord le Psaume 77, v. 24 et 25, où il est dit : « l'homme a mangé le pain des Anges^ il leur a donné le pain du ciel. > David parle ici de la Manne, dont le peuple d'Israël s'est nourri tout le temps qu'il a erré dans le désert. Or, on demandera dans quel sens on peut dire de la Manne que c'est le pain des Anges. La plupart des Docteurs, je ne l'ignore pas, interprètent ce passage dans un sens mystique, disant que la Manne figure la Sainte Eucharistie, appelée aussi le pain 17

■ 194 Dsemonialitas fruuntur visione Dei, 'qui per concomitantiam in Eucharistia reperitur. m 9 1 . Sed hœc expositio aptissima est quidem, et quam amplectitur Ecclesia in ojficio Sanctissimi Corporis Christi, sed in sensu spirituali est. Ego autem quœro sensum litteralem : neque enim in illo Psalmo David loquitur prophetice de fu turis, sicut facit in aliis locis, ut proinde facile non sit sensum litteralem habere; sed loquitur historiée de prœteritis. Me enim Psalmus, ut patet legenti, est pura anacephalestis} seu compendium omnium beneficiorum, quœ contuïit Deus Populo Hebrœo ab egressu ipsius de JEgypto, usque ad tempus DavidiSj et in eo versu loquitur de Manna Deserti, ut proinde quœratur quomodo, et quo sensu Manna vocetur Punis Angelorum. • 92. Scio alios, Lyran., Euthim., Bellarm., Titelman., Genebrard., inPsal. 77. v. 24. et 25. , interpretari Panem Angelorum Panem ab Angelis paratum, seu Angelorum ministerio a Cœlo demissum ; Hugonem autem Cardinalem Panem Angelorum exponere : quia ille cibus hoc effiDigitized by Google

De la Démontait té ig5 des Anges, parce que les Anges jouissent de la vue de Dieu, qui se trouve par concomitance dans l'Eucharistie. 91. Cette interprétation est assurément très-admissible, et elle est adoptée par l'Église dans l'office du Très-Saint Corps* de Jésus-Christ, mais c'est là un sens spirituel. Or, ce que je cherche, c'est le sens littéral, car, dans ce psaume, David ne parle pas en prophète de choses futures, comme il le fait dans d'autres endroits où il est difficile de trouver un sens littéral; il parle ici en historien, de choses passées. Ce psaume, en effet, pour quiconque le lit, est une pure anacéphaléose, soit une récapitulation de tous les bienfaits conférés p^r Dieu au peuple Hébreu depuis sa sortie d'Egypte jusqu'au temps de David, et il y est parlé de la Manne du Désert, qu'il appelle le Pain des Anges : pourquoi et dans quel sens, voilà la question. 92. D'autres docteurs, je le sais encore, 9 voient dans le Pain des Anges un pain préparé par les Anges, ou envoyé du Ciel par le ministère des Anges. Le cardinal Hugo explique cette qualification , en disant que cette nourriture produisait en partie sur les Juifs l'effet que la nourriture

1 96 Daemonialitas ciebat in Judœis, quod in Angelis efficit cibus illorum, pro parte : Angeli enim non incurrunt infirmitatem. Voluerunt enim expositores Hebrœi, ut etiam asseverat Josephus, quod Judœi in Deserto vescentes manna, nec senescerent, nec œgrotarent, nec lassarentur; proinde Ma esset tanquam panis, quo vescuntur Angeli, qui nec senio, nec œgritudine, nec lassitudine unquant laborant. g3. Istas quidem expositiones recipere ^ œquum est, utpote tantorum Doctorum aucthoritate suffultas. Facessit tamen dijjicultatem, quod ministerio Angelorum Hebrœis non minus parafa fuere columna nubis, et ignis, coturnices, et aqua de petra, quam manna; nec tamen ista dicta fuere columna, aqua, aut potus Angelorum. Cur ergo potius vocari deberet manna, quia parata ministerio Angelorum,- Panis Angelorum, quam Potus Angelorum aqua. •eorumdem ministerio saxo educta? Insuper in sacra Scripiura panis dum dicitur panis alicujus, dicitur panis ejus qui Mo vescitur, non ejus qui illum parât, aut fabricat, et de hoc injinita habemus exempla ' in sacra Scriptura : ut Exod. c. 23. v. 25. Benedicam panibus tuis, et aquis; lib. 2. ♦ Digitized by Google

De la Démonialité igj des Anges produit sur ces derniers. Les Anges, effectivement, ne sont sujets à aucune infirmité; et d'un autre côté, les commentateurs Hébreux, et Josèphe luimême, affirment que tout le temps que les Juifs sont restés dans le Désert, se nourrissant de la manne, ils n'ont connu ni vieillesse, ni maladie, ni fatigue ; cette manne était donc semblable au pain dont se nour rissent les Anges, qui ne vieillissent pas et ne sont sujets à aucune fatigue ni maladie. 93. Ces interprétations, assurément, méritent d'être accueillies avec le respect dû à l'autorité de si grands Docteurs. Il y a cependant une difficulté: c'est que, indépendamment de la manne, le ministère des Anges a également procuré aux Hébreux la colonne de nuée et de feu, les cailles, l'eau du rocher, et que l'Écrkure ne dit pas : la colonne des Anges, l'eau ou la boisson des Anges. Pourquoi donc appeler la manne le Pain des Anges, parce qu'elle était préparée par leur ministère, et ne pas appeler Boisson des Anges cette eau qui était tirée du roc aussi par leur ministère?* De plus, dans la Sainte Ecri% ture, quand il est dit d'un pain que c'est le pain de quelqu'un, c'est toujours le pain de celui qui s'en nourrit, non de celui qui 17Digitized by Google

198 Daemonialitas Reg. c. 12. v. 3. De pane illius comedens; Tob. c. 4. v. 17. Panem tuum cum egenis comede ; et v. 18. Panem tuum super sepulturam Justi constitue ; Ecclesiast. c. 1 1 . v. /. Mitte panem tuum super transeuntes aquas ; Isai. c. 58. v. 7. Frange esurienti panem tuum; Jerem.c. 11. v. ig. Mittamus lignum in panem ejus ; Matth. c. i5. v, 26. Non est bonum sumere panem filiorum ; Luc. c. 11. v. 3. Panem nostrum quotidianum. Ex quibus locis patenter habetur, quod partis dicitur ejus, qui eo vescitur, non veroy qui ipsum confiât, affert, aut parât. Commode igitur in loco citato Psalmi accipi potest Panis Angelorum, cibus quo vescuntur Angeli non quidemincorporei (isti enim materiali cibo non egent), sed corporei, ista nempe rationalia animalia, de quibus hucusque disseruimus, degentia in aere, et quœ ratione tenuitatis suorum corporum, ac rationalis naturœ, quam maxime ad Angelos immateriales accedunt, ut proinde nuncupentur.

De la Démontait té igg le prépare ou le fabrique. Les exemples en sont infinis : ainsi, dans V Exode, ch. 23, v. 25 : « Afin que je bénisse ton pain et ton eau; » au livre 2 des Rois, ch. 12, v. 3 : € Mangeant de son pain ; » dans Tobie, ch. 4, v. 17 : « Mange ton pain avec les pauvres, » et v. 1 8 : « Répands ton pain sur la sépulture du Juste ; » dans YEcclésiaste ch. 1 1 , v. 1 ; « Répands ton pain sur les eaux qui passent; x> dans Isaie, ch. 58, v, 7: « Romps ton pain avec celui qui a faim;* dans Jérémie, c. 11, v. 19 : « Mettons du bois dans son pain ; » dans S. Mathieu, ch. i5, v. 26: « // nest pas juste de prendre le pain des enfants ; » dans S. Luc, ch. 11, v. 3 : « Notre pain quotidien. » Tous ces passages démontrent surabondamment que le pain de quelqu'un, dans le langage des Écritures, c'est le pain de celui qui s'en nourrit, et non de celui qui le fait, l'apporte ou le prépare. Il est donc trèsnaturel, dans l'endroit du Psaume que nous avons cité, d'entendre par Pain des Anges, la nourriture dont se servent non pas les Anges incorporels (puisque ceuxci n'ont pas besoin de nourriture matérielle), mais les Anges corporels, c'est-àdire ces animaux raisonnables dont nous traitons ici, qui vivent dans l'air, et qui, par la subtilité de leurs corps et leur Digitized by Google

200 Daemonialitas g4. Ducor, quia cum animalia sint, et ideo gêner abilia et corruptibilia, egent cibo, ut restauretur substantiel corporea, quœ per effluvia deperditur ; vita enim sentientis non consistit nisi in motu partium corporearum quœ fluunt, ac refluunt, acquiruntur, ac deperduntur, ac iterum reparantur ; quœ reparatio fit per substantias spirituosas, materiales tamen,attractas a vivente, tum peraeris inspirationem, tum per ferment ationem cibi, per quant substantia illius spiritualifatur, ut rationatur doctissimus Ettmullerus, Instit. Medic. Physiolog., c. 2. p5. Quia autem eorum corpus tenue est, tenui pariter, et subtili eget alimento. Hinc est quod sicut odoribus aliisque substantiis vaporosis, ac volât ilibus suœ naturœ contrariis lœduntur ac fugantur, ut constat ex historiis récit atis supra, n° yi. et 72., ita paribus rébus sibi convenientibus delectantur, et aluntur. Porro manna non est aliud, quam halitus aquse , terraeque, Digitized by

De la Démonialité 201 qualité d'êtres raisonnables, approchent de si près des Anges immatériels, que la même dénomination leur est appliquée. 94. Je déduis : étant des animaux, c'està-dire se reproduisant par génération et sujets à corruption, ils ont besoin de nourriture pour restaurer leur substance cor- porelle, dont la déperdition a lieu par les les effluves : la vie de tout être sentant ne consiste, en effet, que dans le va-et-vient des éléments corporels qui affluent et refluent, s'acquièrent, se perdent et se réparent, au moyen de substances spiritueuses, matérielles pourtant, que l'être vivant s'assimile soit par la respiration de l'air, sçit par la fermentation de la nourriture, qui spiritualise sa substance, comme l'enseigne le très-docte Ettmuller [Instit. Medic. Physiolog., ch. 2). ' 95. Or, comme leur corps est subtil, la la nourriture qui lui convient doit être également délicate et subtile. Aussi, de même que les parfums et autres substances vaporeuses et volatiles, quand elles sont contraires à leur nature, les offusquent et les mettent en fuite$ témoin ce que nous avons raconté ci-dessus (nos 71 et 72), de même aussi, lorsque leur nature y est Digitized by Google

202 Dœmonialitas solis calore exacte attenuatus et coctus, a frigore secutce noctis in unum coactus, densatusque, ut scribit Cornélius ; tnanna dico,' quant demissam de cœlo comedenint Hebrœi, quœ toto cœlo differt a tnanna nostrate, quœ in medicinis adhibetur ; nam hœcy ut scribit Ettmullerus Schroder, Dilucid. Physiolog., c. /.de Manna, fol. m. i54.j nihil aliud est, quam succus quarumdam arborumtenuis, vel earum transsudatio, quae nocturno tempore permixta cum rore, matutino tempore superventu caloris solis coagulatur, et inspissatur. Manna autem Hebrœorum diversis orta principiis calore solis non coagulabatury sed vice versa liquejiebaty ut patet ex Scriptura, Exod. c. 16. v. 22. Manna ergo Hebrœorum utpote constans ex halitibus tenuibus terrœ et aquœ9 pro/ecto tenuissitnœ erat substantiœ, utpote, quœ a sole solvebatur, et disparebat ; optime ergo potuit esse talium animalium cibus, ita ut diceretur a David Panis Angelorum.
Digitized by

 conforme, ils se délectent de ces substances ou autres pareilles et en font leur nourriture. Or, « la manne n'est pas autre chose, » comme l'écrit Cornélius, « qu'une émanation d'eau et de terre raffinée et cuite par la chaleur du soleil, puis coagulée et condensée par la fraîcheur de la nuit » : je parle, bien entendu, de la manne envoyée du ciel pour la nourriture des Hébreux, laquelle diffère du tout au tout de la manne nostrate ou médicinale : celle-ci en effet, suivant Ettmuller (Dilucid. Phy510/., ch. 1), « n'est pas autre chose que le suc ou la transsudation de certains arbres qui se mêle la nuit à la rosée et, le matin venu, se coagule et s'épaissit à la chaleur du soleil, » La manne des Hébreux, au contraire, formée de principes différents, loin de se coaguler, se liquéfiait à la chaleur du soleil, comme l'atteste l'Écriture, Exode, ch. 16, v. 22. Cette manne des Hébreux était donc une substance extraordinairement subtile, puisqu'elle était composée d'émanations de terre et d'eau, et que le soleil la faisait dissoudre et disparaître; il se peut donc très-bien qu'elle soit la nourriture des animaux en question, et qu'ainsi David l'ait appelée avec raison le Pain des Anges. Digitized by Google

204 Daemonialitas g 6. Alia auctoritas habetur in Evangelio Joannis, in quo, Joannes, c. 10. v. 16., ita dicitur : Alias oves habeo, quae non sunt ex hoc ovili, et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus Pastor. Si quœramus quœnam sxnt oves, quœ non sunt ex hoc ovili, et qualenam sit ovile de quo loquitur Christus Dominus, respondent cotnmuniter Expositores unum ovile Christi esseEcclesiamf ad quant perducendi erant per prœdicationem Evangelii Gentiles, qui erant oves alterius ovilis, ab ovili Hebrœorum : opinantur enim Synagogam esse Christi ovile, quia dicebat David, Psal. 94. v. 9 : Nos populus ejus et oves pascuse ejus ; et quia Messias promissus fuerat Abraham et David oriturus ex eorum semine, et a . populo Hebrœo expectatus, et a Prophetis qui Hebrœi erant vaticinatus, et ejus adventus, conversatio, passio, mors et resurrectio in sacrificiis, cultu, et ceremoniis Hebrœorum legis erant prcejigurata.

De la Démonialité 20S 96. Nous avons de plus, à l'appui de notre thèse, l'Evangile de S. Jean, ch. 10, v. 16, où il est dit : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; il faut aussi que je les amène, et elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'une seule bergerie et qu'un seul berger. » Si nous demandons quelles peuvent être ces brebis qui ne sont pas de cette bergerie, et quelle est cette bergerie dont parle le Seigneur Christ, tous les Commentateurs nous répondent que la seule bergerie du Christ, c'est l'Église, à laquelle la prédication de l'Évangile devait amener les Gentils, qui étaient d'une autre bergerie que celle des Hébreux. Pour eux, en effet, la bergerie du Christ, c'était la Synagogue, d'abord parce que David avait dit, Psaume 94, v. 7 : t Nous sommes son peuple et ses brebis qu'il nourrit dans ses pâturages »; puis, parce que la promesse avait été faite à Abraham et à David que le Messie sortirait de leur race, parce qu'il était attendu par le peuple Hébreu, annoncé par les Prophètes, qui étaient Hébreux, et que son avènement, ses actes, sa passion, sa mort et sa résurrection étaient comme figurés d'avance dans les sacrifices, le culte et les cérémonies de la loi des Hébreux. 18 Digitized by Google

2o6 Daemonialitas gj. Sed salva semper Sanctorum Patrum, ac aliorum Doctorum reverentia, non videtur talis expositio ad plénum satisfacere. Habemus enim quod de fide est a principio mundi Ecclesiam Fidelium extitisse unam, usque ad Jinem sœculi duraturam. Cujus Ecclesiœ caput est médiat or Dei et hominum Chris tus Jésus, cujus contemplatione creata sunt universa, et omnia per ipsum facta. Fides enim unius Dei Trini (quamvis non ita explicite), et Verbi Incarnatio revelata fuit primo homini, et ab ipso edocti eius Jilii, et ab Us descendentes. Hinc est quod quamvis plerique homines ad idolatriam dejlexerint, ac veram jidem deseruerint, multi tamen veram Jidem a patribus sibi traditam retinuerunt, et legem naturœ servantes in vera Ecclesia Fidelium permanserunt, ut observât Cardinalis Toletus in Job, c. i o. v. / 6. , et apparet in Job, qui inter Gentiles Idololatras sanctus fuit. Quamvis autem Deus populo Hebrœo spéciales favores contulerit, peculiaremque legem, ac ceremonias illi prœscripserit, ac a Gentilibus segregaverit, non tamen ad eam legem Génies tenebantur, nec fidèles Hebrœi aliam Ecclesiam constituebant ab Ecclesia Gentilium, qui Jidem unius Dei et Messiœ venturi projitebantur . Digitized by Google

De la Démonialité 20J 97. Mais, sauf le respect dû aux Saints Pères et autres Docteurs, cette explication n'est pas de tout point satisfaisante. Il est de foi en effet que l'Église des Fidèles a été une et a existé depuis le commencement du monde, et qu'elle durera ainsi jusqu'à la fin des siècles. Le chef de cette Église est Jésus-Christ, médiateur de Dieu et des hommes, créateur et auteur de toutes choses. La foi dans la Trinité divine, (quoique moins explicite) et l'Incarnation du Verbe ont été révélées au premier homme, lequel en a instruit ses fils, et ceux-ci à leur tour leurs descendants. Aussi, bien que la plupart des hommes se fussent laissé égarer dans l'idolâtrie et eussent déserté la vraie foi, beaucoup cependant gardèrent cette foi qui leur venait de leurs pères, et, observant la loi naturelle, restèrent dans la vraie Église des Fidèles. C'est la remarque que fait le Cardinal Tolet, à propos de Job, qui fut un saint au milieu des Gentils Idolâtres. Et quoique Dieu eût conféré des faveurs spéciales au peuple Hébreu, qu'il eût établi pour lui une loi et des cérémonies spéciales, et qu'il l'eût séparé des Gentils, cette loi n'était pas cependant obligatoire pour les Gentils, et les Hébreux fidèles ne constituaient pas une Église différente de l'Église des Gentils Digitized by Google

2o8 Dsemonialitas 9 8. Hinc est, quod etiam ex Gentilibus fuere, qui Christi adventum, et alia Christianœ fidei dogmata prophetarunt, ut patet de Balaam, Mercurio Trismegisto, Hydaspe, ac Sibyllis de quitus loquitur Lactantius, lib. i. c. 6., ut scribit Cardinalis Baronius in Apparatu Annal. n° 1 8. Et quod Messias erat a Gentilibus expectatus habet Isaias in pluribus locis, et luculentum testimonium de hoc est prophetia Patriarche? Jacob de Messiay quœ sic ait, Gen. c. 49- v. /o : Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio Gentium. Item Prophetia Aggœi, c. 2. v. 8 : Movebo omnes Gentes, et veniet desideratus cunctis gentibus, quem locum explicans Cornélius a Lap. in Aggae. c. 2. v. 8. % Denique gentes, ait : Gentes ante Christum credentes in Deum lege naturae, asque ac Judaei expectabant ac desiderabant Christum. Pariter Chris tu s ita se prodidit, et manifestavit Gentibus, sicut Judœis : si enim in ipsius nativitate per Angelum ejus notitia data fuit Pastoribus, per stellam miraculosam Digitized by Google

De la DémoniaWé 20g qui professaient la foi en un seul Dieu et en la venue du Messie. 98. On remarquera de plus que, même parmi les Gentils, il y en eut qui prophétisèrent la venue du Christ et les autres dogmes de la foi Chrétienne, témoin Balaam, Mercure Trismégiste, Hydaspe et les Sibylles, dont parle Lactance, livre i, ch. 6; voir aussi Baronius, Apparat. Annal., n° 18. Que le Messie fût attendu par les Gentils, nous en avons la preuve dans plusieurs passages d'Isaïe, et surtout dans la Prophétie du Patriarche Jacob touchant le Messie, ainsi conçue, Genèse, c. 49, v. 10: « Le sceptre ne sortira point de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé; et c'est lui qui sera l'attente des nations. » De même dans la prophétie d'Aggée, c. 2, v. 8 : « J'ébranlerai toutes les Nations, et le désiré de toutes les nations viendra », ce que Cornélius a Lapide commente en ces termes : « Les Gentils antérieurs à la venue du Christ, qui croyaient en Dieu et observaient la loi de nature, attendaient et désiraient le Christ aussi bien que les Juifs. » Le Christ lui-même s'est annoncé et manifesté aux Gentils ainsi qu'aux Juifs ; 18.
Digitized by Google

2 1 o Dœmonialitas ad sui adorationem vocavit Magos, qui cum essent Gentiles fueruftt primitiœ Gentium in Christo agnoscendo, et adorando, ut ait S. Fulgentius, Sermon. 6. de Epiph., sicut Pastores fuerunt primitiœ Judœorum. Itidem manifestatio adventus Christi per prœdicationem (non quidem Apostolorum) prius facta est Gentilibus, quant Judœis : siquidem ut scribit Ven. Mater Soror Maria de Agreda, in Vita J. C. et B. M. VMjp. /. /. 4. c. 26. n. 664 : Quando B. M. Virgo cum S. Joseph portavit Puerum Jesum in jEgyptum, fugiendo Herodis persecutionem, mansit ibi per septennium : quo tempore ipsa Beatissima Virgo praedicavit iEgyptiis veri Dei fidem, et Filii Dei in carne humana adventum. Ulterius in Christi nativitate multa fuere prodigia non solum in Judœa} sed in JEgypto, ubi corruerunt idola, ac oracula conticuere ; Romœ ubi fons olei scaturiit ,* ram aescendere ; apparuere très soles ; ac contra naturam circulus variegatus ad modum Iridis solis discum circumscripsit ; in Grœcia, ubi oraculum Delphicum obmutuity et interrogatus Apollo ab Augusto ipsi sacrificante in proprio palatio, ubi eidem aram extruxerat, de causa silentii sui, respondit, ut re/erunt Nicephorus, lobus aurei coloris de cœlo in terDigitized by Google

De la Dêmonialité 211 car en même temps que l'Ange donnait aux bergers la nouvelle de sa nativité, au moyen de l'étoile miraculeuse il conviait à l'adorer les Mages qui, étant Gentils, furent les premiers d'entre les Nations, comme les bergers le furent parmi les Juifs, à reconnaître et adorer le Christ (voyez S. Fulgence, Sermon sur VÉpiphanie).De même, ce furent les Gentils qui, avant les Juifs, connurent l'avénement du Christ par la prédication (je ne dis pas la prédication des Apôtres). En effet, comme l'écrit la Vénérable Mère Sœur Marie d'Agreda, dans sa Vie de Jésus-Christ et de la Bienheureuse Vierge Marie : « Lorsque la Bienheureuse Vierge Marie, fuyant avec S. Joseph la persécution d'Hérode, emporta en Égypte V Enfant Jésus, elle y resta sept ans; et pendant ce temps -là la Bienheureuse Vierge prêcha elle-même aux Égyptiens la foi du vrai Dieu et la venue du Fils de Dieu dans la chair humaine. » En outre, lors de la nativité du Christ, il y eut de nombreux prodiges, non-seulement en Judée, mais en Égypte, où les idoles s'écroulèrent et les oracles se turent; à Rome, où jaillit une fontaine d'huile, où Ton vit un globe de couleur d'or descendre du ciel sur la terre, où trois soleils appaDigitized by Google

2 1 2 Dœmonialitas /. /. c. 17. y Suidas, verbo Augustus, et Cedrenus, Compend. Histor. : Me puer Hebraeus, Divos Deus ipse gubernans, Cedere sede jubet, tristemque redire sub orcum; Ans ergo deninc tacitis abscedito nostris. Et multa alia acciderunt prodigia, quitus prœnuntiabatur Gentilibus Filii Dei adventus, quœ ex variis Aucthoribus récitât Baronius, Apparat. Annal. Eccles. n° 24. et seq.y et Cornélius in Aggae. c. 2. v. 8* g g. Ex istis patet, quod etiam Gentiles pertinebant ad ovile Christi idem, ad quod spectabant Judœi, puta ad Ecclesiam eamdem fidelem ; igitur non potest recte dici, quod illa verba Christi : Alias oves habeo, quae non sunt ex hoc ovili, accipienda sint de Gentilibus, qui communem cum Hebrœis habuerunt de Deo Jidemy de Messia spem, prophetiam, expectationem, et signa, et prœdicationem. Digitized by Google

De la Démonialitê 21 3 rurent, et où un cercle extraordinaire, de nuances variées comme l'arc-en-ciel, entoura le disque du soleil; en Grèce, où l'oracle de Delphes devint muet ; au sujet de quoi Apollon, interrogé par l'empereur Auguste qui lui sacrifiait dans son propre palais, où il lui avait élevé un autel, répondit : c Un enfant Hébreu, qui commande aux Dieux et est [Dieu l à-même, » M'ordonne de quitter mon siège, et de rentre • dans \les Enfers; » Nos autels sont muets maintenant, il faut t'en [éloigner. » Il y eut encore beaucoup d'autres prodiges annonçant aux Gentils l'avènement du Fils de Dieu : on les trouvera relatés dans Baronius, Apparat. Annal. Eccles., et dans Cornélius, Commentaire d'Aggée. 99. De tout ceci il appert que les Gentils eux-mêmes appartenaient, comme les Juifs, à la bergerie du Christ, c'est-à-dire à la même Église des fidèles. Par conséquent, ces paroles du Christ : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie », ne sauraient s'entendre des Gentils qui éurent, de commun avec les Hébreux, la foi en Dieu, l'espérance du Messie, les prophéties, l'attente, les prodiges et la prédication de son avènement. Digitized by Google

214 Dsemonialitas ioo. Dico igitur quoi nomine aliarum ovium commode possunt intelligi Creaturœ istœ rationales, sive animalia de quibus hucusque disseruimus. Cum enim, ut diximus, capaces sint beatitudinis, et damnationis, et Christus Jésus sit mediator Dei, et hominum, immo totius rationalis Creaturœ (creaturœ enim rationales, quœ beatitudinem consequuntur, hanc obtinent intuitu meritorum Christi per ab eo sibi collatam gratiam, sine qua nequit beatitudo obtineri), debuit omnis rationalis créatura de eo venturo spem habere, sicut de uno Deo Jidem, et de ipsius in carne nativitate, et de prœceptis legis gratiœ manifestationem. Istœ igitur erant oves, quœ non erant ex hoc ovili humano, et quas adducere Christum oportebaty et quœ ejus vocem nempe notitiam de ipsius adventu, et de evangelica doctrina, quantum per se, tum per Apostolos Christus erat manifestaturus audire debebant, et ex Us, ac hominibus in cœlo beatificatis fieri unum ovile, et unus Pastor. 10 1. Huic expositioni quant incongruam

De la Démonialitê 21 5 100. Je dis donc que par ces mots: Vautres brebis, on peut fort bien entendre ces créatures ou animaux raisonnables dont nous avons traité jusqu'ici. En effet, nous avons établi qu'elle; sont capables de béatitude et de damnation; or JésusChrist étant médiateur de Dieu et des hommes, ainsi que de toute créature raisonnable (car c'est par l'application des mérites du Christ -que les créatures raisonnables obtiennent la béatitude, au moyen de la grâce qu'il leur confère), il en résulte que toute créature raisonnable a dû avoir, en même temps que la foi en un seul Dieu, l'espérance de l'avènement du Christ, et la révélation de sa naissance dans la chair et des préceptes de la loi de grâce. Voilà donc les brebis qui n'étaient pas de cette bergerie humaine, et qu'il lui fallait amener; les brebis qui devaient entendre sa voix, c'est-à-dire l'annonce de son avènement et de la doctrine évangélique, soit directement de lui-même, soit par l'intermédiaire des Apôtres; les brebis enfin qui, réunies aux hommes dans la béatitude céleste, devaient réaliser cette promesse d'une seule bergerie et d'un seul berger. 101. Cette interprétation, à mon avis

2 1 6 Daemonialitas non putOj vim addit id quod supra n° 77. ex D. Hieronymo retulimus de homunculo Mo qui rogavit D. Antonium, ut communem Deum, quem in carne humana esse passum cognoverat, pro se et suis deprecaretur. Innuitur enim ex his, quod Mi notitiam habuerunt de adventu, et morte Christi, quem tamquam Deum optabant sibi propitium, ut proinde ad hoc intercessionem D. Antonii expostularent. 102. Facit ad idem id, quod ex Eusebio de Praeparat. Evang. /. 5. c. 9., et Plutarcho /. de Defectu Oracul., refert Cardinalis Baronius Appar. Annal. n° 12g., et recenseî inter prodigia, quœ tempore mortis Christi evenere. Récitât igitur ex citatis Aucthoribus quod Tiberii Imperatoris, sub quo passus est Christus, tempore, navigantibus nonnullisa Grœcia in Italiam, circa Insulas Echinades, cessatis ventis, noctu navigium appulit prope terram. Audita fuit ab omnibus vox magna quœ vocavit Tramnum. Erat is Nauclerus navigii, quo respondente Adsum, replicavit vox : Quando perveneris prope quandam paludem, annunciabis Magnum Pana mortuum esse : quod cum Tramnus fecisset, Digitized by Google

De la Démonialité 217 très-raisonnable, tire une nouvelle force de ce que nous avons rapporté, d'après S. Jérôme, de ce petit homme qui demanda à S. Antoine de prier pour lui et les siens le Dieu commun, qu'il savait avoir souffert dans la chair humaine. Ceci implique, en effet, qu'ils avaient connaissance de l'avènement et de la mort du Christ, et qu'ils désiraient, en sa qualité de Dieu, se le rendre favorable, puisqu'ils recouraient, dans ce but, à l'intercession de S. Antoine. 102. Un autre fait à l'appui de ma conclusion, c'est celui que mentionne le Cardinal Baronius (Appar. Annal., n° 129), d'après Eusèbe et Plutarque, comme un des prodiges qui signalèrent la mort du Christ. Au temps de l'Empereur Tibère, sous qui eut lieu la passion du Christ, des navigateurs allant de Grèce en Italie et se trouvant la nuit, par un temps calme, dans le voisinage des îles Échinades, leur navire vint à toucher la terre. Alors une grande voix fut entendue de tous, qui appelait Tramnus. C'était le nocher : « Présent, • répondit-il ; et la même voix répliqua : « Lorsque tu seras arrivé auprès de tel marais, tu annonceras que Le Grand Pan est mort. » Tramnus obéit, et tout à 19 Digitized by Google

2 1 8 Dasmonialitas auditi sunt repente multorum, imo multitudinis prope infinitœ gemitus, et ululatus. Profecto isti fuerunt Dœmones, seuAngeli 4 corporei, seu animalia rationalia prope paludem degentia, utpote aquea, quœ audita morte Christi, qui nomine magni Pan efferebatur, in lacrymas, et lamenta effusa sunt; prout etiam Hebrœi nonnulli visa Christi morte percutientes pectora sua revertebantur (Luc. c. i3. v. 48.). Ex hucusque igitur deductis patet, quod dantur hujusmodi Dœmones, succubi et incubi, constantes sensu, et ipsius passionibus obnoxiiy ut probatum est ; qui generantur, corrumpuntur, et capaçes sunt beatitudinis, et damnationis, et ratione corporis subtilioris, nobiliores homine sunt, et qui si cum hominibuSy maribus aut fœminis, carnaliter commiscentur, peccant, et eo peccato, quo peccat homo jungendo se cum bruto, quod est homine ignobilius; proinde non raro hi Dœmones consuetudinem habentes cum homine, equabus aut plurimum post longam habitam communicationem eas 4 interficiunt. Causa porro hujus est, quod si inter taies datur peccatum, cum sint in via, dari etiam débet pœnitentia; sicutergo homini peccanti consuetudinaliter cum bruto, ad tollendam occasionem recidivandi, Confessarius injungit, ut brittum Digitized by GooqIc

 g coup une immense clameur s'éleva comme d'une multitude infinie, éclatant à la fois en gémissements et en sanglots. Qui étaient-ce donc, sinon des Démons ou Anges corporels, ou des animaux raisonnables habitant près de ces marais, à cause, sans doute, de leur nature aqueuse, et qui, à l'annonce de la mort du Christ désigné par ce nom de Grand Pan, se répandaient en larmes et en lamentations ? Ainsi, parmi- les Juifs qui avaient assisté à la mort du Christ, il y en eut un grand nombre qui s'en retournèrent en se frappant la poitrine (S. Luc, c. 23, v. 48). De toutes les déductions ci-dessus, il ressort donc qu'il existe des Démons de cette sorte, succubes et incubes, lesquels sont doués de sens, et sujets aux passions des sens, comme il a été prouvé ; qui naissent par génération et meurent par corruption; qui sont capables de béatitude et de damnation; qui, à raison de la subtilité de leur corps, sont plus nobles que l'homme, et qui, s'il leur arrive d'avoir un commerce charnel avec l'homme ou la femme, commettent un péché analogue à celui dont l'homme se rend coupable en s'unissant avec la brute, qui lui est inférieure. Aussi n'est-il pas rare que ces démons, après avoir entretenu des rapports pro

220 Daemonialitas tollat de medio, ita tali Dcemoni consuetudinario in peccato, et tandem pœnitenti accidit, ut animal cum quo peccavit, sive homOj sive brutum fuerit, occidat ; nec enim tali Dœmoni mors data homini peccatum eritj sicut mors data bruto non imputatur tamquam peccatum homini : ratione enim essentialis differentiœ inter Dœmonem hujusmodi, et hominem, idem erit homo Dœmoni , quod est homini brutum. jo3. Scio multos, et forte plerosque, qui hœc legerint, dicturos de me, quod Epicurei, et Stoici Philosophi nonnulli dixerunt de Divo Paulo, Actor. c. 17. v. 18. : Novorum Dsemoniorum videtur annunciator, et datam doctrinam exsibillabunt. Sed isti tenebuntur solvere argumenta supra posita, et dicere quinam sint Dœmones isti Incubi vulgo Folletti, qui exorcismos, res sacras, et Christi Crucem Digitized by Google

De la Démontai ité 221 longés avec des hommes, des femmes ou . des juments, finissent par tuer leur complice, et cela s'explique : étant sujets à pécher, ils doivent aussi, puisqu'ils sont dans la voie du salut, in via, pouvoir se repentir; or, de même que l'homme, qui pèche habituellement avec une bête, reçoit de son confesseur l'injonction de détruire cette bête afin de supprimer les occasions de récidive, de même il peut arriver au démon repentant de tuer Phomme ou la bête avec qui il péchait d'habitude; et ce démon, en donnant ainsi la mort à un homme, ne péchera pas, pas plus que ne pèche l'homme en donnant la mort à une bête : car, étant observé la différence essentielle qui sépare de l'homme un démon de cette sorte, l'homme sera au démon ce que la bète est à l'homme. io3. Je sais que beaucoup de mes lecteurs, il plupart peut-être, diront de moi ce que les Épicuriens et bon nombre de Philosophes Stoïciens disaient de S. Paul (Actes des Apôtres, c. 17, v. \%): « II semble qu'il annonce des divinités nouvelles », et tourneront ma doctrine en ridicule. Mais ils n'en seront pas moins tenus de détruire les arguments qui précèdent, de çoi*s dire ce que c'est que ces * 19

222 Daemonialitas non pavent, ac altos effectus istorum, ac t phœnomena salvare, quœ nos ex data doctrina ostendimus. 104. Solvitur ergo ex his, quœ hùcusque deducta sunt, quœstio, quant proposuimus* supra n° 3o. et n° 34. : résolutive innuimus; quomodo mulier potest ingravidari a Dœmone Incubo. Non enim hoc prœstare potest ex semine sumpto ab homme, ut fert communis opinio. quartz confutavimus n° 3i et 32 : sequitur ergo, quoi ipsa imprœgnatur a semine Incubi, cum enim animal sit, et generet, proprio pollet semine : et hoc modo optime salvatur gene* ratib Gigantum secuta ex commixtione Filiorum Dei cum Filiabus hominum; nati siquidem sunt ex tali concubitu Gigantes, qui licet homini essent similes,*corpore tamen erant majores: et quamvis a Dœmonibus geniti, viribus proinde pollerent, non tamen Dœmonum vires et potentiam œquabant, ut sequitur in mulis, hinnis et burdonibus, qui medii quodammodo sunt inter eas species animalium, a quibus promiscue generantur, et superant quidem imperfectiorem, non attingunt autem peYfectiorem Digitized by Googl

* . De la Démonialité 22J Démons Incubes, vulgairement appelés Follets, qui n'ont peur ni des exorcismes, ni des objets sacrés, ni de la Croix du Christ, et enfin de nous expliquer les divers effets et phénomènes relatés par nous dans l'exposition de cette doctrinfe. • '104. Les arguments déduits ci-dessus nous amènent donc à une solution du problème posé aux nos 3o et 34, à savoir : comment une femme peut être fécondée par un Démon Incube. Ceci, en effet, ne peut provenir de sperme emprunté d'un homme, malgré l'opinion commune que nous avons réfutée, nos 3 1 et 32; il s'ensuit donc qu'elle est directement imprégnée par le sperme de l'Incube, lequel, étant animal et capable d'engendrer, dispose d'un sperme qui lui est propre. Ainsi se trouve parfaitement expliquée la génération des Géants, résultat du commerce des Fils de Dieu avec les Filles des hommes : car, quoique semblables à rhomme, ces Géants étaient de plus haute stature; et quoique engendrés par des Démons qui leur communiquaient de leur force, ils ne les égalaient pourtant ni en vigueur, ni en pouvoir. C'est exactement le cas des mulets, des bardeaux ou des muletons, qui tiennent en quelque sorte

Digitized by Google

224 Daemonialitas speciem generantium : mulus enim superat asinum, sed non œquat perfectionetn equœ, a quitus generatur. i o5. Confirmât autem hanc sententiam consideratio, quod animalia genita ex cornmixtione diversarum specierum non gènerant; sed sunt sterilia, ut patet in mulis. Giganîes autem non leguntur Gigantes générasse, sed natos a Filiis Dei, puta Incubis, et Jiliabus hominum : cum enim concepti fuerint ex semine Dœmoniaco mixto cum humanOy non potuerunt, tamquam mediœ specieiinter Dœmonem et hominemy generare. 106. Dicetur fortasse contra hoc, non posse, ex semine Dcemonum, quod pro sui natura oportet esse tenuissimum,fieri tnix• turam cum semine humanoy quod crassum est; unde nec gêner atio sequi possit. Digitized by

De la Démontait té 2 25 le milieu entre les espèces d'animaux dont ils sont engendrés, surpassant la plus imparfaite, mais n'égalant pas la plus parfaite : exemple le mulet, produit de l'âne et de la jument, qui est supérieur au premier, mais n'atteint pas à la perfection de la seconde. jo5. A l'appui de cette conclusion, nous ferons observer que les animaux engendrés de l'union d'espèces différentes n'engendrent pas eux-mêmes, mais sont stériles, comme on le voit dans les mulets. Or nous ne lisons nulle part que les Géants aient été engendrés par d'autres Géants, mais bien qu'ils sont nés des Fils de Dieu, c'est-à-dire des Incubes, et des Filles des hommes : ainsi conçus du sperme démoniaque mêlé au sperme humain, formant une espèce mitoyenne entre le Démon et l'homme, ils n'avaient pas pouvoir d'engendrer. 106. On objectera peut-être que le sperme des Démons qui, de sa nature, doit nécessairement être très-fluide, ne saurait se mélanger avec le sperme humain, qui est épais ; et que, par conséquent, il n'en pourrait suivre aucune génération. Digitized by Google

226 Daemonialitàs * /07. Respondeo quodj ut dictum fuit supra n° 32 : virtus generandi consistit in spiritu, qui simul cum mater ia spumosa et viscida deciditur a générante; sequitur ex hoc, quod semen Dœmonis quantumvis tenuissimum, quia tamen materiale, optime potest commisceri cum spiritu materiali seminis humani, ac fieri generatio. 108. Replicabitur adhuc contra conclusionem, quod si vere fuisset Gigantum generatio ex semine Incuborum et Mulierum, nunc quoque Gi gantes nascerentur, non desunt enim mulieres coeuntes cum Incubis, ut patet ex gestis 55. Bernardi et Pétri de Alcantara, et aliarum historiarum,quœ passim ab Auctoribus recitantur. 10g. Respondeo, quod prout ex Guaccio dictum fuit supra n° 81 : alii sunt hujusmodi Dœmones terrei, alii aquei, aerei alii, et alii ignei, qui respective in propriis eorum elementis habitant. Videmus autem animalia eo majora esse, quo majus est elementum in quo degunt, ut patet in piscibusy inter quos licet multi sint minuti, ut etiam sunt plura animalia terrestria minuDigitized by

De ta Dêmonialité 227 107. Je réponds, suivant ce qui a été dit plus haut, n° 32 : la vertu génératrice consiste dans l'esprit qui est répandu par l'opérateur avec la matière spumeuse et visqueuse; donc le sperme du Démon, si fluide qu'il soit, étant cependant matériel, peut très-bien se mêler avec l'esprit matériel du sperme humain, et produire génération. 108. On répliquera que si la génération des Géants était réellement sortie du sperme combiné des Incubes et des Femmes, il naîtrait aujourd'hui encore des Géants; car il ne manque pas de femmes ayant commerce avec les Incubes, comme on le voit dans les Gestes de S. Bernard et de Pierre d'Alcantara, et d'autres histoires racontées par divers auteurs. 109. Je réponds, suivant ce qui a été dit ci-dessus, n° 81, d'après Guaccius : des Démons dont il s'agit, les uns sont terrestres, les autres aqueux, les autres aériens, les autres ignés, et chacun réside dans l'élément qui lui est propre. Or un fait connu, c'est que les animaux sont d'autant plus grands, que plus grand est l'élément où ils demeurent, témoin les Digitized by Google

228 Dasmonialitas tissima, et tamen quia elementum aquœ majus est elemento terrœ (utpote continens majus semper est contento), ideo pisces a tota specie superant in tnagnitudine molis animalia terrestria, ut patet in balenis, orcynis, pistis seu pistricibus, thynnis, ac aliis piscibus cetaceis, seu viviparis, qui quodvis animal terrestre longe superant. Porro cum Dœmones hujusmodi animalia sint, ut hucusque probatum est, eo erunt majores in magnitudine quo elementum majus pro sui natura inhabitabunt. Et cum aer excédât aquam, et ignis aere major sitj sequitur, quod Dœmones cetherei, ac ignei longe superabunt terrestres et aqueos, tum in mole corporis, tum in virtute. Nec contra hoc facit instantia de avibus, qui licet incolant aerem, qui major est aqua, tamen corpore minores sunt a tota specie piscibus et quadrupedibus, quia aves licet per aerem volatil spatientur, rêvera tamen pertinent ad elementum terrœy in qua quiescunt ; aliter enim pisces nonnulli qui volant, ut hirundo marina, et alii, dici deberent animalia aerea, quod falsum est. Digitized by

De la Démonialité 22 g poissons : beaucoup sans doute sont trèspetits, comme il arrive pour les animaux terrestres, mais de même que l'élément aqueux est plus grand que l'élément terrestre (le contenant étant toujours plus grand que le contenu), de même les poissons dans toute leur espèce dépassent en grandeur la masse des animaux terrestres : ceci est clair à voir les baleines, les thons, les cachalots et autres poissons cétacés ou vivipares, qui l'emportent de beaucoup sur n'importe quel animal terrestre. Conséquemment, les Démons dont il s'agit étant des animaux, comme nous l'avons prouvé, leur grandeur corporelle sera en proportion de la grandeur de l'élément où ils habiteront suivant leur nature. Et comme l'air l'emporte sur Peau, et le feu. sur l'air, il s'ensuit que les Démons éthérés et ignés l'emporteront de beaucoup sur leurs congénères terrestres et aqueux, soit en grandeur corporelle, soit en vigueur. On objectera peut-être que les oiseaux, habitants de l'air, qui est plus grand que l'eau, sont néanmoins, pris en général, plus petits que les poissons et les quadrupèdes; mais ceci ne prouve rien, car les oiseaux, tout en parcourant l'air de leur vol, n'en appartiennent pas moins à la terre, où ils se 20 Digitized by Google

23o Daemonialitas jio. Advertendum autem, quod post diluvium aer iste terraqueo globo citissimus magis incrassatus est ex humiditate aquarum, quant fuerit ante diluvium, et hinc forte est, quod ex tali humido% quod est principium corruptionis, fiât, quod hommes non œtatem ita producant, utfaciebant ante diluvium. Ex ista autem aeris crassitie fit, quod Dœmones œtherei, ac igneiy cceteris corpulentiores, nequeunt diutius manere in hoc aere crasso, et si descendunt aliquando hoc fit violenter, et eo modo quo urinatores ad ima maris descendue. m. Ante diluvium autem , cum adhuc aer non ita crassus erat, veniebant Dcemones, et cum mulieribus miscebantur7 et gigantes procreabant, qui magnitudinem corpoream Dœmonum generantium œmulabantur. Nunc vero ita non est : Dcemones enim Incubi, qui fœminas incessunt, Digitized by

De la Démonialitê 23 7 reposent ; autrement il faudrait classer certains poissons volants, comme l'hirondelle de mer, parmi les animaux aériens, ce qui est faux-. no. Maintenant, une remarque essentielle, c'est qu'après le déluge, cet air qui enveloppe notre globe terrestre et aqueux est devenu, par suite de l'humidité des eaux, plus épais qu'il n'était avant le déluge'; et comme l'humidité est le principe . de la corruption, c'est peut-être pour cela que la vie des hommes ne se prolonge plus autant que dans les âges antédiluviens. Cette épaisseur de l'air est aussi cause que les Démons éthérés et ignés, d'une corpulence plus forte que les autres, ne peuvent plus demeurer dan? cet air épais, et s'ils y descendent quelquefois, c'est violemment et de la même manière que les plongeurs descendent au fond de la mer. 1 1 1 . Or avant le déluge, lorsque l'air n'était pas encore aussi épais, les Démons venaient sur la terre et avaient commerce avec les femmes, procréant de la sorte des Géants d'une stature presque égale à celle des Démons leurs pères. Mais à présent il n'en est plus ainsi : les Démons Incubes Digitized by Google

232 Daemonialitas sunt aquei quorum corporis moles magna non est : et proinde in forma homuncionum apparent, et quia aquei etiam salacissimi sunt; luxuria enim in humido est : ut proinde Venerem e mari natam Poetce finxerint, quod Mythologi explicant de libidine, quœ oritur ab humiditate. Cum ergo Dœmones, qui corpore parvi sunt, his temporibus mulieres imprœgnent, non gigantes, sed staturœ ordinariœ jilii nascuntur. Sciendum porro quod si miscentur corporaliter cum mulieribus Dœmones in sua ipsorum corpulentia naturali, nulla facta immutatione aut artificio, mulieres illos non vident, nisi tanquam umbram pœne incertam, ac quasi insensibilem, ut patet in muliere Ma, de qua diximus supra n° 28., quœ osculabatur ab incubo, cujus tactus vix ab ea sentiebatur. Quando vero volunt se visibiles amasiis reddere, atque ipsis delectationem in congressu carnali afferre,sibi indumentum visibile assumunt, et corpus crassum reddunt. Qua vero hoc arte fiât, ipsi norunt. Nobis curta nostra Philosophia hoc non pandit. Unum scire possumus, et est, quod taie indumentum seu corpus ex solo aere concreto constare nequiret, hoc enim esse deberet per condensationem, et proinde per frigus; unde oporteret, quod corpus illud ad tactum Digitized by Google

De la Démonialité 233 qui accolent les femmes sont aqueux et de taille restreinte ; aussi les voit-on paraître sous la foririe de petits hommes, et, pair la raison qu'ils sont aqueux, ils sont excessivement lascifs. Luxure et humidité sont deux termes correspondants : ce n'est pas sans raison que les Poètes ont fait naître Vénus de la mer, voulant indiquer, comme l'expliquent les Mythologues, que la luxure a sa source dans l'humidité. Donc lorsque les Démons, qui sont de petite stature, engrossent aujourd'hui les femmes, ils leur font des enfants de taille ordinaire et non des géants. Ici se place une observation : lorsque ces Incubes s'unissent charnellement aux femmes dans leur corps propre et naturel, sans métamorphose ni artifice, les femmes ne les voient pas, ou, si elles les voient, c'est comme une ombre presque incertaine et à peine sensible : tel était le cas de cette dame dont nous avons parlé au n° 28, qui recevait les baisers d'un incube dont elle sentait à peine le contact. Quand, au contraire, les galants veulent se rendre visibles à leurs maîtresses, atque ipsis delectationem in congressu carnali afferre, alors ils revêtent une enveloppe visible, et leur corps devient palpable. Par quel art, ceci est leur secret. Notre philosophie à courte vue est impuis20. Digitized by Google

2 34 Daemonialitas esset veluti glacies, et ita in coitu mulieres non delectaret, sed torqueret, cum îamen contrarium eveniat. ij 2. Visa igitur differentia Dœmonum spiritualium, qui cum sagis coeunt, et Incuborum, qui cum fœminis minime sagis rem habent, perpendenda est gravitas hujus criminis in utroque casu. il 3. In coitu Sagarum cum Dœmonibus,eo quia non fit nisi cum apostasiaa Fide, et Diaboli cultu, et tôt aliis impietatibus quas recensuimus supra an0 12. ad 24., est maximum quorumque peccatorum, quœ ab hominibus fieri possunt : et ratione tantœ enormitatis contra Religionem, quœ prœsupponitur coitu cum Diabolo, profecto Dœmonialitas maximum est criminum carnalium. Sed spectato delicto carnis ut sic, et ut abstracto a peccatis contra Religionem, Dœmonialitas redi« Digitized by Google

De la Démonialité 235 santé à le découvrir. Tout ce que nous savons, c'est que cette enveloppe ou ce «. corps ne pourrait consister seulement en air concret, car ceci ne s'effectuerait que par la condensation, et conséquemment par le froid; un corps ainsi formé produirait au toucher l'effet de la glace ; et ita in coitu mulieres non delectaret , il les ferait plutôt souffrir, lorsque cependant c'est le contraire qui arrive. 112. Etant donc admis la distinction des Démons spirituels, qui ont commerce avec les sorcières, et des Incubes, qui ont affaire à des femmes pas du tout sorcières, il nous reste à peser la gravité du crime dans l'un et l'autre cas. n 3.' Le commerce des Sorcières avec les Démons, par les circonstances qui l'accompagnent : apostasie de la Foi, culte du Diable, et tant d'autres impiétés que nous avons énumérées plus haut, nos 12 à 24, est le plus grand de tous les péchés qu'il soit donné à l'homme de commettre; et si l'on considère l'énormité de cet attentat contre la Religion, que présuppose le coït avec le Diable, assurément la Démonialité est le plus grand, de tous les crimes de la chair. Mais à envisager le Digitized by Google

236 Daemonialitas genda est adsimplicem pollutionem. Ratio, et quidem convincentissima, est quia Diabolus, qui rem habet cum sagis, purus spiritus est, et est in termino ac damnatus * ut dictum supra fuit; proinde si cum sagis coit, hoc facit incorpore assumpto, aut a se formato, ut sentiunt communiter Theologi. Porro corpus illud quamvis moyeatur, non tarnen vivens est; sequitur ergo quod coiens cum tali cor pore, sive mas sive fœmina fuerit, idem delictum committit, ac si cum corpore inanimato, aut cadavere coiret, quod esset simplex mollities, ut alias demonstravimus. Verum est, quod, ut observavit etiam Cajetanus, talis coitus effective potest habere de/ormi tat es aliorum criminum juxta corpus a Diabolo assumptum, et vas : si enim assutneret corpus virginis consanguineœ, aut sacrœ, effective esset taie crimen incestus aut sacrilegium, et si in figura bruti coiret, aut in vase prœpostero, evaderet bestialitas, aut Sodomia. Digitized by Google

De la Démonialité 23 j péché de la chair comme tel, et abstraction faite du péché contre la Religion, la Démonialité n'est plus que pollution simple. La raison, et une raison très-convaincante, c'est que le Diable qui a affaire aux Sorcières, est un pur esprit, arrivé au terme et damné, comme il a été dit plus haut; conséquemment, s'il paillarde avec les Sorcières, c'est au moyen d'un corps emprunté, ou qu'il s'est formé luimême, suivant l'opinion commune des Théologiens. Or, quoique mis en mouvement, ce corps, toutefois, n'est pas vivant; d'où suit que l'être humain, mâle ou femelle, coiens cum tàli corpore, commet le même délit que s'il le faisait avec un corps inanimé, un cadavre : ce qui serait pollution simple ou mollesse, comme nous l'avons démontré ailleurs. Il est vrai, du reste, ainsi que l'a observé Cajetan, qu'un commerce de cette nature peut très-bien revêtir les caractères honteux d'autres crimes, suivant le corps emprunté par le Démon et l'organe employé : car s'il empruntait le corps d'une parente ou d'une religieuse, le crime serait effectivement inceste ou sacrilège; et s'il paillardait sous la forme d'une bête, ou in vase prcepostero, ce serait bestialité ou Sodomie. Digitized by Google

238 Daemonialitas 114. In coitu autem cum Incubo, in quo nulla habetur qualitas, vel minima. criminis contra Religionem, difficile est rationem invenir e, per quant taie delictum Bestialitate et Sodomia gravior esset. Siquidem gravitas Bestialitatis prœ Sodomia, prout supra diximus, consistit in hoc, quod homo vilificat dignitatem suce speciei jungendose cum bruto^ quod est speciei longe inferioris sua. In coitu autem cum Incubo diversa est ratio : nam Incubus ratione spiritus rationalis, ac immortalis, œqualis est homini; ratione vero corporis nobilioris, nempe subtilioris, est perfectior, et dignior homine; et hoc modo homo jungens se Incubo non vilificat, immo dignificat suam naturam, et ita, juxta hanc considerationem, Dcemonialitas nequit esse gravior Bestialitate. 11 5. Tamen gravior communiter censetur, et ratio, meo videri, potest esse : quia peccatum contra Religionem est^ quœvis communicatio cum Diabolo, sive ex pacto, sive non; puta habendo cum eo consuetudinem aut familiaritatem, seu ab eo petendo auxilhim consilium, favorem, Digitized by Google

De la Démonialité 23g 114. Quant au commerce avec l'Incube, où ne se rencontre aucun élément, si faible soit-il, d'offense contre la Religidn, il est difficile de voir pourquoi ce délit serait plus grave que la Bestialité et la Sodomie. En effet, si la Bestialité est plus grave que la Sodomie, comme nous l'avons dit plus haut, c'est que l'homme avilit la dignité de son espèce en s'unissant avec la brute, qui est d'une espèce bien inférieure à la sienne. Mais dans le commerce avec l'Incube, c'est le contraire . qui a lieu : car l'Incube, du chef de son esprit raisonnable et immortel, est égal à l'homme ; du chef de son corps plus noble et plus subtil, il est plus parfait et plus digne que l'homme. Conséquemment , l'homme qui s'unit à l'Incube n'avilit pas sa nature, il la dignifie plutôt; et à considérer la chose à ce point de vue, la Démonialité ne saurait être plus grave que la Bestialité, 11 5. Cependant l'opinion commune veut qu'elle soit plus grave ; et voici, à mon sens, ce qui peut justifier cette manière de voir : c'est qu'il y a péché contre la Religion dans toute communication avec le Diable, soit en vertu d'un pacte, soit sans pacte, comme, par exemple, en Digitized by Google

240 Daemonialitas ant ab ipso quœrendo revelationem futurorum, relaiionem prceteritorum, absentium, aut alias occultorum. Hujusmodi autem homines, seu tnulieres, concumbendo cum Incubis, quos nesciunt animalia esse, sed putant esse diabolos, contra conscientiam erroneam delinquunt ; et hoc modo ex conscientia erronea ita peccant cum Incubis se jungendo, ac si cum diabolis coirent : unde et gravitatem ejusdem criminis incurrunt. FINIS tized by Google

De la Démonialité 241 ayant avec lui des relations d'habitude ou de familiarité, ou en lui demandant secours, avis, faveur, ou en cherchant à obtenir de lui la révélation des choses futures, la connaissance des choses passées, absentes ou cachées. Hommes et femmes, en s'unissant ainsi avec des Incubes qu'ils ne savent pas être des animaux, mais croient être des diables, pèchent par intention ou erreur de conscience, ex conscientia erronea, et leur péché est le même en ayant affaire à des Incubes que s'ils avaient commerce avec des diables; d'où il suit que la gravité de leur crime est exactement la même. FIN. 21 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.75% accurate

itized by Google (

APPENDICE Le Manuscrit de la Démonialité s'arrête sur la conclusion qu'on vient de lire. Au point de vue purement philosophique et théorique, l'œuvre est complète : car il suffisait à l'auteur de déterminer en "termes généraux la gravité du crime, sans s'occuper de la procédure à suivre pour en établir la preuve, ni de la peine à édicter. Ces deux questions, au contraire, avaient leur place naturellement marquée dans le grand ouvrage De Delictis et Pœnisy qui est un véritable Code de l'Inquisiteur ; et le Père Sinistrari d'Ameno ne pouvait manquer de les y traiter avec tout le soin et toute la conscience dont il a donné tant de preuves dans les pages qui précèdent. On sera bien aise de trouver ici cette conclusion pratique de la Démonialité. rNote de l'Éditeur.) Digitized by Google

Probatio Daemonialitatis • I SUMMARIUM 1. De probatione criminis Daemonialitatis/ distinguendum est. 2. Indicia probantia coitum Sagae cum Diabolo. 3. Requiritur confessio ipsius malefici ad plenam probationem. 4. Historia de Moniali habente consuetudinem cum Incubo. 5. Si adsint indicia visa in recitata historia, potest ad torturam deveniri. 1. Quantum ad probationem hujus criminis attinet, distinguendum est de Dœmonialitate, putay vel ejus, quœ a Sagis, seu Maleficisfit cum Diabolis ; sive de ea, quœ ab aliis fit cum Incubis. Digitized by Goog

* Treuve de la Démonialité SOMMAIRE 1. 'Distinctions à établir dans la preuve du crime de ^Démonialité. 2. Indices servant à prouver le commerce d'une Sorcière avec le ^Diable. 3. Pour la preuve absolue, l'aveu du Sorcier lui-même est indispensable. 4. Histoire d'une Nonne qui entretenait de relations avec un Incube. 5. Si l'accusation s'appuie sur des récits de témoins oculaires, on peut recourir à la torture 1. En ce qui touche la preuve de ce crime, il faut distinguer l'espèce de Démonialité : à savoir celle qui se pratique entre Sorcières ou Sorciers et le Diable, d'une part, et d'autre part, celle que d'autres personnes pratiquent avec les Incubes. 21. *
Digitized by Google

246 Daemonialitas 2. Quoad primam, probato crimine pacti facti cum Diabolo, probata remanet Daemonialitas ex consequentia necessaria ; nam scopus tum Sagarum, tum Maleficorum in ludis nocturnis, ultra convivia, et choreas, est hujusmodi infamis congressus : aliter, illius criminis nullus potest esse testis, quia Diabolus, qui Sagœ visibilis est, aliorum oculos effugit. Verum est, quod aliquoties visœ sunt mulieres in sylvis, agris, et nemoribus, supinœ jacentes, ad umbilicum tenus denudatœ, et juxta dispositionem actus venerei, divaricatis, et adductis cruribus, dunes agitare, prout scribit Guacc.y lib. p. cap. 12, v. Sciendum est sœpius, fol. 65. Tali casu emergeret suspicio vehemens talis criminis, dummodo esset aliunde adminiculata, et crederem talem actum per testes sufficienter probatum, sufficere Judici ad indagandam tormentis veritatem; et hoc maxime, si post aliqualem moram in illo actu, visus fuisset a muliere elevari quasi fumus niger, et tune mulierem sur gère, prout ibidem scribit Guaccius ; talis enim fumus, aut umbra, Dœmonem fuisse concumbentem cum fœmina inferre potest. Sicut etiam, si mulier visa fuisset concumbere cum homine, qui post actum de repente evanuit, ut non semel accidisse idem auctor ibidem narrât Digitized by Google

De la Démontait té 247 2. Quant à la première, étant prouvé le pacte fait avec le Diable, la Démonialité se trouve par là même prouvée ; car le but des Sorcières, aussi bien que des Sorciers, dans leurs sabbats nocturnes, après les festins et les danses, est le commerce infâme dont il s'agit : autrement, il ne peut exister aucun témoin de ce crime, parce que le Diable, qui est visible pour la Sorcière, se dérobe aux yeux des autres. Quelquefois, il est vrai, des femmes ont été vues dans les forêts, dans les champs, dans les bocages, couchées sur le dos, ad umbilicum tenus nudatœ, etjuxta dispositionem actus venerei, les jambes divaricatis et adductis, dunes agitare, ainsi que l'écrit Guaccius, liv. 1, chap. 12, v. Sciendum est sœpius, fol. 65. En pareil cas, la présomption du crime de Démonialité serait très-forte, pourvu qu'il existât d'ailleurs d'autres indices; et je croirais qu'un tel acte, suffisamment prouvé par témoins, autoriserait le Juge à employer la torture pour connaître la vérité ; surtout si, peu après cet acte, on avait vu s'élever de la femme comme une fumée noire, et alors la femme se redresser, comme l'écrit encore Guaccius; car dans cette fumée ou cette ombre on pourrait voir le Démon lui-même, concumbentem cum fcemina.
Digitized by Google

248 Daemonialitas 3. Cœterum, ad probandum concludenter aliquem esse Maleficum, seu Maleficam, requiriiur propria Confessio; nullus enim haberi potest de hoc testis, nisi forte sint alii Malefici, qui in judicio deponunt de complicibus ; sed quia socii criminis sunt,> eorum dicium non concludit, nec etiam ad torturant sufficit, nisi alia exstent indicia, puta, sigillum Diaboli impressum in eorum corpore, prout diximus supra num. 23. ; et in eorum domibus, facta perquisitione, inveniantur signa, ac instrumenta artis diabolicœ, ut ossa mortuorum, prœsertim calvariam ; crines artificiose contextos ; nodos plumarum intricatos ; alas, aut pedes, aut ossicula vespertilionum, aut bufonum, aut serpentium ; ignotas seminum species; figuras cereas ; vasculos plenos incognito pulvere, aut oleo, aut unguentis minime notis, etc., ut ordinarie contingit reperiri a Judicibus, qui, accepta accusatione de hujusmodi Sagis, ad capturam, et domus visitationem deveniuntx ut 1 Digitized by Google

De la Dêmonialité 24g Même conclusion, si, comme il est arrivé plus d'une fois au rapport du même auteur, on a vu une femme concumbere cum homine, lequel, l'acte fini, disparaît tout à coup. 3. Du reste, pour prouver d'une manière concluante qu'un homme est un Sorcier ou une femme une Sorcière, il faut avoir obtenu son propre aveu : car il ne peut exister de ce fait aucun témoin si ce n'est peut-être d'autres Sorciers qui déposent au procès contre leurs complices ; mais, par cela même qu'ils sont associés dans le crime, leur dire n'est pas concluant et ne suffit pas pour autoriser la torture. Il faudrait pour cela qu'il y eût d'autres indices, comme, par exemple, le cachet du Diable imprimé sur leur corps, ainsi que nous avons dit plus haut (n° 23}, ou qu'après perquisition faite dans leurs maisons, on eût trouvé des signes et des instruments de l'art diabolique, tels que des os de morts et surtout un crâne ; des cheveux artistement arrangés ; des nœuds de plumes embrouillés ; des ailes, ou des pieds, ou des ossements de chauves-souris, de crapauds, de serpents ; des sortes de graines, des figures en cire, des vases remplis de poudre ou d'huile, ou

25 o Dasmonialitas scribit Delbene, de Off. S. Inquis., Par. 2. Dub. 206. num. 7. 4. Quantum vero ad probationem congressus cum Incubo, par est difficultas ; non minus enim Incubus, ac alii Diaboli effugiunt, quando volunt, visum aliorum, ut videri se faciunt a sola amasia. Tamen non raro accidit, quod etiam visi sint Incubi modo sub unay modo sub alia specie in actu carnali cum mulieribus. In quodam Monasterio (nomen ejus et urbis taceo, ne veterem ignominiam memorice refricem) quœdam fuit Monialis, quce cum alia Moniali, quœ cellam habebat suce contiguam, simultatem ex levibus causiSy ut assolet inter Mulieres, maxime Religiosas, habebat. Hœc sagax in observando quascunque actiones Monialis sibi adversce, per plures dies vidit, quod ista in diebus œstivis, statim a prandio non spatiabatur per viridarium cum aliis, sed ab Us séquestra, se retrahebat in cellam, quam sera obserabat. Observatrix igitur œmula curiositate investigans, quid tali Digitized by

 1 d'onguents inconnus, etc., comme en découvrent ordinairement les Juges qui, sur une accusation de ce genre portée contre des Sorciers, procèdent à leur arrestation et à une visite domiciliaire. 4. Quant à la preuve du commerce avec un Incube, la difficulté est la même ; car rincube, tout aussi bien que les Diables, se rend quand il le veut invisible à tout autre qu'à sa maîtresse. Cependant, il arrive encore plus d'une fois aux Incubes de se laisser surprendre, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, en flagrant délit de cohabitation charnelle avec les femmes. Dans un Monastère (je ne cite ni son nom, ni celui de la ville où il est situé, pour ne pas rafraîchir la mémoire d'un vieux scandale), il y avait une Nonne, laquelle, à propos de riens, comme c'est l'habitude des femmes, et surtout des Religieuses, s'était brouillée avec une autre Nonne qui occupait la cellule contiguê à la sienne. Celle-ci, fine mouche, s'étant mise à épier tous les pas et démarches de son ennemie, remarqua plusieurs jours de suite, pendant l'été, qu'au lieu de se promener avec les autres dans le jardin au sortir de table, elle s'éloignait pour se

2 52 Daemoni alitas tempore illa facere posset, etiam ipsa in propriam cellam se recipiebat ; cœpit autem audire submissam quasi duorum insimul colloquentium vocem (quod facile erat, nam cella parvo simplicis, scilicet lateris unius, disterminio dividebatur), mox sortitum poppysmatum (i), concussionis lecti, gannitus, ac anhelitus, quasi duorum concumbentium ; unde aucta in œmula curiositate, accuratius stetit in observatione, ut sciret, quinam in illa cella essent. Postquam autem per très vices vidit, nullam aliam Monialem egressam e cella illa, prœter œmulam, dominant ceilœ, suspicata est, Monialem in caméra absconditum aliquem virum, clanculum introductum retinere ; unde et rem detulit ad Abbatissam, quœ consilio habito cum Discretis, (i) Poppysmatum. Cette expression étant peu usitée, il n'est pas inutile de consigner ici la définition qu'en donne le Glossarium eroticum linguœ Latinœ (auctore P. P. , Paris, 1826) : Poppysma. — Oris pressi sonus, similis illi quo permulcentur equi et canes. Obscène vero de susurro cunni labiorum, quum frictu madescunt. Le P. Sinistrari, très-versé dans la littéra

De la Détnonialité 253 retirer dans sa chambre, dont elle fermait la porte à double tour. Vivement intriguée, notre observatrice voulut savoir ce qu'elle pouvait bien faire tout ce tempslà, et dans ce but, elle s'enferma de son côté dans sa cellule. Bientôt, elle entendit comme deux personnes qui parlaient ensemble à voix basse (c'était facile, car les deux cellules n'étaient séparées que par une simple cloison très-mince) ; puis certain bruit de frottement, des craquements de lit, des gémissements, des soupirs, quasi duorum concumbentium ; c'en était ture classique, avait fait son profit de l'épigramme suivante de Martial (1. vu, 18): IN G ALLA M Quum tibi sil faciès, de qua nec fœmina possit Dicere, quum corpus nulla litura notet ; Cur te tam rarus cupiat, répétât que fututor, Miraris ? Vitium est non levé, Galla, tibi. Accessi quoties ad opus, mixtisque movemur Inguinibus, cunnus non tacet, ipsa taces. Di facerenty ut tu loquereris, et ipse taceret ! Offendor cunni garrulitate tui. Pedere te mallem : namque hoc nec inutile dicit Symmachus, et risum res movet ista simul. Quis ridere potestfatui poppysmata cunni ? Quum sonat hic,cui non mentula mensque cadit? Die aliquid saltem, clamosoque obstrepe cunno : Et si adeo muta es, disce vel inde loqui. (Note de VéditeurJ 22 Digitized by Google

254 Dasmonialitas voluit audire sonitus, et observare indicia relata ab accusatrice, ne prœcipitanter, et inconsiderate ageret. Abbatissa igitur cum Discretis se receperunt in Cellam observatricis, et audierunt strepitus, et voces, quas accusatrix detulerat. Facta igitur inquisitione, an ulla Monialium potuisset secum in illa Cella clausa esse, et reperto, quod non ; Abbatissa cum Discretis fuit ad ostium Cellœ clausœ, et pulsato frustra pluries ostio, cum Monialis nec respondere, nec aperire vellet ; Abbatissa minata est, se velle ostium prosterni facere, et vecte aggredi opus fecit a quadam conversa. Tune aperuit ostium Monialis, et facta perquisitione, nullus inventus est in caméra. Interrogata Monialis cum quonam loqueretur, et de causa concussionis lecti, anhelituum,etc, omnia negavit. Digitized by Google

De la Démonialité 255 assez pour surexciter sa curiosité : elle redoubla d'attention, afin de savoir qui était dans la cellule. Mais, comme par trois fois elle n'en vit sortir que la Nonne son ennemie, elle soupçonna qu'un homme s'y était secrètement introduit, et qu'elle Vy tenait caché. Alors elle rapporta la chose à l'Abbesse qui, après avoir pris conseil de personnes discrètes, voulut entendre les bruits et observer les indices qu'on lui dénonçait, de peur d'agir précipitamment et sans réflexion. En conséquence, l'Abbesse et ses afïidées se postèrent dans la chambre de l'observatrice, d'où elles entendirent parfaitement les voix et autres bruits signalés. On fit une enquête pour s'assurer qu'aucune des Religieuses ne pouvait être enfermée avec l'autre dans cette cellule, et le résultat se trouvant négatif, l'Abbesse et sa suite se présentèrent à la porte de la cellule fermée, où elles frappèrent à plusieurs reprises, mais en vain : la Nonne ne voulait ni répondre, ni ouvrir. L'Abbesse dut la menacer de faire enfoncer la porte, et ordonna même à une sœur converse de l'attaquer avec un levier. Sur cette menace, la Nonne ouvrit sa porte : perquisition faite, on ne trouva rien. On l'interrogea : avec qui parlait-elle ? pourquoi Digitized by Google

256 Daemonialitas Cum vero res perseveraret, accuratior, ac curiosior reddita Monialis œmula perforavit tabulas lacunaris, ut posset Ceîlam introspicere ; et vidit elegantem quemdam juvenem cum Moniali concumbentem, quem etiam eodem modo ab aliis Monialibus videndum curavit. Delata mox accusatione ad Episcopum, ipsaque Moniali omnia negante, tandem metu tormentorum comminatorum adacta, confessa est, se cum Incubo consuetudinem habuisse. 5. Quando igitur adessent talia indicia, sicut in récitât a historia intervenerunt , posset utique in rigoroso examine Rea constitui ; sine tamen ejus confessione, non censendum est delictum plene probatum, quantumvis a testibus visus fuisset congressus ; siquidem aliquando accidit, quod Diabolus ut infamiam alicui innocenti pararet, prœstigiose talem concubitum reprœsentaverit. Unde in his casibus débet Judex Ecclesiasticus esse perfecte oculatus. Digitized by

De la Démonialité 25 y ces craquements de lit, ces soupirs, etc. ? elle nia tout. Enfin, comme le manège continuait de plus belle, la Nonne rivale devenue plus attentive, plus curieuse que jamais, imagina de faire un trou à la cloison, de manière à voir ce qui se passait dans la cellule ; et que vit-elle? un élégant jouvenceau couché avec la Religieuse. Les autres Nonnes vinrent à la suite, à qui elle fit voir la même chose. L'accusation fut bientôt portée devant TÉvêque : la Nonne coupable voulut tout nier encore, mais, effrayée par la menace de la torture, elle finit par avouer qu elle avait eu commerce avec un Incube. 5. Lors donc qu'il existe des indices de la nature de ceux qui viennent d'être relatés, il y aurait lieu, après un rigoureux examen, à prononcer la mise en accusation ; toutefois, à défaut de l'aveu de l'accusée, le délit ne doit pas être considéré comme pleinement prouvé, lors même que le congrès serait attesté par des témoins oculaires, car il arrive parfois que le Diable, afin de perdre une innocente, simule ce congrès par quelque apparence fantastique. C'est pourquoi le Juge Ecclésiastique doit, en pareil cas, ne s'en rapporter qu'à ses propres yeux. 22. Digitized by Google

2 58 Dsemonialitas Pœnae Quantum ad pœnas Daemonialitatis, nulla lex Civilis, aut Canonica, quant legerimy reperitur, quœ pœnam sanciat contra crimen hujusmodi, Tamen, quia crimen hoc supponit pactum, ac societatem cum Dœmone, ac apostasiam a fide, ultra veneficia, atque alia infinita propemodufn damna, quœ a Maleficis inferuntur, regulariter extra Italiam, suspendio, et incendio punitur. In Italia autem, rarissime traduntur hujusmodi Malefici ab Inquisitoribus Curiœ sœcularù

De la Démonialité 25g Teines Quant aux peines afférentes à la Démom nialité, aucune loi civile ni canonique, que je sache, n'édicte de peine contre un crime de ce genre. Cependant, comme un tel crime suppose pacte et société avec le Démon, apostasie de la foi, sans parler des maléfices et autres scélératesses en nombre presque infini que commettent les Sorciers, il est puni régulièrement, hors d'Italie, de la hart et du feu. Mais, en Italie, il est très-rare que les Inquisiteurs livrent ces malheureux au bras séculier.

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE (i) Le Père Louis Marie Sinistrari, de l'Ordre des Mineurs Réformés de l'étroite Observance de Saint- François, naquit à Ameno, petite ville du district de SaintJules, dans le diocèse de Novare, le 26 Février 1622. Il reçut une éducation libérale et fit ses humanités à Pavie, où il entra, en 1647, dans l'Ordre des Franciscains. Se consacrant alors à l'enseignement, il fut d'abord professeur de Philosophie ; puis il enseigna dans la même ville la Théologie pendant quinze années consécutives, au milieu d'un concours nombreux d'étudiants que sa réputation avait attirés de tous les pays de l'Europe. Ses prédications dans les principales villes ■ (1) Cette Notice est extraite du tome Ier des Œuvres complètes du P. Sinistrari (Romœ, 1753). Digitized by Google

 Notice biographique de l'Italie, en même temps qu'elles firent admirer son éloquence, produisirent pour la piété les meilleurs résultats. Également cher au Siècle et à la Religion, il avait reçu de la nature les dons les plus brillants : stature carrée, haute taille, visage ouvert, front large, œil vif, teint coloré, conversation agréable et pleine* de saillies (i) ; mais ce qui était plus précieux, il possédait aussi les dons de la grâce, qui lui faisait supporter avec une résignation invincible les attaques d'une maladie arthritique à laquelle il était sujet ; remarquable d'ailleurs par son humilité, sa candeur et sa soumission absolue aux règles de son Ordre. Homme de toutes sciences (2), il avait appris sans maître les langues étrangères, et souvent, dans les Comices généraux de son Ordre, tenus à Rome, il soutint des thèses publiques de omni scibili. Toutefois, il s'adonna plus particulièrement à l'étude des Droits Civil et Canonique. Il occupa à Rome le poste de Consulteur au Tribunal suprême de la (1) « Quadrato corpore, statura procera, » facie liberali, fronte spatiosa, oculis ruti» lantibus, colore vivido, jucundae conversa» tionis, ac lepidorum salium. » (2) « Omnium scientiarum vir. » Digitized by

Notice biographique 26 3 Sainte Inquisition ; fut pendant près de deux ans Vicaire-Général de l'Archevêque d'Avignon, et ensuite Théologien attaché à l'Archevêque de Milan. En 1688, chargé par les Comices généraux des Franciscains de compiler les statuts de l'Ordre, il s'acquitta de cette tâche dans son traité intitulé Practica criminalis Minorum Mustrata. Il mourut l'an de grâce 1701, le 6 Mars, à l'âge de soixante -dix -neuf ans (1).
(1) Les Œuvres complètes du P. Sinistrari (Romœ,Giannini, 1753-1754,3 vol. in-folio), comprennent les livres suivants : Practica criminalis Minorum illustrata, — Formularium criminale, — De Incorrigibilium expulsione ab Ordinibus Regularibus, — De Delictis et Pœnis, auxquels il convient d'ajouter le présent ouvrage : De Dcemonialitate, publié pour la première fois en 1875. Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES PAGE

Avant-propos vu Démonialité : origine du mot. — En quoi ce crime diffère de ceux de Bestialité et de Sodomie.— Opinion de Saint Thomas. N°« i à 8. i Le commerce matériel avec les Incubes et les Succubes n'est pas imaginaire ; témoignage de Saint Augustin N°* 9 et 10. i5 Sorciers et Sorcières ; leurs rapports avec le Diable ; cérémonies de leur profession. N°* 1 1 à 23. 21 Artifices employés par le Diable pour se donner un corps *. N<> 24. 3i Les Incubes ne s'attaquent pas seulement aux femmes N<> 26. 35 Esprits Follets : n'ont aucune frayeur des exorcismes Nw 27. 3y Histoire plaisante de la signora Hieronyma : le repas enchanté . . . N° 28. 39 Hommes procréés par les Incubes : Romulus et Rémus, Platon, Alexandre le Grand, CésarAuguste, Merlin l'Enchanteur, Martin Luther. — C'est d'un Incube que doit naître PÂntëchrist . « « N° 3o. 57 Les Incubes ne sont pas de purs esprits : ils engendrent, donc ils ont un corps qui leur est propre. — Observation sur les Géants. N°' 3i à 33. 5q 23

2 66 Table des Matières PAGES Les Anges ne sont pas tous de purs esprits ; décision conforme du deuxième Concile de Nicée N° 37. 77 Existence de créatures ou animaux raisonnables, autres que l'homme, et ayant comme lui un corps et une âme N°" 38 à 4.3. 79 En quoi ces animaux diffèrent-ils de l'homme? Quelle est leur origine? Descendent-ils, comme tous les hommes d'Adam, d'un seul individu ? Y a-t-il entre eux distinction de sexes ? Quelles sont leurs mœurs, leurs lois, leurs habitudes sociales ? . . N0i 44 à 5o. q3 Quelles sont la forme et l'organisation de leur corps ? Comparaison tirée de la formation du vin N°' 5i à 56. 101 Ces animaux sont-ils sujets aux maladies, aux infirmités physiques et morales, à la mort? No» 57 et 58. u5 Naissent-ils dans le péché originel ? Ont-ils été rachetés par Jésus-Christ, et sont-ils capables de béatitude et de damnation ? N°» 61 et 62. 127 Preuves de leur existence N°» 65 à 70. i33 Histoire d'un Incube et d'une jeune nonne. N° 7 1 . 1 5 1 Histoire d'un jeune diacre N° 72. i55 Les Incubes sont affectés par des substances matérielles : donc ils participent de la matière de ces substances N° 73. 161 Exemple tiré de l'histoire de Tobie : expulsion de l'Incube qui tourmentait Sara; guérison du vieux Tobie N°* 74 à 76. i63 Saint Antoine rencontre un Faune dans le désert : leur conversation NOB 77 à 84. 173 Autres preuves de la corporéité des Incubes, notamment la Manne des Hébreux ou Pain des Anges N°« 90 à 95. 193 Comment il faut entendre ces paroles du Christ : « J'ai d'autres brebis gui ne sont pas de cette bergerie ». — Discours d'Apollon à Digitized by Google

Table des Matières 267 PAGES l'Empereur Auguste : la fin des Dieux. N°» 96 « Le grand Pan est mort », ou la mort du Christ annoncée aux Faunes, Sylvains et SaSolution du problème : Comment une femme peut être fécondée par un Incube. — Comparaison des Géants avec les mulets. N°8 104 à io5. 304 En quoi consiste la vertu génératrice ; pourquoi il ne naît plus de Géants. Luxuria in humido N°B 106 à m. 224 Appréciation du crime de Démonialité : i© commis avec le Diable ; 2° commis avec l'Incube N°* 112 à 114. 234 La Démonialité est-elle plus grave que la Bestialité ? — Conclusion. . . \ N° n5. 238 Appendice 243 Notice biographique 261 à IOI 205 tyres ; leurs lamentations . . N° 102. 217

LETTRE du %

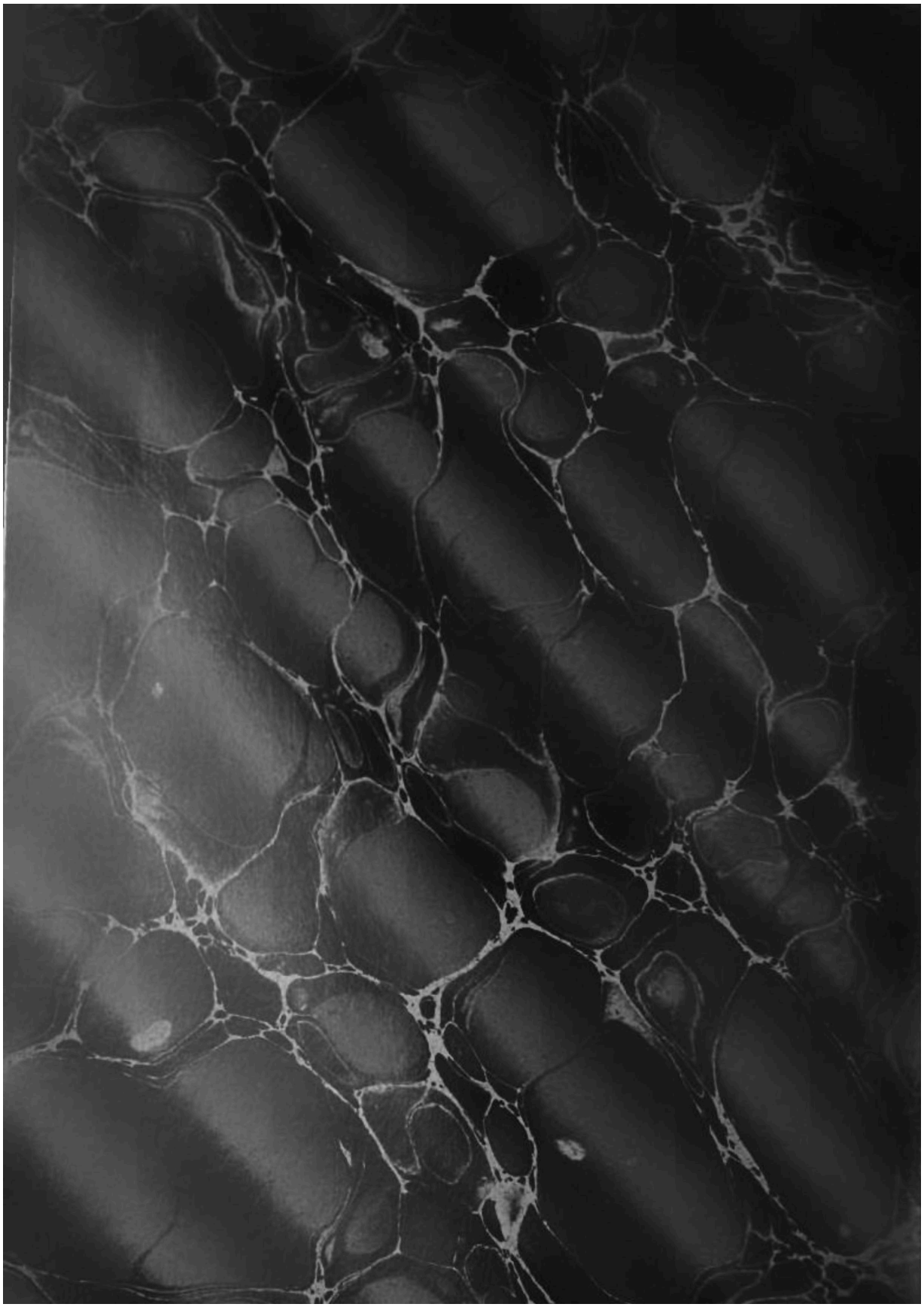

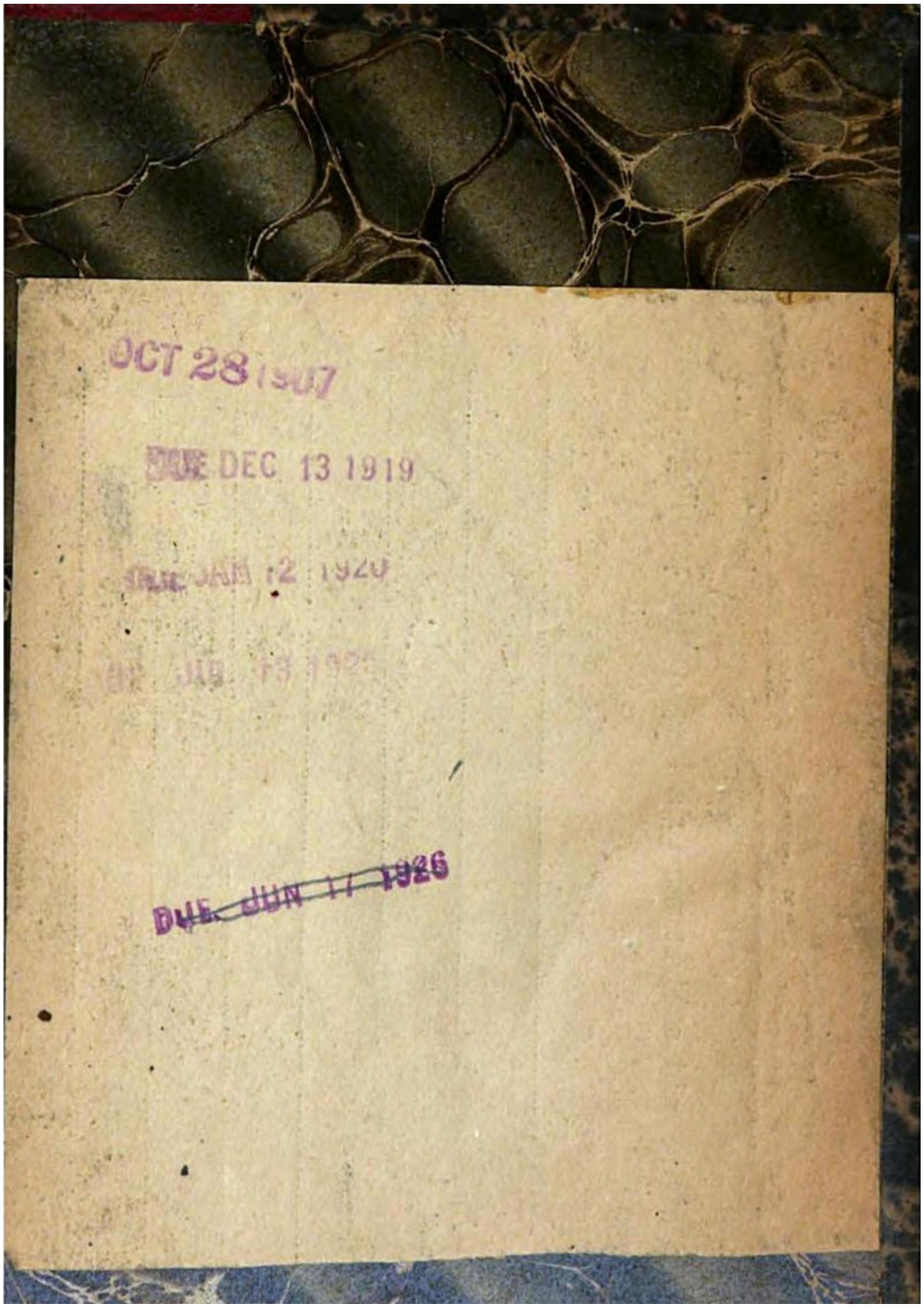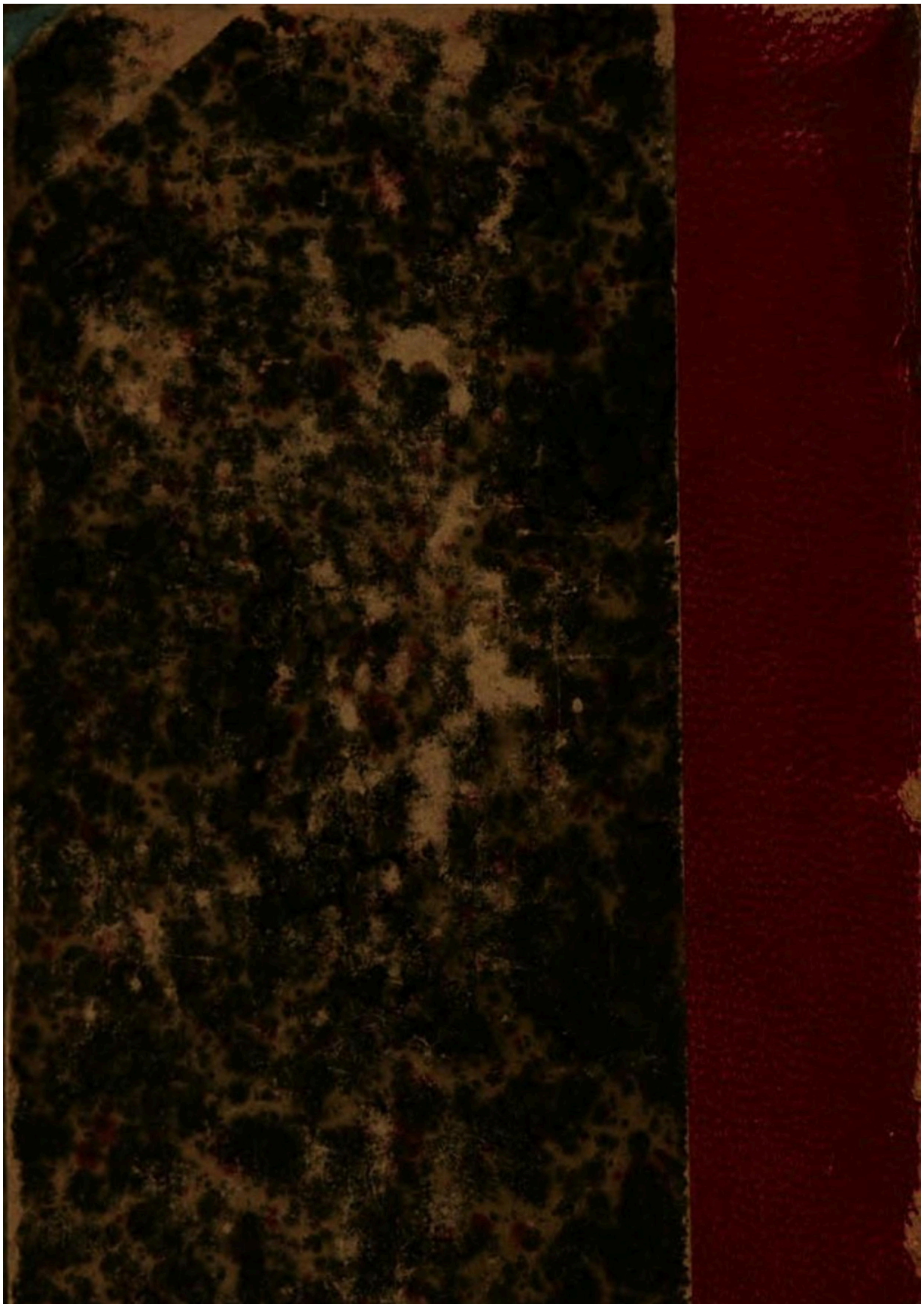
OCT 28 1907
DUE DEC 13 1919
DUE JAN 12 1920
DUE JUN 17 1926